

EVALUATION FINALE DU PROJET PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

RAPPORT FINAL

Novembre 2021



Nom de l'intervention évaluée	Projet participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire
Dates de l'évaluation et du rapport	15 Août -15 Septembre 2021
Pays de l'intervention évaluée	Côte d'Ivoire
Noms de l'évaluateur	KAM Oleh
Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation	PNUD/UNESCO

REMERCIEMENTS

La mission d'évaluation objet de ce Rapport a enregistré la pleine coopération des parties prenantes : le PNUD et l'UNESCO à travers leurs Bureaux Pays en Côte d'Ivoire ; la partie nationale à travers les Ministères techniques impliqués dans le projet ainsi que les ONGs partenaires
Que tous en soient remerciés ici

Informations sur le projet	
Titre du projet	Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire
Numéro Atlas	CIV10-00116956
Produit et résultat institutionnel	Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma. <i>Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées</i> <i>Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives</i> Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé. <i>Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels</i> <i>Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées</i>

	<i>renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes</i>	
Pays	Côte d'Ivoire	
Région	Département de Biankouma, plus précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma.	
Date de signature du document de projet	19 Septembre 2019	
Dates du projet	Démarrage : 1er Novembre 2019	Fin prévue : 30 juin 2021
No Cost Extension	Début: 30 juin 2021	Fin : 27 août 2021
Budget du projet	1,500,000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	1,237,235.76 USD	
Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix	
Numéro Projet / MPTF Gateway	CIV10-00116956	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD-UNESCO	
Partenaires d'exécution	- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) - Direction du patrimoine culturel - Direction régionale de la Culture ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, ONG Sports sans frontières ; ONG Kagninmin,	

Table des matières

Sigles et acronymes	3
Liste des tableaux	3
Liste de carte.....	4
Liste des graphiques	4
Résumé analytique.....	4
1-Introduction	11
2. Description de l'intervention	13
3. Champ et objectifs de l'évaluation.....	19
3.1. But de l'évaluation.....	19
3-2- Objectifs de l'évaluation	19
4. Approche et méthodes d'évaluation	21
5. Analyse des données collectées	24
6. Principaux constats de l'évaluation	25
6.1. Pertinence.....	25
6-2- Efficacité	29
6.3. Efficience	41
6.4. Cohérence	47
6-5. Durabilité	49
6-6. Questions transversales.....	54
6.6.1. Droits fondamentaux	54
6.6.2. Égalité des sexes.....	54
7.Conclusion	56
8.Recommandations	58
9.Leçons apprises.....	59
Annexes.....	60

Sigles et acronymes

Abréviations et Acronymes	Définition
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CAD	Comité d'aide au développement
CPU	Cadre Programmatique Unique
DPC	Direction du Patrimoine Culturel
DRAO	Développement Rural et Agricole à l'Ouest
DRC	Direction Régionale de la Culture
EICF	Ensemble Imaginons et Construisons le Futur
FCP/PBF	Fonds de Consolidation de la Paix
IDEF	Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt
INS	Institut National des Statistiques
MSCSLP	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Nations Unies en Côte d'Ivoire
OSC	Organisation de la Société Civile
PACoP	Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix
PMO	Partenaires de mise en oeuvre
PND	Plan National de Développement
PNUAD	Programme des Nations Unies de l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
TAC	Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso
UNCT	United Nation Country Team
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Liste des tableaux

Tableau 1: Les utilisateurs et utilisations de l'évaluation	21
Tableau 2: Nombre de réunions et intervenants rencontrés	22
Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés	24
Tableau 4: Domaines dans lesquels le projet a enregistré ses meilleures performances	34
Tableau 5: Domaines dans lesquels le projet a enregistré ses meilleures performances (résultat 2)	35
Tableau 6 : Indicateurs	38
Tableau 7 : récapitulatif des montants alloués aux ONG dans le cadre du projet forêts sacrées	45
Tableau 8 : Budget du projet	45

Liste de carte

Figure 1: Carte de la Côte d'Ivoire indiquant le département de Biankouma	20
---	----

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de réalisation	35
Graphique 2 : Taux de réalisation (suite)	36
Graphique 3: Financement des ONGs	42
Graphique 4: Budget du projet	43

Résumé analytique

Introduction

Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD, le projet « Participation des Jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire », du PNUD et de l'UNESCO d'une durée initiale de 18 mois, a débuté le 01er janvier 2020 et s'est achevé le 27 août 2021 à la suite d'une extension sans coûts de trois mois. Le projet couvre le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma.

Le projet de prévention des conflits autour des forêts sacrées est une initiative de promotion des jeunes dans la consolidation de la paix. En collaboration avec les ONGs partenaires, des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées ont été initiées. Les différentes interventions du projet se sont articulées autour de deux (2) résultats stratégiques complémentaires que sont : (i) **Résultat 1** : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma ; (ii) **Résultat 2** : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.

Cette initiative conjointe du PNUD et de l'UNESCO visait à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agissait de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et le savoir-faire traditionnel pour prévenir les conflits identitaires et générationnels en vue d'une restauration de l'identité culturelle des communautés autour des forêts et sites sacrés.

But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- *Concernant la redevabilité*, cette évaluation répond à l'exigence de rendre compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Projet (redevabilité verticale), d'une part aux Partenaires institutionnels et partenaires d'exécution (Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), Direction du patrimoine culturel (DPC), Direction Régionale de la Culture (DRC), ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG, AGROMAP, ONG Sports sans frontières ; le PNUD et l'UNESCO, et aux populations ciblées (redevabilité horizontale) d'autre part par les effets des interventions mises en œuvre ;
- *S'agissant du but de l'apprentissage*, cette évaluation permettra (i) d'informer le PNUD, l'UNESCO, et ses partenaires, le Secrétariat Technique du PBF sur les bonnes pratiques développées par les acteurs dans le but de contribuer à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire afin de (i) renforcer la participation des jeunes à la recherche de la paix en Côte d'Ivoire; (ii) et de guider le PNUD et l'UNESCO à mieux répliquer

les stratégies et approches qui marchent mieux dans d'autres régions du pays ou en collaboration avec d'autres partenaires.

Objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, à la cohérence et à la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés. De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, à l'UNESCO et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

Critères d'Evaluation

L'évaluation se fonde sur une revue du projet guidée par 5 critères internationaux d'évaluation (OCDE/CAD), notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité.

Méthodologie

La méthodologie adoptée pour cette évaluation est une approche participative inclusive impliquant toutes les parties prenantes, utilisant les techniques de collecte de données quantitatives et qualitatives basées sur la triangulation des données primaires et secondaires. Pour la collecte des informations, les méthodes utilisées ont été : i) la revue documentaire, ii) les entretiens semi-directifs, iii) les focus groups dirigés, iv) ainsi que l'observation directe à travers des visites de certains sites d'intervention.

La revue documentaire : la revue de la documentation a permis de collecter des informations utiles pour mieux cerner la problématique globale de la cohésion sociale. Pour ce faire, les documents consultés ont été notamment : le document de projet (accord de contribution), la théorie du changement et le cadre de résultats, les documents de politique et de stratégies sur la cohésion sociale, les cadres programmatiques des Agences du SNU, les rapports d'études sur la cohésion sociale, les plans de travail annuels ; les rapports trimestriels et annuels consolidés ; les rapports d'activités des ONGs partenaires.

Les entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés auprès du personnel du PNUD, de l'UNESCO, les ONG partenaires de mise en œuvre (ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, ONG Sport sans frontières, ONG Kagninmin), les responsables de la mise en œuvre au niveau du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Direction régionale de la Culture, Ministère de la Culture et de la Francophonie, les leaders communautaires (autochtones, allochtones, allogènes) et religieux dans les villages bénéficiaires, les présidents des associations de femmes, de jeunes.

Les entretiens de groupes ont été réalisés auprès des membres des comités de paix, des comités de préservation des forêts sacrées, des populations bénéficiaires des 17 infrastructures communautaires des 5 localités, les bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de

l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraîchage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, les pépiniéristes, les jeunes (hommes et femmes) des communautés.

Les Observations directes (visites de terrain) : Des observations directes ont été menées sous forme de visites de terrain sur les sites des AGR, les centres de santé et les écoles réhabilités. Elles ont permis de vérifier l'effectivité des réalisations et des changements induits par les actions du projet.

Techniques de collecte des données	Nombre	Participants	% de femmes
Entretiens	42	86	30 %
Focus Groupe	20	208	35 %
Total	62	294	33% (97 femmes)

Compte tenu du contexte actuel de la pandémie du COVID-19, la méthodologie de la mission y compris, les outils ont été adaptés au contexte pour garantir la qualité des produits et pour s'assurer du respect des normes et principes en pareils circonstances. Ainsi, durant cette mission, le consultant s'est assuré du respect du principe de « Ne pas nuire ». Durant toute la mission, la vie et le bien-être de toutes les parties prenantes à la mission, ont été pris en priorité. La mission a tenu compte de la pandémie du CORONAVIRUS, COVID 19. Les mesures barrières ont été respectées (port du cache nez ; lavage des mains, distanciation sociale). Certaines données ont été collectées à distance à travers des interviews au téléphone.

Conclusions clés par critère

Pertinence :

Le projet est bien ancré dans la connaissance du contexte et cible le département de Biankouma où les conflits enregistrés sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Selon les rapports des autorités préfectorales du département de Biankouma, confirmés par les données recueillies auprès du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), la quasi-totalité des conflits enregistrés dans ce département au cours de ces deux dernières années (2017-2018), et qui ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé), sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Ces conflits ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé). En effet, l'essor des cultures de rente (Café, Cacao, hévéa) a occasionné l'immigration des communautés allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés) dans l'Ouest ivoirien notamment dans le département de Biankouma. Pour la seule année 2018, ce sont plus de 5 conflits entre communautés burkinabés et autochtones (Yacouba/Toura) qui ont été enregistrés dans le département de Biankouma avec 05 morts, 03 disparus, d'importants dégâts matériels (champs, maisons, engins roulants). Le projet répond donc aux besoins de consolidation de la paix des communautés visées.

Ainsi, la pertinence de l'intervention et approches du projet est incontestable face au contexte et dans sa logique d'intervention, qui vise primordialement à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma. Cette approche repose sur un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. Le projet s'inscrit dans les priorités nationales en matière de développement (PND 2016-2020) et répond aux défis identifiés dans le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD en matière de paix et de cohésion sociale.

Efficacité : Le projet a atteint des résultats probants en matière de renforcement de la cohésion sociale. Selon les informations collectées auprès des Autorités administratives et politiques (préfets et sous-préfets), avant la mise en œuvre du projet, la majorité des conflits qu'ils géraient étaient liées aux fonciers. Grâce au projet, le nombre de conflits fonciers a considérablement baissé¹. Les données issues des rapports des comités de paix et des registres des chefferies traditionnelles ont montré que le nombre de conflits est passé de 5 à 0 conflit par mois dans des villages tels que Dio et Gbombelo. Cela a été possible grâce aux actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées mises en œuvre par les ONG partenaires. En outre, la réduction des conflits est liée à la mise en place des 5 comités de paix composés de membres issus des différentes

¹ Les Autorités administratives et politiques n'ont pas pu nous fournir les données statistiques sur le nombre de conflits qui permettraient d'étayer ces informations.

communautés avec un taux de représentativité de 30% de femmes. Ces comités de paix ont mené des activités de sensibilisation dans les villages cibles et les villages voisins. Ces comités sont intégrés dans la gouvernance locale des villages. Ils font la prévention des conflits ; ce qui contribue à réduire les tensions, prévenir les morts et renforcer la cohésion sociale.

Le projet a contribué à la consolidation de la paix à travers la construction des infrastructures communautaires au profit de toute la population des 5 localités. Ces infracteurs constituent des cadres de rencontres entre les différentes communautés pour tenir des réunions ou mener des activités socioculturelles. Par ailleurs, la construction de ses infrastructures a permis aux différentes communautés (autochtones allogènes et allochtones) de se retrouver sur les sites de construction pour travailler ensemble. Cela a favorisé un rapprochement des communautés et donc a contribué au renforcement de la cohésion sociale. Ces initiatives profitent aux communautés Yacouba, Toura, Burkinabés, Maliens, Guinéens) dans la mesure où les femmes de ces différentes communautés vont à la maternité réhabilitée de Gbombelo ; les femmes de ces communautés s'approvisionnent en eau potable au niveau de la pompe hydraulique ; les enfants Yacouba, Toura, Burkinabés, Maliens, Guinéens fréquentent les écoles primaires réhabilitées et s'alimentent dans les cantines scolaires. Les femmes, hommes, jeunes Yacouba, Toura, Burkinabés, Maliens, Guinéens vont se faire soigner dans les centres de santé réhabilités. Les préaux et foyers des jeunes sont utilisés par les Yacouba, Toura, Burkinabés, Maliens, Guinéens pour leurs activités socioculturelles.

Ce sont 27 initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraîchage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, de commercialisation de mets culinaires, de festival et du tourisme qui sont réalisées. La mise en œuvre de ces AGR a eu un effet sur les facteurs de conflits telle que la pauvreté, le chômage des jeunes. En effet, la pauvreté contraignait certaines catégories de populations, surtout les populations étrangères, à pénétrer les forêts sacrées pour faire des plantations. De même, la rareté des terres faisait que les communautés étrangères pénétraient les forêts sacrées pour pratiquer l'agriculture. La mise en œuvre des AGR a eu un effet sur ces deux facteurs de conflits (pauvreté et rareté des terres). Par ailleurs, les AGR ont contribué au renforcement de la cohésion sociale car il s'agissait des AGR communautaires. Des femmes, hommes issus des différentes communautés étaient regroupés autour des champs collectifs. Cette stratégie a favorisé le rapprochement intercommunautaire.

Au niveau de la protection des forêts et sites sacrés, ce sont 11 forêts sacrées d'une superficie de 13, 83 ha et 3 lieux sacrés d'une superficie totale de 0,19 ha qui ont été délimités, géolocalisés et matérialisés avec des haies vives par les communautés. Ces actions de délimitation et de matérialisation des limites ont permis d'éviter les infiltrations de ces lieux sacrés et de réduire ainsi les conflits liés à leur profanation. Les informations recueillies, auprès des Comités de protection des forêts sacrées installés dans chaque village par le projet, indiquent qu'il n'y a plus eu de profanation de forêts sacrées après les délimitations et l'installation des pancartes. A Gboné par exemple, selon les données recueillies auprès du Chef de village², et du rapport du Comité de protection de forêt sacrée, avant le projet, il y avait 2 plantations à l'intérieur de la forêt sacrée, mais après la délimitation, il n'y a plus eu de pénétration de la forêt sacrée jusqu'à ce jour (période de l'évaluation).

Efficience :

La mise à disposition des fonds aux PMO s'est faite en deux tranches (80% et 20%). La première tranche a été mise à temps à la disposition des ONGs. Mais cela n'a pas été le cas pour la seconde tranche qui a connu du retard au niveau du PNUD. Cette situation s'explique par le changement des procédures financières au niveau du PNUD. Cette situation a conduit les ONG à préfinancer des activités afin de respecter le plan de travail. En outre, certaines activités du projet n'ont pas été livrées à temps. Les ressources utilisées pour la promotion du genre ne sont pas retracées dans le rapport financier du projet. Elles ne peuvent pas être identifiées afin de s'assurer si elles correspondent aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet.

Cohérence : Le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général. Des synergies ont été développées entre ces projets dans le cadre de la coordination des projets qui est assurée, à travers un Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF. Il s'agit notamment: (i) Projet « *Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire* » qui visait le renforcement de la cohésion sociale entre les occupants ou ex-occupants des Forêts classées de la Haute Dodo, du Scio, de Séguéla et les populations riveraines ; (ii) projet « *Mobilisation des jeunes pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire (CARE)* » qui visait à augmenter la participation civique des jeunes dans le processus démocratique et de consolidation de la paix grâce à un engagement civique actif des jeunes dans la préparation d'une transition politique inclusive pacifique à l'horizon des élections de 2020 ; (iii) le projet *Appui à la*

² Dans les villages, il y a les comités de paix ont des registres.

participation des jeunes à la prévention de la répétition des atrocités de masse en Côte d'Ivoire (ICTJ). Ce projet avait pour objectif global de contribuer à renforcer la participation de la jeunesse ivoirienne à la définition de stratégies pour surmonter les séquelles du conflit et contribuer à une paix durable. Le Projet « *les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires* » qui visait à contribuer à réduire les risques de violences liées aux discours d'incitation à la haine et à la diffusion de fausses informations à travers une implication active des jeunes (hommes, femmes) dans la formulation des propos et discours alternatifs, ainsi que le renforcement de leurs capacités en gestion des conflits socio-politiques et communautaires. Cependant, des synergies n'ont pas été établies pendant la phase de mise en œuvre ; certains projets avaient déjà clôturés.

Durabilité : Les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux (ONGs nationales), qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement et de fortes capacités techniques et financières. Ces ONGs ont intégré les acquis du projet dans leurs activités « traditionnelles » à travers des financements. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs dans l'animation et la gestion des mécanismes locaux de dialogue inclusif sont des gages de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Les comités de paix installés ont un ancrage institutionnel aux niveaux administratif et politique ; ce qui assure leur durabilité. Ces Comités sont appuyés par d'autres partenaires dans le cadre de d'autres projets de cohésion sociale. Ces mécanismes de paix sont connectés à la plateforme régionale d'alerte précoce mise en place par le Ministère en Charge de la Solidarité et de la cohésion sociale.

Le projet a posé les bases pour l'amélioration de la gouvernance locale en matière de gestion des conflits par la mise en place des mécanismes communautaires inclusifs de gestion des conflits. Au niveau régional, l'implication effective des départements ministériels des Eaux et Forêts, du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, de l'Agriculture et du développement rural tant au niveau central, que régional, sont un facteur d'appropriation du projet par les acteurs institutionnels. La délimitation des forêts sacrées et la géolocalisation permettent d'éviter les pénétrations des forêts sacrées par les populations allogènes et autochtones, et favoriseront la consolidation de la cohésion sociale dans les villages. L'appropriation par les bénéficiaires finaux est fortement ressentie dans les zones cibles. Les communautés sont motivées et ont été impliquées dans les projets communautaires depuis l'analyse des problèmes jusqu'à l'identification des activités de cohésion sociale et leur mise en œuvre. Les bénéficiaires ont mis en place les mesures nécessaires pour la pérennisation des actions communautaires (profits réinvestis dans les coopératives pour poursuivre les activités et améliorer les productions à venir, caisse de solidarité, AGR, micro-crédits).

Le projet a permis aux jeunes d'avoir des métiers (guides touristiques ; apiculteurs ; pépiniéristes, spécialistes de goûters...). Ces métiers sont intégrés aux activités du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère du Tourisme. La stratégie touristique sera utilisée par le Ministère du Tourisme pour la mise en valeur des atouts touristiques de la région. Ainsi, les jeunes pourront exercer leurs emplois de guides touristiques.

Genre, Équité et Droits Humains : Les pauvres, les populations autochtones, autochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes ont bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO. Le projet a contribué à la participation des femmes aux instances de prise de décision dans les villages à travers les comités de paix. La réhabilitation des centres de santé, des maternités, et la mise à disposition des moulins multifonctions bénéficient aux femmes, aux filles et aux jeunes. Le projet a favorisé l'accès des femmes à la terre à travers les champs communautaires. La construction de la pompe hydraulique contribue à la réalisation du droit à l'accès à l'eau qui est un droit humain fondamental depuis 2010. La réhabilitation des écoles et la construction des cantines scolaires bénéficient aux enfants (filles et garçons) des couches défavorisées. Cela renforce le droit à l'éducation des filles. Également, le renforcement des capacités des jeunes filles à la connaissance des plantes médicinales par les femmes du 3ème âge, la formation aux goûters de mon enfance, au leadership et à l'éducation à la santé et à la vie saine favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Recommandations

Recommandation 1 :

Urgence : Élevée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Organiser une formation du personnel en charge des projets des Agences du Système des Nations sur la budgétisation sensible au genre		
Entité responsable de la mise en œuvre : PBF		

Recommandation 2 :

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Mettre en place un mécanisme de suivi évaluation des activités des partenaires de mises en œuvre pour une meilleure coordination des actions en vue du respect des délais de livraison des services.		
Entité responsable de la mise en œuvre : UNESCO		

Recommandation 3 :

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Renforcer le caractère conjoint du projet en mettant en place une Unité de Gestion Unique des projets conjoints afin de favoriser une mise en œuvre et un suivi conjoints des projets.		
Entité responsable de la mise en œuvre : Coordination SNU		

Recommandation 4 :

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Chaque Agence (PNUD, UNESCO) mettait les financements à la disposition de ses ONG partenaires. Chaque Agence avait un accord de partenariat avec ses ONG. Ainsi, le transfert des fonds à chaque ONG incombe à chaque Agence et cela selon ses procédures internes. Au niveau du PNUD, des changements en internes ont occasionné des retards dans la mise à disposition de la seconde tranche aux ONG partenaires. Mettre les financements à temps à la disposition des partenaires de mises en œuvre afin d'éviter les préfinancements et s'assurer que les services sont livrés dans les délais.		
Entité responsable de la mise en œuvre : PNUD		

Recommandation 5 :

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Modérée
Description de la recommandation Répliquer le projet dans les autres villages du département de Biankouma en particulier et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire en général qui sont confrontés à la même problématique des conflits intercommunautaires liés à l'agression des forêts sacrées par des communautés allogènes et autochtones.		
Entité responsable de la mise en œuvre : GOUVERNEMENT		

Recommandation 6 :

Urgence :	Impact :	Difficulté :
Modérée	Modérée	Modérée
Description de la recommandation		
Des partenariats doivent être tissés avec les structures d'agro-business afin de faciliter la commercialisation des plants produits par les pépiniéristes.		
Entité responsable : Pépiniéristes/ ONG de mises en oeuvre		

Leçons apprises

Leçon apprise 1: Dans la formulation du projet, les ressources ont été planifiées pour la promotion du genre. Cependant, l'élaboration du budget du projet n'a pas explicitement identifié les ressources qui seront utilisées pour la promotion du genre. En clair, le montage du budget n'a pas été sensible au genre. Ainsi, les ressources utilisées pour la promotion du genre ne peuvent pas être retracées dans le rapport financier afin de s'assurer si elles correspondent aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet. Néanmoins, dans la phase de mise en œuvre, des efforts significatifs ont été faits pour investir des ressources financières spécifiquement pour la promotion du genre telles que la formation des jeunes filles en matière de VBG, l'achat des moulins pour les femmes, les AGR pour les jeunes filles, la réhabilitation de maternités. Dans un projet, même si la budgétisation sensible au genre qui devrait permettre de retracer la façon dont le budget du projet répond aux priorités des femmes n'est pas faite ; cependant dans la phase de mise en œuvre, des activités de promotion du genre peuvent être financées.

Leçon apprise 2: Dans la phase d'élaboration du projet, des consultations ont été entreprises avec toutes les parties prenantes y compris les communautés et d'autres acteurs institutionnels (Ministères). Cette démarche a permis une appropriation du projet par les communautés et l'identification des forêts sacrées à délimiter. Cependant, la forêt sacrée de Dio n'a pas bénéficié des interventions du projet pour des incompréhensions entre la famille détentrice de la forêt et la chefferie traditionnelle. Le projet a été flexible en favorisant la réorientation de l'activité.

Leçon apprise 3: Le projet est conjoint. Le PNUD et l'UNESCO ont travaillé ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail pluriannuel commun. Des activités et des missions ont été réalisées de façon conjointe. Cependant, il y a eu une faiblesse au niveau de l'organisation des missions conjointes. Certaines activités n'ont pas été mises en œuvre de façon conjointe et cela a créé une insuffisance dans la coordination du projet. Il aurait fallu, pour un projet conjoint, mettre en place une équipe de projet unique composée du personnel de chaque Agence avec une procédure unique. Aussi, il aurait fallu mettre le logo de l'UNESCO sur les pancartes des forêts classées pour matérialiser le caractère conjoint du projet.

Leçon apprise 4 : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'UNESCO a tissé des partenariats avec les ONGs pour la mise en œuvre des activités. Certaines ONG ont livré des activités (AGR) à la fin du projet. Cela n'a pas permis aux bénéficiaires de mettre en œuvre les activités et d'avoir des revenus. Il aurait fallu mettre en place un mécanisme de suivi évaluation des contrats signés avec ces ONG pour s'assurer du respect des délais et engagements contractuels.

Leçon apprise 5: Des pépiniéristes ont été formés. Ils ont fait des parcelles de plants. Ces plants devraient être vendus jeunes. Mais, ces plants sont devenus adultes et donc difficilement commercialisables. Cette AGR de pépiniéristes ne pourrait être rentable pour les jeunes pépiniéristes qui risquent d'abandonner l'activité. Ces plants ont été choisis en marge de l'inventaire des espèces végétales effectué par l'UNESCO. Il aurait fallu trouver des espèces végétales demandées par les structures telles que la SODEFOR et le Conseil Café-cacao.

1-Introduction

▪ Contexte, objectif et approche méthodologique

1. En Côte d'Ivoire, des sites sacrés « forêts sacrées » sont entre autres dévolus dans chaque village à l'enseignement de valeurs patrimoniales à travers lesquelles, les peuples de ces localités se reconnaissent et s'identifient. Pour la plupart de ces communautés, la forêt sacrée est le temple du savoir traditionnel, l'espace où vivent les mannes des ancêtres, le lieu de rites initiatiques et de cérémonies rituelles et par conséquent le lieu par excellence de résolution des conflits par les communautés.

2. Les Yacouba font partie du peuple Dan. Ils sont encore appelés Yacouba ou Djakuba qui signifie « *qui dit quoi* ». Ils occupent l'ancienne subdivision de Danané (sous-préfecture de Danané et de Zouan houien) et l'Ouest de l'ancienne subdivision de Man (sous-préfecture de Man, canton Gan, Sipilou, Santa). Les Dan vivent également en territoire libérien de l'autre côté du mont Nimba. Le peuple Yacouba du département de Biankouma, comme la plupart des communautés autochtones de la Côte d'Ivoire, reste profondément attaché à sa culture et à la préservation de celle-ci. Ainsi pour perpétuer la tradition qui caractérise ce peuple, les garants de cette tradition organisent des rites initiatiques dans les forêts sacrées. Au cours de ces rites, les connaissances traditionnelles et culturelles sont enseignées aux jeunes générations qui seront chargées à leur tour de les transmettre aux futures générations. Cette initiation confère ainsi au jeune homme ou femme sa maturité et sa reconnaissance sociale par la communauté. Ces forêts sacrées sont également le lieu d'organisation de rituels pour conjurer le malheur, les maladies, l'échec qui pourraient frapper la communauté et faire appel au bonheur, au succès, à la pluie pour la réussite de la récolte etc. Cette fonction initiatique des forêts sacrées demeure une nécessité voire même une obligation pour la vie de l'individu et de son intégration sociale.

3. En plus de ces fonctions initiatiques et de règlement des conflits, la forêt sacrée requiert une troisième fonction qui est celle de « musée », lieu de conservation. Elle constitue un véritable « musée » traditionnel où sont jalousement conservés les objets très anciens : les arcs, les lances, les boubous de guerre, les gibecières, les cuillères en bois, les fétiches, les masques, les ustensiles de cuisine etc. Cependant, depuis l'essor des cultures de rente (Café, Cacao, hévéa) occasionnant l'immigration des communautés allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés) dans l'ouest ivoirien notamment dans le département de Biankouma, l'on assiste à une infiltration et profanation des forêts sacrées par ces communautés qui ignorent pour certaines, les us et coutumes des localités d'accueils. Ces infiltrations sont à l'origine de plusieurs conflits intercommunautaires entre autochtones (Yacouba/Toura/), allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés).

4. L'un des moteurs des conflits fonciers est la remise en cause des « contrats fonciers ». En effet, dans l'Ouest ivoirien, le tutorat est une institution qui lie, au sein d'un village, un autochtone à un « étranger », qu'il soit Ivoirien d'une ethnie allogène, ou venu d'un pays voisin (Burkina Faso, Mali, Guinée ou Libéria). Ce contrat moral est fixé pour une durée indéterminée. Lorsqu'un propriétaire autochtone accorde à un paysan « étranger » l'usage de certaines terres, ce dernier a un devoir de reconnaissance envers son tuteur qui se traduit par le don d'une partie de ses récoltes. C'est par ce biais que de nombreux Ivoiriens venus du Nord (Malinké, Sénoufo, Lobi, Wan) ou du centre (Baoulé) ont acquis des terres dans le département de Biankouma. Ce système permettait jadis une cohabitation pacifique. Mais avec la rareté des terres, les jeunes autochtones n'arrivent plus à avoir des terres pour pratiquer l'agriculture. Cela entraîne une remise en cause des contrats signés par leurs parents pour reprendre les terres.

5. Outre l'exploitation agricole et l'orpaillage dans ces lieux sacrés, les infiltrés s'y adonnent parfois à des violations des droits humains et à de nombreux actes de violences basées sur le genre (VBG). Pour la seule année 2018, ce sont plus de 5 conflits entre communautés burkinabés et autochtones (Yacouba/Toura) qui ont été enregistrés dans le département de Biankouma avec 05 morts, 03 disparus, d'importants dégâts matériels (champs, maisons, engins roulants). Dans leur volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes Yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts. Le déguerpissement récent de la forêt classée du mont Péko par le gouvernement ivoirien a exacerbé ce phénomène d'occupation et de profanation des forêts sacrées à Biankouma par plus de 50 000 personnes essentiellement des jeunes burkinabés et jeunes allochtones à la recherche de terres cultivables. Cela a occasionné plusieurs affrontements intercommunautaires dans le département de Biankouma suite à ces déguerpissements forcés entrepris par les jeunes Yacouba. Dans le village de Dio, ce sont trois morts qui ont été enregistrés dont deux Yacoubas et un Burkinabé avec de nombreux dégâts matériels à la suite d'une opération de déguerpissement des

communautés burkinabés par les jeunes yacouba en mars 2018. A Gandié, la mort par décapitation d'un jeune burkinabé a entraîné des affrontements violents entre les Touras et les Burkinabés causant de nombreux dégâts matériels et plusieurs blessés graves.

6. Particulièrement à Biankouma, face à la recrudescence des violences communautaires liées à la gestion des forêts sacrées et dans l'optique de faire baisser ces tensions, le Préfet du département a pris un arrêté préfectoral pour interdire tout accès aux forêts sacrées des villages de Dio, Gandié et Gboné. Cependant, l'insuffisance de ressources conséquentes limite les autorités dans leurs actions de protection et de préservation du climat social.

7. Face à cette volonté politique et menace imminente et quasi certaine, la protection des forêts sacrées par l'implication des jeunes dans la gestion culturelle, inclusive et participative des conflits autour des forêts sacrées s'avère une nécessité absolue et urgente pour la paix et la cohabitation pacifique dans le département de Biankouma. La recrudescence de ce nouveau type de conflits mérite une attention particulière de la part de tous les acteurs oeuvrant dans le domaine de la paix au risque de son expansion qui mettrait à mal la paix et la cohésion sociale dans le département de Biankouma. Le PNUD et l'UNESCO, ont mis en oeuvre le projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire. Cette initiative conjointe visait à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité.

8. Cette approche consistant à associer différents ministères techniques impliqués dans la prévention et la gestion des conflits, ainsi que de la protection et valorisation du patrimoine culturel à toutes les étapes du processus de cette initiative, contribuera à assurer son appropriation et à garantir sa pérennisation par les acteurs nationaux notamment la SODEFOR et le Ministère en charge de la Culture. En outre, ce projet vient en complément des initiatives de rapprochement communautaire et de protection des ressources forestières en cours dans le cadre du projet de participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire, financé par PBF.

9. Le Fonds de Consolidation de la Paix dans le cadre du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) et le plan prioritaire II, a apporté une contribution significative à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers le financement de plusieurs initiatives de prévention et de gestion des conflits. Le projet de prévention des conflits autour des forêts sacrées est justement une initiative de promotion des jeunes dans la consolidation de la paix. En collaboration avec les ONGs partenaires, des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées ont été initiées. Les différentes interventions du projet s'articuleront autour de deux (2) résultats stratégiques complémentaires que sont : (i) **Résultat 1** : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma ; (ii) **Résultat 2** : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.

10. Les agences bénéficiaires directes des fonds du PBF sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Relativement au volet conjoint du projet, les deux agences ont développé des synergies et complémentarités dans la planification et la mise en oeuvre des principales activités. Ainsi, le PNUD et l'UNESCO ont travaillé ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun. Le projet a été mis en oeuvre dans le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma. Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, les ASNU ont contracté avec des ONG partenaires de mise en oeuvre. Le PNUD a contracté avec l'ONG VERBATIMS, l'ONG DRAO, l'ONG IDEF, l'ONG AGROMAP et l'ONG EICF. Quant à l'UNESCO, elle a contracté avec l'ONG Sports Sans Frontières (SSF), et l'ONG Kagninmin.

11. Le projet a travaillé avec d'autres partenaires de mise en oeuvre, partenaires gouvernementaux : Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie, - Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique, - Ministère des Eaux et Forêts, - Ministère de l'Environnement, - Ministère de l'Agriculture, - Ministère de l'Administration du Territoire

et de la Décentralisation, - Ministère de la Sécurité, - Société de Développement des Forêts (SODEFOR), - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), - Direction du patrimoine culturel, - Direction régionale de la Culture, - Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

2. Description de l'intervention

12. Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD, le projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma », du PNUD et de l'UNESCO d'une durée initiale de 18 mois, a débuté le 1er janvier 2020 et s'est achevé le 27 août 2021 à la suite d'une extension sans coûts de trois mois. Le projet couvre le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma.

13. Les différentes interventions du projet s'articuleront autour de deux (2) résultats stratégiques complémentaires que sont :

Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.

Dans le cadre de ce résultat, il s'agissait de mettre en place ou redynamiser des comités locaux de gestion inclusifs des forêts sacrées. Les membres de ces comités ont été outillés en techniques de prévention et de gestion des conflits, en VBG, droits humains et œuvrons à la protection et à la préservation des forêts sacrées. Ce résultat comprenait deux produits.

Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées ;

- Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ;
- Développer 10 activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des forêts sacrées ;
- Organiser 20 activités de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées ;
- Sensibiliser 10 000 acteurs locaux sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et les former sur la résolution pacifique des conflits.

Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives.

- Renforcer les moyens de subsistance de 1000 jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ;
- Former 50 jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ;
- Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes.

Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.

Ce résultat prend en compte deux grandes composantes à savoir (i) la protection, la préservation et la promotion des forêts et (ii) la prévention et la gestion des conflits identitaires et générationnels. Il s'agissait de mettre en œuvre des activités de protection à travers la délimitation et la création de zones tampons autour des forêts et sites sacrés. Ce résultat comprenait deux produits :

Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels

- Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ;
- Réaliser 05 activités de délimitation des forêts sacrées ;
- Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge

Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes

- Organiser 05 activités de valorisation du patrimoine culturel ;
- Organiser des activités d'échanges culturels et tournois sportifs ;
- Former les jeunes et les communautés riveraines des forêts sacrées sur la culture de la paix basée sur les valeurs endogènes ;
- Inventorier les typologies des espèces d'arbres ou plantes et la fonctionnalité des forêts sacrées pour une meilleure connaissance par les jeunes ;
- Créer une plateforme de gestion durable des conflits autour des forêts sacrées.

Analyse de la théorie de changement du projet forêts sacrées

14. Le projet est doté d'une théorie de changement. La théorie de changement présente un raisonnement plausible, clair et logique pour décrire la façon dont les interventions envisagées contribuent au changement souhaité en matière de cohésion sociale. L'analyse de la théorie de changement du projet forêts sacrées s'est faite à partir de l'outil de contrôle de l'assurance qualité d'une théorie de changement contenue dans la note d'orientation complémentaire du PNUAD ³. Cette section fait une analyse de la mesure selon laquelle la théorie s'est traduite dans le document projet.

- **La théorie de changement est basée sur un processus participatif et inclusif, impliquant plusieurs parties prenantes et permettant d'intégrer les points de vue des acteurs institutionnels (Ministères techniques), les communautés autochtones, allogènes, allochtones, les femmes, des jeunes, des détenteurs de droits et des communautés vulnérables**

15. La revue du PRODOC a montré que, pour évaluer et identifier les principaux facteurs de conflit lié à la profanation des forêts sacrées dans le département de Biankouma, pendant la phase de formulation, une solide analyse de la situation de la cohésion sociale a été effectuée dans la localité. Le PNUD et l'UNESCO ont initié plusieurs séances de travail avec les Ministères techniques engagés dans la prévention et la résolution des conflits et les thématiques liées à la jeunesse et au foncier (Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), et dans la préservation de l'environnement (Ministère de l'Environnement, Ministère des Eaux et Forêts) ainsi que le Ministère de la culture pour les questions culturelles. Les organisations de la société civile et les ONGs (la CROIX VERTE, ONG VERBATIMS, ONG KOUADI, l'ONG DRAO, l'ONG ASAPSU, l'ONG IDEF, l'ONG IMPACTUM, ONG GA-Tic, ONG Sports Sans Frontières (SSF), la Fondation Soundélé Konan) œuvrant dans ces domaines ont été également associées à ces séances de travail qui ont permis de mieux comprendre la dynamique communautaire et culturelle au niveau local et de faire un meilleur ciblage des bénéficiaires et des activités à conduire grâce à leur expertise et leurs expériences.

16. Elle a permis d'identifier le problème auquel l'intervention entend apporter une solution, les causes et les conséquences de ce problème, et les opportunités (par exemple, les synergies possibles avec d'autres initiatives, ou les ressources existantes que l'on peut exploiter ou renforcer). Ainsi, la théorie de changement du projet fait référence aux éléments de preuve, aux connaissances et aux enseignements tirés de sources crédibles, tels que les rapports des autorités administratives et politiques de Biankouma et du Ministère de la Solidarité, de la cohésion

³ Liste de contrôle de l'assurance qualité d'une théorie du changement : https://undg.org/wp-content/uploads/2017/06/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-7-Theorie_du_Changement.pdf, page 12

sociale et de la lutte contre la pauvreté sur l'état de la cohésion sociale dans la région, les acteurs impliqués, les causes profondes et sous-jacentes. De même, la théorie de changement s'est appuyée sur les résultats des missions de diagnostic effectuées par les équipes du PNUD, et de l'UNESCO.

17. Le caractère participatif et inclusif du processus de formulation du projet a été essentiel dans l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales que sont notamment le Ministère en charge de la Solidarité, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de la culture, Ministère de l'agriculture, Ministère de la jeunesse, l'ONG VERBATIMS, la SODEFOR, l'ONG DRAO, l'ONG IDEF, l'ONG Sports Sans Frontières (SSF), l'ONG Kagninmin. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à l'identification du problème et à la définition des axes d'interventions, des résultats attendus ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet. En impliquant ces différents acteurs à toutes les étapes du projet depuis la définition des axes et des résultats jusqu'à la mise en œuvre des activités, le PNUD et UNESCO entendent les responsabiliser dans le suivi et la poursuite de ces initiatives afin de prévenir et de gérer durablement les tensions et conflits liés à la gestion des forêts sacrées.

18. En outre, l'élaboration de la TdC s'est appuyée sur les rapports des autorités préfectorales du département de Biankouma, confirmés par les données recueillies auprès du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), qui ont montré que la quasi-totalité des conflits enregistrés dans ce département au cours de ces deux dernières années (2017-2018), et qui ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé), sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Les points de vue des femmes, des jeunes, des autorités administratives et des leaders communautaires ont été collectés pour comprendre les causes profondes des conflits liés à la profanation des forêts sacrées et identifier ensemble les solutions.

- **La théorie de changement a clairement ciblé des changements qui sont bénéfiques aux individus et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société**

19. Le document de projet indique que, pour prévenir les conflits identitaires et générationnels et renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, les changements suivants ont été envisagés :

D'abord, la résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma. Dans cette optique, (i) les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées sont renforcées; (ii) des activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des forêts sacrées sont développées; (iii) des activités de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées sont organisées; et (iv) les acteurs locaux sont sensibilisés sur la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et formé sur la résolution pacifique des conflits.

Ensuite, les jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives (renforcement des moyens de subsistance des jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ; formation des jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ; réalisation des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes).

Enfin, la cohésion sociale est améliorée entre les communautés, grâce à la protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées par le renforcement des capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels (organisation des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ; réalisation des activités de délimitation des forêts sacrées).

- **La théorie de changement prend en compte les problèmes d'inégalité et de discrimination en s'attaquant aux causes profondes et sous-jacentes, en plus de causes immédiates**

21.Causes profondes/structurelles : les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Dédé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts notamment la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO toutes situées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire dont 80% de ses occupants sont des jeunes hommes et femmes.

Causes sous-jacentes : Depuis l'essor des cultures de rente (Café, Cacao, hévéa) occasionnant l'immigration des communautés allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés) dans l'Ouest ivoirien notamment dans le département de Biankouma, l'on assiste à une infiltration et profanation des forêts sacrées par ces communautés qui ignorent pour certaines, les us et coutumes des localités d'accueils. Ces infiltrations sont à l'origine de plusieurs conflits intercommunautaires entre autochtones (Yacouba/Toura/), allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés). Outre l'exploitation agricole et l'orpaillage dans ces lieux sacrés, les infiltrés s'y adonnent parfois à des violations des droits humains et à de nombreux actes de violences basées sur le genre (VBG).

Causes immédiates : Volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts.

- **La théorie de changement cible explicitement les jeunes, les femmes, les jeunes filles et veille à ce qu'ils bénéficient également du changement**

22.Les activités qui permettent d'engendrer les extrants tels que : « 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées ; 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternative ; la protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels ; la promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes ciblent les jeunes et les populations vulnérables.

23.Les jeunes femmes ont été pleinement associées à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Elles ont participé activement, au même titre que les jeunes hommes, aux rencontres communautaires pour la prévention et la résolution des conflits. Elles ont été également ciblées par les activités en lien avec l'amélioration des moyens de subsistance et la préservation du patrimoine culturel. Dans les villages cibles, les femmes du 3ème âge sont garants des forêts sacrées. Elles ont donc été chargées de véhiculer les valeurs culturelles et initier les jeunes filles à la conservation des forêts et à la restauration de leur identité culturelle à travers des rencontres de formation et de sensibilisation. Elles ont également une part active aux initiatives de rapprochement communautaire et aux échanges culturels.

- **La théorie de changement envisage des changements durables et inclusifs en cherchant à renforcer l'efficacité des mécanismes destinés à promouvoir la cohésion sociale**

24.Le document du projet indique des activités devant déclencher les changements durables et inclusifs ont été mis en place (comités locaux de gestion inclusifs des forêts sacrées). Les membres de ces comités ont été outillés en techniques de prévention et de gestion des conflits, en VBG, droits humains et ont oeuvré à la protection et à la préservation des forêts sacrées. En outre, le projet a permis la délimitation des forêts sacrées ; ce qui permet d'éviter leurs pénétrations.

- **La théorie de changement prend en compte les liens entre la culture, la pauvreté, l'environnement et la cohésion sociale et contribue à améliorer la durabilité**

25.L'approche novatrice de ce projet réside dans la valorisation des particularités culturelles pour prévenir et gérer les conflits identitaires. Cette approche unique en son genre dans le contexte national actuel tient

sa source de l'usage qui est fait des valeurs culturelles pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir le respect de la diversité culturelle et la préservation de la biodiversité dans un espace (les forêts sacrées) qui jusque-là n'avait d'importance que pour les seuls initiés. Le projet met au cœur de la réflexion et de l'engagement pour la consolidation de la paix, l'importance de la gestion des valeurs culturelles à travers les forêts sacrées pour relever le défi de la cohésion sociale. Le projet prend en compte les activités d'autonomisation des femmes, la réhabilitation d'infrastructures communautaires.

- **La théorie de changement énonce clairement les risques les plus pertinents pour la question de savoir si le changement sera opéré**

26.Cependant, dans la formulation de la TdC, il n'a pas été établi et explicité les principales hypothèses connexes qui sous-tendent la théorie. Néanmoins, les principaux risques susceptibles de l'affecter ont été identifiés. Une matrice de gestion des risques a été élaborée. De même que les partenaires et les acteurs qui seront les plus importants pour l'obtention de chaque résultat, tenant compte des risques ont été identifiés.

- **La théorie de changement détermine qui fait quoi, ainsi que les principaux partenaires et acteurs dont les efforts conjugués seront nécessaires pour que le changement s'opère**

27.Les responsabilités du PNUD et de l'UNESCO ont été clairement définies selon l'avantage comparatif de chaque agence.

- **La théorie de changement présente un raisonnement plausible, clair et logique pour décrire la façon dont les interventions envisagées contribuent au changement souhaité sur le plan du développement**

28.La théorie du changement a expliqué comment le projet "forêts sacrées" est censé conduire au renforcement de la cohésion sociale, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. La théorie du changement a été soutenue par des analyses solides, des consultations avec les principales parties prenantes et les enseignements tirés de l'expérience de projets similaires dans le cadre du PBF. La théorie du changement a permis d'identifier des solutions pour s'attaquer efficacement aux causes du problème de cohésion sociale dans le département de Biankouma et pour servir d'initiative catalytique devant permettre au Gouvernement et aux acteurs engagés dans la consolidation de la paix et la préservation/valorisation du patrimoine culturel, d'anticiper les conflits qui pourraient survenir autour des autres forêts et sites sacrés. Cette démarche inclusive permettra une meilleure prévention et gestion des conflits autour des forêts et sites sacrés.

29.La théorie de changement a identifié de façon claire que le déguerpissement récent de la forêt classée du mont Péko par le gouvernement ivoirien a exacerbé le phénomène d'occupation et de profanation des forêts sacrées à Biankouma. Ce sont plus de 50 000 personnes essentiellement des jeunes burkinabés et jeunes allochtones à la recherche de terres cultivables qui se sont installées dans les forêts sacrées. Cela a occasionné plusieurs affrontements intercommunautaires dans le département de Biankouma suite à ces déguerpissements forcés entrepris par les jeunes yacouba. Dans le village de Dio, ce sont trois morts qui ont été enregistrés dont deux Yacoubas et un Burkinabé avec de nombreux dégâts matériels à la suite d'une opération de déguerpissement des communautés burkinabés par les jeunes yacouba en mars 2018. A Biankouma, face à la recrudescence des violences communautaires liées à la gestion des forêts sacrées et dans l'optique de faire baisser ces tensions, le Préfet du département a pris un arrêté préfectoral pour interdire tout accès aux forêts sacrées des villages de Dio, Gandié et Gboné. Cependant, l'insuffisance de ressources conséquentes limite les autorités dans leurs actions de protection et de préservation du climat social.

30.Ainsi, le projet pose de façon claire et logique que l'idée de faire des jeunes des vecteurs de paix, conjuguée à la protection des forêts sacrées par des initiatives de rapprochement communautaire, pourraient favoriser la résolution pacifique des conflits et donc renforcer la cohésion sociale. La théorie du changement a aussi aidé à déterminer les risques sous-jacents qui seront essentiels pour cerner et revoir l'ensemble du processus afin de s'assurer que l'approche retenue contribuera au changement souhaité. Elle a été bien élaborée au regard des interventions dont les activités ont été identifiées et planifiées en détail dans le PTA.

- La théorie de changement n' est pas assortie d'un diagramme et insérée dans l'exposé narratif du document de projet.

La théorie de changement du projet est la suivante :

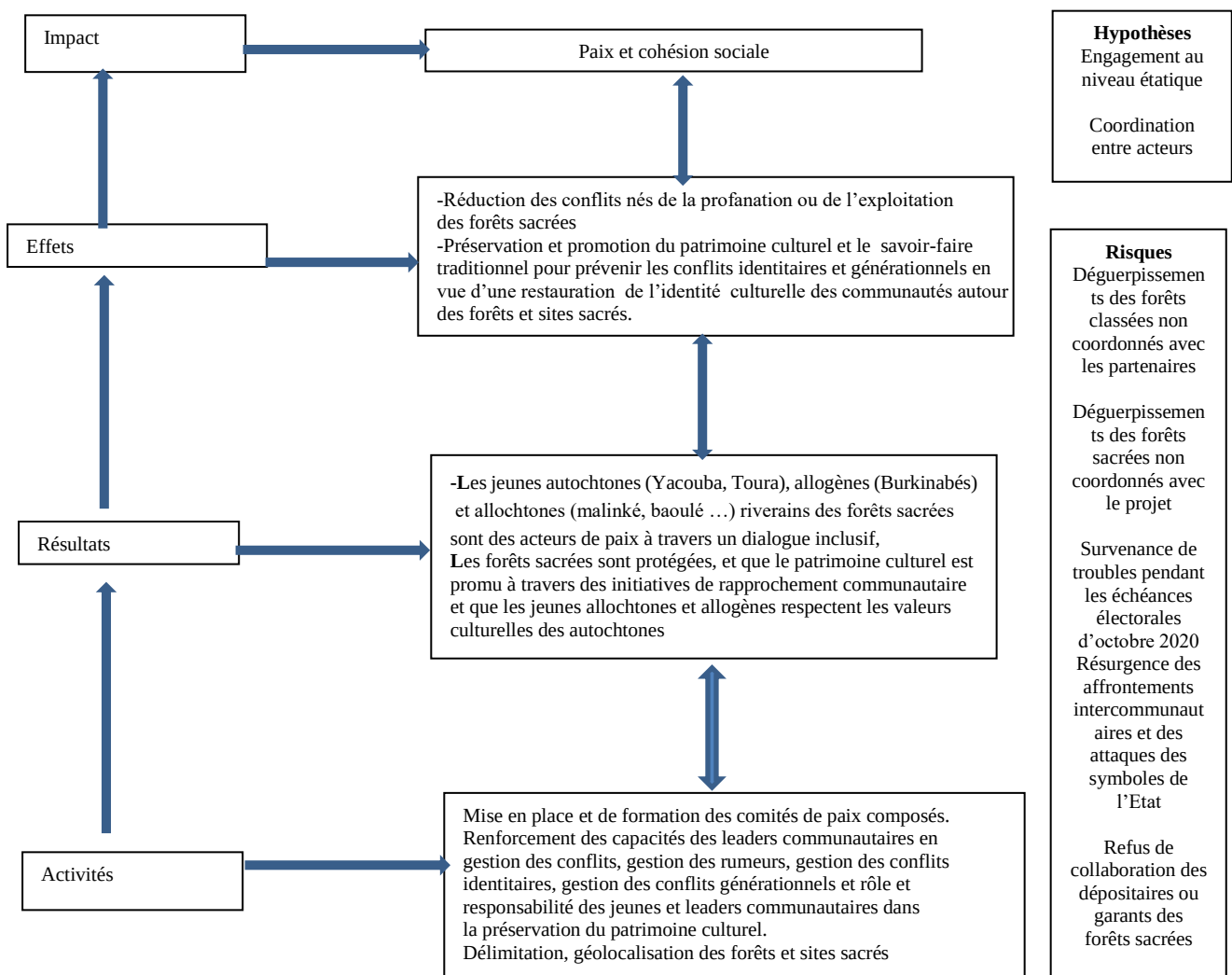
Dans un contexte de consolidation de la paix marqué par la nécessité d'améliorer la cohésion sociale dans le département de Biankouma d'une part et d'autre part de la préservation du patrimoine culturel pour une gestion culturelle et générationnelle des conflits et une protection accrue de l'environnement face au changement climatique aux conséquences néfastes dans la vie de l'être humain,

Si les jeunes autochtones (Yacouba, Toura), allogènes (Burkinabés) et allochtones (malinké, baoulé ...) riverains des forêts sacrées sont des acteurs de paix à travers un dialogue inclusif,

Et Si les forêts sacrées sont protégées, et que le patrimoine culturel est promu à travers des initiatives de rapprochement communautaire et que les jeunes allochtones et allogènes respectent les valeurs culturelles des autochtones.

Alors les conflits liés à l'exploitation ou à la profanation des forêts sacrées seront prévenus et résolus pacifiquement et la cohésion sociale sera renforcée, l'identité culturelle des communautés riveraines des forêts sacrées sera restaurée et l'environnement sera protégé dans les régions de l'ouest en général et en particulier dans le département de Biankouma

31. La théorie de changement sous formes de diagramme n'est pas insérée dans le document de projet. L'évaluation a élaboré la théorie de changement sous forme de diagramme.



3. Champ et objectifs de l'évaluation

3.1. But de l'évaluation

32. Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- *Concernant la redevabilité*, cette évaluation répond à l'exigence de rendre compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Projet (redevabilité verticale), d'une part aux Partenaires institutionnels et partenaires d'exécution (Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), Direction du patrimoine culturel, Direction régionale de la Culture, ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG, AGROMAP, ONG Sports sans frontières ; ONG Kagninmin, le PNUD et l'UNESCO, et aux populations ciblées (redevabilité horizontale) d'autre part par les effets des interventions mises en œuvre ;
- *S'agissant du but de l'apprentissage*, cette évaluation permettra (i) d'informer le Secrétariat du PBF et le Bureau du Coordinnateur Résident des NU, le PNUD, l'UNESCO et ses partenaires sur les bonnes pratiques développées par les acteurs dans le but de contribuer à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire afin de (i) renforcer la participation des jeunes à la recherche de la paix en Côte d'Ivoire; (ii) et de guider le PNUD et l'UNESCO à mieux répliquer les stratégies et approches qui marchent mieux dans d'autres régions du pays ou en collaboration avec d'autres partenaires.

3-2- Objectifs de l'évaluation

- **Objectif général**

33. Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, à la cohérence et à la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés.

- **Objectifs spécifiques**

34. De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, à l'UNESCO et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention

3.3. Portée de l'évaluation

35.L'évaluation couvre l'ensemble des deux principaux résultats du projet. Elle s'articule autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de cohérence et de durabilité. Les questions appropriées sont référées à chacun de ces critères pour appréhender les performances du projet à cet égard. La portée est analysée à trois niveaux : thématique, géographique et chronologique.

- *Portée thématique*

36.L'évaluation a porté sur les activités du projet articulées autour des deux principaux résultats : (i) la résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma ; (ii) le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé et une théorie de changement.

- *Portée géographique*

37.Le projet a été mis en œuvre dans le Département de Biankouma, plus précisément dans les villages de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma village. L'évaluation s'est déroulée dans les cinq villages de mise en œuvre et un village témoin (Ouréné).

Figure 1: Carte de la Côte d'Ivoire indiquant le département de Biankouma



- *Portée chronologique*

38.L'évaluation a couvert toutes les actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées mises en œuvre de janvier 2020 à août 2021.

3.4. Utilisation de l'évaluation

39.Les résultats de l'évaluation seront utilisés par les différentes parties prenantes.

Tableau 1: Les utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Comment les conclusions et recommandations seront utilisées
Gouvernement et aux acteurs engagés dans la consolidation de la paix et la préservation/valorisation du patrimoine culturel,	En contribuant à prévenir les conflits et à gérer pacifiquement les conflits autour de ces forêts et sites sacrés du département de Biankouma avec la forte implication des jeunes de toutes les communautés, le projet servira d'initiative catalytique devant permettre d'anticiper les conflits qui pourraient survenir autour des autres forêts et sites sacrés
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) - Direction du patrimoine culturel - Direction régionale de la Culture ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, ONG Sports sans frontières ; ONG Kagninmin,	Se servir des évidences fournies par l'évaluation pour mettre en place des stratégies plus appropriées qui permettront d'exercer pleinement leurs fonctions
PNUD/UNESCO	Améliorer le partenariat avec le gouvernement et renforcer l'appropriation des interventions par les acteurs nationaux impliqués ; Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement dans le cadre de la consolidation de la paix Utiliser les recommandations pour les prochaines programmations.
Secrétariat du PBF et Bureau du Coordonnateur Résident des NU	Renforcer la programmation des interventions et mieux coordonner leur mise en oeuvre des projets PBF pour plus d'impact

4. Approche et méthodes d'évaluation

40.L'évaluation s'est déroulée selon une méthodologie participative utilisant des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives et l'analyse multivariée. Elle a reposé à la fois sur des données secondaires et primaires. La méthodologie utilisée est l'analyse des documents, des entretiens avec les principaux intervenants suivant une approche participative, consultative et transparente avec les parties prenantes, basée sur les résultats et centrée sur l'utilisation. Les informations ont été triangulées dans la mesure du possible, et lorsque la vérification n'a pas été possible, la source a été mentionnée. La partie quantitative a documenté les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation a pris en compte le cadre de résultats du projet comme son point de départ. Le volet qualitatif a inclus les groupes de discussion, l'observation directe ainsi que des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes et auprès d'informateurs clés afin de compléter les données quantitatives.

41.Compte tenu du contexte actuel de la pandémie du COVID-19, la méthodologie de la mission y compris, les outils ont été adaptés au contexte pour garantir la qualité des produits et pour s'assurer du respect des normes et principes en pareils circonstances. Ainsi, durant cette mission, le consultant s'est assuré du respect du principe de « Ne pas nuire ». Durant toute la mission, la vie et le bien-être de toutes les parties prenantes à la mission, ont été pris en priorité. La mission a tenu compte de la pandémie du CORONAVIRUS, COVID 19. Les mesures barrières ont été respectées (port du cache nez ; lavage des mains, distanciation sociale). Certaines données ont été collectées à distance à travers des interviews au téléphone.

4.1. Collecte de données

42.La revue documentaire : Elle a consisté en la revue systématique des documents existants pour une meilleure compréhension du contexte, les progrès et les défis, notamment la revue de littérature des documents clé et évidences en utilisant les outils adéquats de revue de toutes les sources d'information pertinentes. Cette collecte a été faite à travers l'examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Plan stratégique du PNUD 2018-2021
- UNESCO 40-C5- Programme 2020-2021;

- Cadre programmatique Unique des Nations QUnies pour l'assistance au développement (CPU), Côte d'Ivoire (2017-2020)
- Budget du projet forêts sacrées
- Rapport financier projet GYPI, forêts sacrées ; 2020
- Document de projet « les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires »
- Rapport finaux du « Projet de la participation des jeunes aux conflits des forêts sacrées dans la région de Biankouma » élaborés par les ONG partenaires», 2021 ;
- Document de projet « Appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, 2018 ;
- Document de projet « Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région ouest de la Côte d'Ivoire, 2018
- Document de « PROGRAMME D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PACoP) » ; 2017
- Évaluation du portefeuille de projets du Fonds de Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire (2015-2019), Rapport final 2019
- Semestriel
- Rapports semestriels du projet « Participation des Jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire, 2020
- Plan National de Développement 2016-2020 ;
- Evaluation finale du projet transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Liberia pour la paix et la cohésion sociale, rapport final ;
- Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Côte d'Ivoire, 2017, RAPPORT FINAL
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;

43. Les entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès des ministères techniques, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution. De façon spécifique, les entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de personnes ressources du :

- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté,
- Ministère de la Culture et de la Francophonie ;
- Direction Régionale de la Culture
- ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, ONG KAGNINMIN et Sports Sans Frontières
- Leaders communautaires
- PNUD
- UNESCO

44. Les Focus Group ou entretiens de groupes : Les entretiens de groupe ont été réalisés avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. De façon précise, les FGD ont été conduits avec les membres des comités de paix, des comités de préservation des forêts sacrées, les populations bénéficiaires des 17 infrastructures communautaires des 5 localités, les femmes (veuves, célibataires, femmes cheffes de familles), et hommes des communautés autochtones, allochtones, allogènes bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraîchage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, de la commercialisation de mets culinaires, de festival et du tourisme, les jeunes formés au métier de pépiniéristes, les jeunes (hommes et femmes) des communautés qui ont eu leurs moyens de subsistances renforcés à travers la production artisanale et touristique.

45. Les Observations directes (visites de terrain) : Des observations directes ont été menées sous forme de visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. Elles ont porté sur les changements induits par le projet. Ainsi, les centres de santé réhabilités, les écoles réhabilitées, les champs communautaires, les cantines scolaires ont été visités.

Tableau 2: Nombre de réunions et intervenants rencontrés

Techniques de collecte des données	Nombre	Participants	% de femmes
Entretiens	42	86	30 %
Focus Groupe	20	208	35 %
Total	62	294	33% (97 femmes)

46.Echantillonnage :

La revue documentaire a couvert systématiquement l'ensemble des composantes du projet. L'évaluation s'est déroulée dans le département de Biankouma, localité de mise en œuvre du projet. Le choix du département de Biankouma obéit à son attachement aux valeurs culturelles, à la recrudescence des conflits liés à l'occupation illicite des forêts et sites sacrés, sa proximité avec les forêts classées dont les occupants vont être déguerpis.

Les entretiens et les infrastructures visitées, en revanche, ont porté sur un échantillon de personnes et de sites de terrain, selon les critères d'inclusion ci-dessous arrêtés par l'évaluateur et inclus dans la note méthodologique initiale. Ces critères sont comme suit : (i) Critère de couverture stratégique du projet : avoir des personnes et des réalisations qui représentent les différentes composantes du projet ; (ii) Critère de taille stratégique/volumique : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions d'une certaine significativité dans le projet ; (iii) Critère de diversité géographique : avoir des personnes et des réalisations montrant une couverture sinon exhaustive du moins diversifiée des zones d'intervention du projet; (iv) Critère de qualité : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions réputées performantes et à d'autres qui le seraient moins, pour permettre des apprentissages diversifiés, articulés sur les succès et les insuccès ; et (v) Critère de sensibilité genre et inclusion sociale : avoir, au possible, des femmes et des personnes vulnérables et des réalisations en rapport avec ces groupes d'acteurs/bénéficiaires. Sur cette base, les 5 villages du projet ont été visités : Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma. Par ailleurs, un autre village témoin (Ouréné) qui n'a pas bénéficié du projet, mais qui a une forêt sacrée infiltrée par les communautés allogènes et allochtones.

47.Les publics interrogés sont : Des responsables au niveau du PNUD et de l'UNESCO, les directeurs au niveau du Ministère de la Solidarité et de la cohésion sociale, du Ministère de la Culture et de francophonie, les femmes (veuves, célibataires, femmes cheffes de familles), et hommes des communautés autochtones, allochtones, allogènes, les jeunes, les hommes, bénéficiaires du projet dans les villages, les leaders communautaires, les chargés de projet au niveau des 5 ONG ont été interrogés.

4.2.Approche analytique

48.L'analyse des informations collectées est guidée par les exigences des termes de référence, à savoir l'établissement des performances du projet autour des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (CAD/OCDE) et des thématiques transversales, notamment le genre, les droits humains.

49.Triangulation : La triangulation est un protocole transversal à toute l'évaluation. Elle est un principe de confrontation des outils et des sources, pour que l'évaluation ne dépende pas exclusivement d'un seul support et ne soit pas fragilisée par les limites éventuelles de ce dernier. Ainsi, les données secondaires sont triangulées entre elles, puis avec les données primaires et les observations directes, pour construire des jugements affinés. A titre d'illustration, dans le cas d'un résultat qui était attendu et dont un rapport annuel de progrès (source secondaire) indique qu'il a été mis en place, les entretiens avec les acteurs (sources primaires) sont utilisés pour confirmer ou non son effectivité et donner des spécifications empiriques sur sa réalité (inclusivité, sensibilité genre ? etc.).

50.Dans le cadre du **critère de pertinence**, il est établi sur le plan stratégique comment le projet se positionne : est-il le cadre de résolution approprié pour les problématiques prégnantes du pays en matière de cohésion sociale ? La qualité du cadre de résultats est également examinée. Dans le cadre du **critère d'efficacité**, le niveau de livraison des produits et de réalisation des résultats actés dans le cadre logique du projet, est déterminé, en se référant aux indicateurs prévus à cet effet. En lien avec chaque attente et les réalisations correspondantes, les facteurs favorables et d'échec sont passés en revue, à l'effet d'y articuler des apprentissages pour la suite du projet. **L'analyse d'efficience** complète ce tableau en mettant en exergue la qualité des liaisons entre les rendus du projet et les ressources engagées (coût-bénéfice optimisé ?). L'efficience est également considérée sous l'angle des plus-values apportées au projet par la qualité de ses processus de mise en œuvre, à travers globalement les performances ou les inerties du modèle organisationnel et de ses différentes sous-fonctions structurelles.

51. Sous le critère de ***durabilité***, les éléments clés considérés comme déterminants de la pérennité des acquis du Projet, leur ***appropriation nationale appréciée à l'aune des cadres institutionnel, sociopolitique et de gouvernance***, mais aussi de ***l'existence de ressources relais***. L'appropriation nationale est un préalable à la durabilité. L'existence de ressources permet une continuité au-delà des financements alloués par le projet. Le critère de ***Cohérence***, met en relief la compatibilité du projet avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général et les synergies. Sous l'angle du ***genre et des droits humains***, l'analyse détermine au premier degré, la représentation des femmes, des populations vulnérables et autres populations marginalisées dans le bénéfice des extrants, en mettant en exergue comment ils sont présents ou ne le sont pas dans le projet. Mais au-delà de cette approche extensive de dénombrement, l'analyse s'évertue également à déterminer si les différentes stratégies du projet incluent ou non des dispositions appropriées pour promouvoir l'égalité homme-femme, les droits humains, l'inclusion et la participation des groupes défavorisés.

52. Recommandations issues de l'évaluation : les recommandations sont ancrées dans les constats et les leçons apprises générés par l'évaluation. Chaque recommandation aide à résoudre un problème identifié par l'évaluation, ou à tirer un meilleur parti d'une niche d'opportunités dont l'évaluation a montré qu'elle n'est pas suffisamment valorisée dans le présent projet. ***Les recommandations sont claires, concises et raisonnablement limitées en nombre, pour en favoriser la mise en œuvre.*** Sont également spécifiés leurs ***destinataires***.

4.2. Limites de l'évaluation

53. La collecte de données a été limitée par un certain nombre de facteurs que l'équipe d'évaluation a essayé d'adresser autant que possible lors de la mission (Tableau 4).

Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés

DEFIS RENCONTRES	STRATEGIES DE MITIGATION
Indisponibilité de certains acteurs pendant la période de l'évaluation	Echanges téléphoniques/ Partage du guide d'entretien par mail
Absence de données secondaires (statistiques) pour étayer certaines données qualitatives. Cela rend la triangulation délicate. Par exemple l'absence de données chiffrées dans les rapports des autorités administratives et politiques sur le nombre de conflits survenus et réglés.	La <i>stratégie de mitigation de ce défi</i> tient dans la rigueur des triangulations systématiquement pratiquées. En effet, à <i>un premier niveau d'épreuve interne</i> , les documents sont examinés dans leur cohérence intrinsèque pour déterminer leur qualité propre et la fiabilité susceptible d'en découler (<i>premier niveau de concordance ou discordance</i>). Les entretiens sont à leur tour convoqués et mis en regard de ce qui ressort des données secondaires, pour déterminer <i>un niveau de concordance/discordance</i> . Enfin, les opinions des parties prenantes interviewées sont confrontées aux observations directes issues des visites de sites et autres actifs du projet sur le terrain, pour faire ressortir <i>concordances et dissemblances</i> .

5. Analyse des données collectées

54. Les données collectées lors des différents entretiens (individuels et de groupe) ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées fortes du discours livré par les informateurs lors des entretiens de groupes selon la méthode suivante : Extraction, pour chaque thème, des messages clés tels qu'exprimés par les informateurs ; hiérarchisation de ces messages en fonction de leur fréquence d'apparition dans chacun des groupes et dans l'ensemble ; comparaison entre les groupes de façon à dégager les divergences et les convergences ; illustration des messages clés par un verbatim qui reflète la perception exprimée par les enquêté(e)s. Des récits de vies sont élaborés pour illustrer les effets des interventions sur les bénéficiaires. Ces récits sont présentés sous formes d'encadrés dans le rapport. Des graphiques (histogrammes) sont faits à travers les données quantitatives provenant de diverses sources (rapports d'activités, documents stratégiques).

5.1. Evaluabilité du projet

55. L'évaluabilité du projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire est influencée par trois facteurs clés : i.) ***la qualité de formulation du projet et de son cadre de résultats*** ; ii.) ***l'existence de données secondaires*** de monitoring sur l'exécution ; iii.) ***l'existence et***

L'accessibilité de sources de données primaires de qualité, (iv) existence d'une théorie du changement pour le projet qui explique le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. ***Le cadre logique*** du projet est un référentiel globalement techniquement cohérent pour permettre une évaluation de performances, avec notamment des indicateurs permettant de tracer la progression vers les cibles du projet. En ce qui concerne les ***sources d'information*** indispensables à une bonne évaluation, les données secondaires essentielles existent et sont disponibles : documentation sur le contexte (PND) ; CPD/PNUD, CPU; documents de programmation et de mise œuvre du Projet (le document projet (prodoc), les plans de travail annuels, les rapports trimestriels et semestriels, les rapports de mission de suivi, les rapports financiers, <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00118902>, <https://www.un.org/peacebuilding>). Les sources primaires, quant à elles, ont été bien identifiées et ont pu être approchées avec les méthodes et outils décrits ci-dessus. Au total, la revue de ces facteurs qui la surdéterminent permet de dire que l'évaluabilité du projet est bonne dans l'ensemble.

5.2. Ethique et responsabilité

56. L'Evaluateur s'est conformé strictement aux prescriptions déontologiques du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation, avec acception et respect scrupuleux de son Code de conduite. Plus spécifiquement, pour garantir à la mission le plus haut standard professionnel, les attitudes suivantes ont été scrupuleusement observées : (i) Donner un égal respect aux parties prenantes interviewées ; (ii) Respecter la liberté de parole des interlocuteurs ; (iii) Respecter la diversité des acteurs et la refléter dans un échantillonnage inclusif, avec une attention particulière vers les femmes et les parties vulnérables ; (iv) Utiliser les protocoles appropriés pour toucher adéquatement les femmes et les plus défavorisés ; (v) Faire comprendre, d'entrée, à tous les interlocuteurs que l'Evaluateur n'est ni staff, ni membre d'aucune partie prenante, mais un professionnel externe et indépendant qui recherche des informations sur le projet et sa mise en œuvre ; (vi) Assurer aux sources toute la confidentialité et l'anonymat nécessaires ; (vii) Traiter avec tous dans la transparence, le respect et la sérénité ; (viii) S'écarter de toutes pratiques prohibées par le droit et la morale.

57. Le consultant a tenu compte de la pandémie du COVID 19 en respectant les mesures barrières. C'est ainsi que des caches nez et gel hydroalcooliques étaient utilisés lors des entretiens individuels et des focus groups de même que le respect de la distanciation sociale. En outre, des entretiens ont été réalisés par téléphone et par mail.

6. Principaux constats de l'évaluation

58. Après la collecte des données qualitatives et quantitatives auprès des différents acteurs, sur la base de la revue documentaire, des entretiens individuels semi directifs, des groupes de discussions, de l'observation directe et des visites de terrains, les constats ont été faits conformément aux critères de l'évaluation. Les constats formulés sont les réponses aux questions de l'évaluation.

6.1. Pertinence



Photos : Entretien avec le chef de Biankouma village et un focus group hommes à Dio

Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD ?

Constat 1.: Le projet s'inscrit dans les priorités nationales en matière de développement telles que définies dans le PND (2016-202), dans le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD.

59. Le projet vise le renforcement de la résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire pour une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma. Pour atteindre cet objectif, le projet a favorisé la mise en place des comités de protection des forêts sacrées et des comités de paix qui sont des mécanismes *opérationnels de règlement pacifique des conflits*. A travers ce résultat visé, le projet « forêts sacrées » est aligné à l'Effet 1 de l'Axe stratégique 1 du PND (2016-2020) qui stipule que : *les communautés ont recours à des mécanismes opérationnels de règlement pacifique des conflits*.

60. Les thématiques abordées par le projet s'inscrivent dans les attributions des Ministères techniques engagés dans la prévention et la résolution des conflits et les thématiques liées à la jeunesse et au foncier (Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la jeunesse et de l'emploi, Ministère de l'agriculture), et dans la préservation de l'environnement (Ministère de l'environnement, Ministère des Eaux et Forêts) ainsi que le Ministère de la culture pour les questions culturelles. En cela, le projet contribue à l'Effet CPU : *D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités et l'effet 1 : gouvernance et cohésion sociale du CPU qui évoque la prévention et gestion pacifique et résolution des conflits*

61. Le projet vise les résultats que sont (i) la protection, la préservation et la promotion des forêts et (ii) la prévention et la gestion des conflits identitaires et générationnels. Dans cette optique, le projet a mis en œuvre des activités de protection à travers la délimitation et la création de zones tampons autour des forêts et sites sacrés. Ainsi, le projet s'inscrit dans l'Effet 4 du PND (2016-2020) portant sur « *la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique* et assure la réalisation des extrants suivants: *les populations sont sensibilisées en matière de protection de l'environnement et des eaux et forêts ; le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert stabilisé à la norme internationale, la conservation de la biodiversité est renforcée* ».

62. Le projet conjoint du PNUD et de l'UNESCO vise à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. A travers cet objectif, le projet est aligné sur le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) de Côte d'Ivoire notamment sur l'axé 1 (solidarité, cohésion sociale et réconciliation nationale) où il contribue à l'atteinte de l'Effet 1 : « *les communautés dans leur diversité et les groupes vulnérables, notamment les femmes, les déplacés et retournés, vivent dans un environnement où les tensions sociales et politiques sont réduites, les risques d'apatridie maîtrisés, et la protection des personnes et des biens garantie*.

63. Le projet est également sous le leadership du pilier "Gouvernance" du CPD 2017-2020 du PNUD. Au niveau de l'UNESCO, le projet PBF relatif aux forêts sacrées s'inscrit dans le programme IV Culturel. Le projet adresse des problématiques liées à la cohésion sociale et contribue directement à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 16 sur *la Justice et la Paix*.

Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?

Constat 2 : Le projet était pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit

64. Lors de l'analyse du contexte avant la mise en œuvre du projet, des facteurs structurants des conflits communautaires ont été identifiés. Parmi ces facteurs, l'on note les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Débé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts notamment la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO toutes situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont 80% de ses occupants sont des jeunes hommes et femmes. De même, conformément à la nouvelle politique ivoirienne visant à restaurer l'intégrité de l'ensemble des forêts de Côte d'Ivoire par leur préservation,

réhabilitation et extension, et aux résolutions de la 8ème Conférence au Sommet des Chefs d'État du Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, il est recommandé de procéder à la destruction des plantations du Mont Péko et de celles de l'ensemble des parcs, réserves et forêts classées de Côte d'Ivoire. L'application de ces décisions dans les forêts classées situées dans l'Ouest vont accroître la convoitise des forêts sacrées et particulièrement celles situées dans le département de Biankouma du fait de sa proximité avec les localités concernées. (Source : document projet)

65. Le déguerpissement récent de la forêt classée du mont Péko par le gouvernement ivoirien a exacerbé ce phénomène d'occupation et de profanation des forêts sacrées à Biankouma par plus de 50 000 personnes essentiellement des jeunes burkinabés et jeunes autochtones à la recherche de terres cultivables. Cela a occasionné plusieurs affrontements intercommunautaires dans le département de Biankouma suite à ces déguerpissements forcés entrepris par les jeunes yacouba. Dans le village de Dio, ce sont trois morts qui ont été enregistrés dont deux Yacoubas et un Burkinabé avec de nombreux dégâts matériels à la suite d'une opération de déguerpissement des communautés burkinabés par les jeunes yacouba en mars 2018. A Gandié, la mort par décapitation d'un jeune burkinabé a entraîné des affrontements violents entre les Touras et les Burkinabés causant de nombreux dégâts matériels et plusieurs blessés graves. Selon les rapports des autorités préfectorales du département de Biankouma, confirmés par les données recueillies auprès du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), la quasi-totalité des conflits enregistrés dans ce département au cours de ces deux dernières années (2017-2018), et qui ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), autochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé), sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés.

66. Pour la seule année 2018, ce sont plus de 5 conflits entre communautés burkinabés et autochtones (Yacouba/Toura) qui ont été enregistrés dans le département de Biankouma avec 05 morts, 03 disparus, d'importants dégâts matériels (champs, maisons, engins roulants). Par ailleurs, du fait du départ au Libéria et en Guinée voisins des communautés autochtones yacouba, garants des valeurs culturelles et surtout des forêts sacrées, lors de la crise sociopolitique, certaines communautés Burkinabés, Baoulés et Malinkés ont profité de cette absence pour infiltrer et exploiter ces forêts sacrées particulièrement dans le département de Biankouma. Dans leur volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts.

67. La majorité des conflits répertoriés indiquent que les tensions communautaires dans la localité se jouent en grande partie autour **des ressources foncières**. Le rôle central que joue le foncier dans diverses formes d'activités économiques localement porteuses de richesses explique pour une bonne part les tensions sur la terre. Une réalité liée au fait que l'agriculture reste la première source de revenus pour les populations, notamment dans les zones rurales. (Source : propos de leaders communautaires). L'analyse des facteurs de conflits a fait ressortir également les conflits liés aux cristallisations identitaires. En effet, les conflits communautaires résultent aussi d'antagonismes collectifs exprimés sur fond de différenciations identitaires entendues ici comme des démarcations d'ordres culturels, ethniques, religieux, entre deux ou plusieurs groupes sociaux. La pertinence du projet a été relevée aussi bien par les Autorités administratives et politiques que par les populations qui ont indiqué que le projet répond bien aux besoins des communautés du Département de Biankouma. « : *« si ce projet n'avait pas vu le jour, il aurait fallu le créer au vu des conflits liés à la profanation des forêts sacrées que mon département vit ces dernières années avec son corollaire de pertes en vies humaines et de dégâts matériels occasionnés ».* (Préfet de département de **Biankouma**). Et le chef du village de Gboné a soutenu que : *« le plus grand problème de ma population est la sauvegarde de nos forêts sacrées face à l'infiltration des communautés allogènes qui ignorent nos traditions ».* (RAPPORT Semestriel, Projet forêt sacrée, 2020)

Le projet était stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet
--

Constat 3 : Le projet était stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet

68. Le projet était stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de sa conception. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire continue d'accomplir d'énormes progrès dans la restauration de la paix et de la sécurité dans le pays après les violences qui ont émaillé les élections présidentielles contestées de 2010. Avec l'appui de la communauté internationale et notamment des Nations Unies, les efforts de consolidation de la paix et de sortie de crise ont produit des résultats considérables. Toutefois, un certain nombre de défis subsistent pour assurer la paix et la stabilité durables du pays. En matière de solidarité et de cohésion

sociale, des avancées significatives ont été enregistrées. Néanmoins, les moteurs de conflit et des poches de vulnérabilité persistent dans certaines zones du pays – Ouest principalement où la cohésion sociale reste encore fragile. Le processus de réconciliation nationale avance délicatement malgré les importantes mesures prises par le gouvernement pour renforcer le dialogue politique, notamment le retour des réfugiés politiques de haut rang, la tenue de procès et la libération des détenus de la crise post-électorale.

69. Les capacités limitées des institutions nationales en charge de conduire le processus de justice transitionnelle, y compris la réparation des victimes, et le manque de cadres de dialogue au sein de certaines communautés où persistent des tensions inter et intra-communautaires et des conflits fonciers, pèsent sur la dynamique de cohésion sociale et de réconciliation nationale. La recrudescence des conflits impliquant les jeunes, qui représentent 30% de la population, et les risques de radicalisation liés très souvent à l'absence de perspectives, constituent également des menaces contre la cohésion sociale. Leur participation ainsi que celle des femmes dans les comités locaux de résolution pacifique des conflits reste faible. Les activités de terrain portées par la société civile et les ONG nationales et internationales ont été éparpillées et n'ont pas eu de portée suffisamment large pour avoir un impact significatif sur la réconciliation nationale. Par ailleurs, l'éparpillement des organes chargés de la mise en œuvre de la stratégie nationale de solidarité, d'assistance aux victimes et de cohésion sociale n'a pas favorisé la cohérence de leurs actions.

70. La conduite sur une base consensuelle et inclusive du processus en cours de réparation des victimes affectées par les crises militaro-politiques reste un défi. L'accès à l'emploi, aux moyens de subsistance, à la terre sont autant de problèmes qui alimentent également les tensions. Par ailleurs, les opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées entamées par le Gouvernement à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Débé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire sont sources d'un nouveau type de conflits intercommunautaires.

71. La cartographie des conflits du Programme National de Cohésion Sociale a dénombré pour la période 2015-2020, plus de 200 conflits latents et ouverts. D'autres conflits ouverts ont été répertoriés grâce à l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale. La vision du pays en matière de paix et de cohésion sociale sur la période 2016-2020 était de bâtir une nation unie dans sa diversité culturelle.

72. Pour mettre en œuvre cette vision, le Gouvernement a procédé à la création de structures en charge des questions de réconciliation et de cohésion sociale. Au nombre de ces structures figurent l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) restructuré en 2015 et la Commission Nationale de Réconciliation et d'indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV) créée en 2015. Une nouvelle constitution a été adoptée en 2016. Elle résulte de la révision de la constitution de l'année 2000 de laquelle ont été retirées toutes les dispositions confligènes (articles 35 et 38). En outre, le pays dispose d'une Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion sociale (SNRCS 2016-2020) adoptée en 2017 en Conseil des Ministres et d'une stratégie nationale d'alerte précoce et de réponses rapides impliquant les femmes. La Côte d'Ivoire s'est dotée en 2019 d'une batterie de 151 indicateurs nationaux, destinés à évaluer les efforts du Gouvernement sur les chantiers de la solidarité et de la cohésion sociale. Le projet « forêts sacrées » était adapté pour s'attaquer à ces nouveaux types de conflits intercommunautaires dans la mesure où l'implication des jeunes dans la gestion culturelle, inclusive et participative des conflits autour des forêts sacrées s'avère une nécessité absolue et urgente pour la paix et la cohabitation pacifique dans le département de Biankouma. Aussi, le projet forêts sacrées à impliquer les jeunes dans la prévention et la gestion des conflits. Le projet a favorisé la mise en place et la participation des jeunes et des femmes dans les comités locaux de résolution pacifique des conflits.

Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

Constat 4 : Le projet contribue à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux
--

73. En Côte d'Ivoire, en matière du Domaine Foncier Rural, la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 prévoit que toute personne physique ou morale peut accéder au patrimoine national constitué par le Domaine Foncier Rural. Mais, des pesanteurs socioculturelles et institutionnelles influent fortement sur l'application du droit positif. L'étude conduite par la Banque mondiale sur la Côte d'Ivoire a montré que seules 8% des femmes détiennent un titre foncier ou une attestation de vente contre 22 % pour les hommes. (BM, 2017). Dans la région Ouest du pays en général et dans le département de Biankouma en particulier, l'accès des femmes à la terre est traditionnellement limité. Dans une région où la majorité de la population vit de l'agriculture, cette situation réduit leurs capacités à entreprendre des activités économiques durables permettant de générer des revenus. A ce propos, une répondante confirme « nous les femmes, pour avoir la terre pour faire du riz ou du manioc, c'est pas facile ; si tu es marié,

ton mari peut te donner un peu de terres ; problème de terre pour les femmes-là c'est difficile ». **(Femme interrogée à Gboné)** Le projet a contribué à l'égalité des sexes en permettant aux leaders communautaires de mettre des parcelles de terres à la disposition des femmes pour entreprendre des AGR.

74. Dans le domaine de la santé, l'accès aux soins prénatals et maternels et aux méthodes contraceptives constitue un problème très important pour la santé des femmes à Biankouma. Selon le Rapport sur l'État de la Population 2016, le taux de mortalité maternelle pour la Côte d'Ivoire, est estimée à 645 décès pour 100 000 naissances vivantes.⁴ Les femmes accouchant dans les régions de l'Ouest en général et de Biankouma en particulier, ont trois fois moins de chance de recevoir une assistance par du personnel de santé qualifié que celle de la ville d'Abidjan.⁵ Cette situation est corroborée par un infirmier « *les femmes accouchent généralement à la maison avec les matrones ; elles ne viennent pas à l'hôpital ; elles ne font pas leurs Consultations Pré natales ; cela entraîne beaucoup de décès soit de l'enfant ou de la mère ; mais le problème est qu'il n'y a pas souvent de maternités dans les villages* ». **(Médecin à Gbombelo)** Le projet a contribué à réduire ces inégalités par la réhabilitation et l'équipement de centres de santé et maternité dans des villages bénéficiaires.

75. Dans le domaine du chômage, en Côte d'Ivoire, pour ce qui concerne la position particulière des jeunes sur le marché du travail, les jeunes femmes sont relativement plus au chômage (58,6%). Le revenu moyen est plus faible pour les jeunes, davantage pour les jeunes femmes. La proportion d'emplois vulnérables est plus élevée chez les jeunes femmes que (75,1%)⁶. Cette réalité est valable pour le département de Biankouma. Dans les villages du projet, selon les estimations Autorités administratives et politiques et des chefs de villages, on dénombre environ 700 jeunes qui sont en quête de travail. Comme le souligne une enquêtrice « *les femmes n'ont pas d'activités pour avoir de l'argent ; elles travaillent dans les champs de leurs maris ; les jeunes filles ne font rien ; elles se promènent* ». **(Propos de femme à Dio)** Un jeune renchérit « *dans le village, il n'y a pas de travail pour nous les jeunes ; les parents n'ont plus de terres pour nous donner ; les jeunes se promènent dans le village ; d'autres jeunes vont à Biankouma ville ou à Man pour chercher du travail et gagner un peu d'argent* ». **(Propos de jeunes à Biankouma village).** Le projet a contribué à adresser le chômage des jeunes et des femmes par la mise en place des AGR. En effet, en matière d'agroforesterie, 509 jeunes dont 98 femmes ont eu leurs AGR en lien avec la protection des forêts sacrées renforcées par la mise à disposition d'intrants ; 126 pépiniéristes ont été installés dans le cadre du projet. Des moulins ont été octroyés aux femmes pour la transformation de la production agricole ainsi que des tricycles pour la commercialisation de la production agricole. Également, la pratique de la médecine traditionnelle et la commercialisation des goûters par les jeunes filles, favorisent l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

76. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la réalisation des droits humains pour tous. Pour cela, le projet a permis aux femmes mariées, célibataires et aux veuves d'avoir accès à la terre à travers les leaders communautaires. À travers l'autonomisation économique des femmes, le projet a renforcé les droits de la femme et promu l'égalité des sexes, dans la mesure où elles (les femmes mariées) participent à l'élaboration du budget familial. Les femmes mariées ont indiqué que leur contribution aux charges familiales (santé, scolarisation) a permis de réduire les violences physiques, verbales et psychologiques à leur endroit. À travers leur participation aux comités de paix, le projet a renforcé la représentation des femmes dans les processus décisionnels au niveau familial et communautaire. À travers les AGR, le projet a favorisé l'accès des femmes au crédit (AVEC) afin d'accroître leurs opportunités économiques. Des femmes ont suivi une formation de sensibilisation à la violence basée sur le genre. Ainsi, les filles des villages (environ 500 filles) ont désormais des connaissances dans la prévention et de protection contre la violence. Les femmes ont vu leurs revenus s'améliorer et ont pris des postes à responsabilité dans les mécanismes de paix mis en place.

6-2- Efficacité

Constat 5 : Le projet PBF a atteint ses objectifs et a contribué à la vision stratégique du Fonds

77. La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les missions dans les différents villages ont montré que le projet conjoint a enregistré des résultats significatifs en matière de prévention des conflits identitaires et générationnels et de renforcement de la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma. Le projet s'est attaqué à la racine des conflits intercommunautaires qui est la rareté des terres et la pénétration des forêts pour pratiquer l'agriculture. Selon les informations collectées auprès des

⁴ FNUAP, (2016), Rapport sur l'État de la Population, p.95.

⁵ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020, p.31).

⁶ Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire, 2012

Autorités administratives et politiques (préfets et sous-préfets), avant la mise en œuvre du projet, la majorité des conflits qu'ils géraient étaient liés aux fonciers. Grâce au projet, le nombre de conflits fonciers a considérablement baissé⁷. Selon les données issues des rapports des comités de paix et des registres des chefferies traditionnelles indiquent que le nombre de conflits est passé de 5 à 0 par mois dans certains villages tels que Dio et Gbombelo. Ces informations sont corroborées par les propos des Autorités administratives et politiques régionales et leaders communautaires. Comme le mentionne le sous-préfet de Gboné « *avant le projet, il y avait beaucoup de conflits fonciers ; les conflits fonciers représentaient 95% des conflits que nous devions régler ; mais aujourd'hui avec le projet du PBF, le nombre de conflits que nous avons à gérer a considérablement diminué ; actuellement même, je n'ai aucun conflit foncier sur ma table* » (**Sous-préfet de Gboné**). Un Chef de village renchérit « *avant le projet, on ne pouvait pas passer un mois dans le village sans conflits fonciers liés aux forêts sacrées ; par mois, j'avais environ 5 conflits à régler ; mais depuis que le projet est venu, avec les sensibilisations et les délimitations des forêts sacrées, tout va bien, ; depuis cette année (2021), je n'ai pas jugé un seul problème de terre ; tout va bien, il y a la paix dans le village maintenant ; les ventes illicites des terres ont cessé ; vraiment je remercie le PNUD et l'UNESCO qui sont venus nous aider* » (**Source ; entretien avec le chef de village de Gbombelo lors de la mission de terrain**).

78. Cela a été possible grâce au projet qui a appuyé l'ONG DRAO pour la mise en œuvre des activités de cohésion sociale et l'ONG AGRO-MAP pour les activités de protection et de restauration des forêts sacrées. Dans le domaine de la cohésion sociale, les cinq (5) localités cibles du projet disposent désormais d'organes et d'outils au niveau local pour la prévention et la gestion pacifique des conflits identitaires et communautaires que sont : les comités de paix, les comités de gestion et de protection des forêts sacrées, des cadres de dialogues et de gestion des conflits, , les activités socioéconomiques et culturelles de rapprochement communautaire et les infrastructures sociales de bases. Ces outils et mécanismes locaux de prévention ont permis une meilleure compréhension des us et coutumes des différentes communautés permettant ainsi une acceptation et un respect mutuel des communautés malgré les différences culturelles. Aussi, le projet a contribué au changement de comportements au niveau des populations comme l'attestent les propos suivants « *avant le projet, quand un jeune commet un acte, on dit que c'est sa communauté et cela entraîne des conflits intercommunautaires ; mais maintenant, quand un jeune commet un acte, on n'indexe pas toute sa communauté d'origine, on dit que c'est par exemple Zongo qui a fait et non les Burkinabés ; cela permet d'éviter les conflits intercommunautaires* » (**Propos de jeunes autochtones**).

79. Dans cette même optique de changement de comportement, depuis la mise en œuvre du projet, les populations allogènes et allochtones respectent les us et coutumes des populations yacouba et toura ainsi que les forêts sacrées. En effet, les conflits liés aux forêts sacrées dans le département de Biankouma sont dus également à la méconnaissance de la culture des peuples yacouba et toura par les allogènes et allochtones. Les comités de paix font la médiation interculturelle, ce qui a favorisé le respect de la culture yacouba et toura par les allogènes et allochtones. Ces communautés étrangères parviennent à appréhender les codes et les valeurs de la communauté yacouba et toura culturellement différente des leurs. Ainsi, les populations étrangères respectent les cérémonies de sortie de masques, les coutumes liées à la célébration de la fête des ignames.

80. Dans le cadre de réalisation des activités d'agroforesterie, ce sont 11 forêts sacrées d'une superficie de 13, 83 ha et 3 lieux sacrés d'une superficie totale de 0,19 ha qui ont été délimités et matérialisés avec des haies vives par les ONGs IDEF, AGROMAP et EICF. Depuis la réalisation de ces actions de délimitation et de matérialisation des limites par le projet, les rapports des comités de protection des forêts sacrées et des comités de paix indiquent qu'aucune infiltration de ces lieux sacrés n'a été enregistrée. Pour preuve à Gbombelo, un jeune de la communauté baoulé a soutenu que : « *lors de la délimitation de la forêt sacrée du village, une partie de mon champ a été identifiée comme faisant partie de la forêt sacrée que j'ai cédée sans histoire bien que cette partie eût été achetée avec un fils du village* ». (**Source, Rapport du projet**).

81. Le projet a favorisé l'implication des communautés allogènes et allochtones au règlement des conflits communautaires. Comme le souligne ce leader communautaire « *nous les burkinabés et les ressortissants de la CEDEAO, avant, on croyait que les problèmes des forêts sacrées étaient seulement l'affaire des Toura qui sont les propriétaires ; mais depuis que le projet est venu et on a été formé, nous sommes impliqués dans la résolution des problèmes fonciers ; notre implication permet de trouver des solutions ensembles et la paix règne dans le village* » (**Chef de la communauté Burkinabé de Gboné, le Naba**)

⁷ Les Autorités administratives et politiques n'ont pas pu nous fournir les données statistiques sur le nombre de conflits qui permettraient d'étayer ces informations.

82. Dans cette même dynamique, le projet a permis la mise en œuvre d'activités de rapprochement communautaire comme les foires culturelles, la fête d'igname, les activités socio sportives réalisées dans les cinq localités du projet. Ces activités ont consolidé d'avantage la cohabitation pacifique et communautaire autour des forêts sacrées. Dans le cadre de l'organisation des tournois de football, des équipes multiethniques ont été constituées. Cette approche a renforcé les liens sociaux entre les autochtones, les allogènes et les allochtones qui étaient dans les mêmes équipes. En effet, à travers le sport, le projet a contribué à la transmission des valeurs telles que: la tolérance, le respect, l'honnêteté... Ses sports collectifs organisés ont permis de développer plus particulièrement l'esprit d'équipe, la solidarité, la coopération. L'un des indicateurs du renforcement de la cohésion sociale dans les villages est la participation des populations allogènes et allochtones aux activités de courses de masques, qui sont des activités exclusivement réservées aux autochtones. Comme le note le chef de village de Biankouma village « *c'était la première fois dans l'histoire du village qu'à Biankouma, on voit une danse burkinabé lors de la danse des masques ; cela montre qu'il y a l'acceptation et la tolérance culturelle. Cela permet le vivre ensemble dans la diversité culturelle* ». **(Chef de Biankouma village).**

83. Dans le domaine de l'agroforesterie, des AGRs en lien avec la protection de forêts sacrées ont été réalisées en vue de détourner les jeunes de l'exploitation des forêts sacrées car elles constituent une source de revenus pour les bénéficiaires qui autrefois infiltraient les forêts sacrées dans localités de Gbonné, Gandié, Gbomelo, Gogouin, Soma, Biankouma et Dio. Dans cette même dynamique, ce sont 27 initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulets de chairs, moutons, apiculture, maraichage, artisanat, commercialisation de mets culinaires, qui ont été réalisées. L'Ouest de la Côte d'Ivoire a un taux de pauvreté élevé (64%)⁸ et fait partie des régions du pays qui est en situation de fragilité ou de conflit. La mise en œuvre de ces AGR a eu un effet sur les facteurs de conflits tel que la pauvreté. En effet, la pauvreté contraignait certaines catégories de populations, surtout les populations étrangères, à pénétrer les forêts sacrées pour faire des plantations. De même, la rareté des terres faisait que les communautés étrangères pénétraient les forêts sacrées pour pratiquer l'agriculture.

84. La mise en œuvre des AGR a détourné les jeunes des communautés allogènes et allochtones des forêts sacrées. Le projet a eu un effet sur ces deux facteurs de conflits (pauvreté et rareté des terres). Les bénéficiaires des AGR ont affirmé que la partique des AGR leur procurait des revenus qu'ils ne disposaient pas avant le projet. Les bénéficiaires des AGR d'élevage de volaille ont indiqué qu'ils gagnaient près de 60 000 f après chaque vente, ce qui approchait le SMIG en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les AGR ont contribué au renforcement de la cohésion sociale car il s'agissait des AGR communautaires. Des femmes, hommes issus des différentes communautés étaient regroupés autour des champs collectifs. Cette stratégie a favorisé le rapprochement intercommunautaire. Les initiatives socio-économiques, en produisant des revenus aux populations, permettent de lutter contre la pauvreté et évitent la destruction des forêts sacrées et par ricochet contribue à la réduction des conflits. Le projet s'est donc attaqué à la pauvreté pour renforcer la cohésion sociale.



Photos : Jeunes travaillant dans leurs champs de manioc et jeunes pépiniéristes (Source misison de terrain)

85. Des infrastructures de rapprochement communautaire ont été mises à la disposition des communautés ; ce sont : Préaux, centres de santé, cantine scolaire, pompe hydraulique. Le projet a contribué à la consolidation de la paix à travers la construction des infrastructures communautaires au profit de toute la population des 5 localités. Ces infrastructures constituent des cadres de rencontres entre les différentes communautés pour tenir des réunions ou mener des activités socioculturelles. Toutes les communautés (autochtones, allochtones, allogènes) les utilisent dans le cadre de leurs activités socioculturelles. Avant le projet, les différentes communautés n'avaient pas de lieu

⁸ Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 2015/Evolution de la pauvreté entre 2002 et 2015 selon les anciennes régions administratives

de rassemblement. Chaque communauté (Yacouba, Toura, Burkinabé, Malien) menait ses activités communautaires de façon isolée, ce qui ne favorisait pas le rapprochement communautaire. Avec la construction des préaux, foyers des jeunes, les communautés se rassemblent pour tenir des réunions et mener des activités culturelles. Par ailleurs, la construction de ses infrastructures a permis aux différentes communautés (autochtones allogènes et allochtones) de se retrouver sur les sites de construction pour travailler ensemble. Cela a permis un rapprochement des communautés et donc a contribué au renforcement du tissu social. Un Chef de village affirme « *quant le préau n'était pas construit, c'était difficile de faire les réunions ; ce sont les chefs des communautés qui étaient invités aux réunions ; mais maintenant, le préau est grand ; on demande à toute la population de venir aux réunions ; aussi, quand il y a des fêtes aux villages, on se retrouve nous tous au foyer ; cela fait qu'on est toujours ensemble ; on se parle beaucoup et on se comprend bien* » (**Propos de Chef de village**). En outre, la pompe hydraulique, les centres de santé réhabilités, les écoles, sont des espaces où toutes les communautés se rendent pour bénéficier des services sociaux. Cela contribue au rapprochement communautaire et au renforcement du tissu social.

86. Le projet a permis aux différentes communautés (autochtones, allochtones et allogènes) de se retrouver et de travailler ensemble dans le cadre des AGR et champs communautaires ; cela a renforcé les liens sociaux et a contribué à la cohésion sociale. De plus, des activités de sensibilisations sur la cohésion sociale autour des forêts sacrées ont été menées à travers des émissions radiophoniques.

87. L'un des moteurs des conflits fonciers à Biankouma est la remise en cause des « contrats fonciers ». En effet, dans l'Ouest ivoirien, le tutorat est une institution qui lie, au sein d'un village, un autochtone à un "étranger", qu'il soit Ivoirien d'une ethnie allogène, ou venu d'un pays voisin (Burkina Faso, Mali, Guinée ou Liberia). Ce contrat moral, est fixé pour une durée indéterminée. Lorsqu'un propriétaire autochtone accorde à un paysan "étranger" l'usage de certaines terres, ce dernier a un devoir de reconnaissance envers son tuteur qui se traduit par le don d'une partie de ses récoltes. C'est par ce biais que de nombreux Ivoiriens venus du Nord (Malinké, Sénoufo, Lobi, Wan) ou du centre (Baoulé) ont acquis des terres dans le département de Biankouma. Ce système permettait jadis une cohabitation pacifique, mais avec la rareté des terres, les jeunes autochtones n'arrivent plus à avoir des terres pour pratiquer l'agriculture. Cela a entraîné une remise en cause des contrats signés par leurs parents pour reprendre les terres comme le mentionne un jeune autochtone « *nous les jeunes autochtones, on n'a pas de terres pour travailler dans notre propre village ; on était allé en ville, surtout à Abidjan et San pédro pour nous chercher ; mais ça n'a pas marché là-bas ; on est retourné au village ; mais on s'est rendu compte que les parents ont donné les terres aux étrangers ; donc nous aussi, on est obligé d'arracher parce que 'on veut travailler et manger à notre faim ; à part l'agriculture, on ne peut rien faire au village* » (**Jeune d'un village du projet**). Les comités de paix ont été impliqués dans le règlement des conflits entre des propriétaires terriens et les étrangers. Par ailleurs, les comités de paix ont mené des activités de sensibilisation à la cohésion sociale avec les matériels octroyés par le projet (sonorisation, bâches, chaises...) dans leurs villages d'origine comme dans les villages voisins. C'est le cas du comité de paix de Gbombelé qui a mené des activités de sensibilisation et régler des conflits intercommunautaires dans les villages de Biélé, Zrégoin, Konoplin.

Constata 6 : Le projet PBF a véritablement intégré le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre
--

88. Le projet a eu des résultats probants relativement à l'intégration du genre et à la consolidation de la paix. L'intégration de la dimension genre dans le projet a été significative dans la mesure où les opinions et les préoccupations des femmes et des hommes sur la cohésion sociale ont été partie intégrante dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation relatifs à la cohésion sociale. Lors du processus consultatif, le PNUD et l'UNESCO ont initié plusieurs séances de travail avec les femmes détentrices des forêts sacrées, les associations des femmes dans les différents villages. De même, les femmes du 3ème âge, détentrices des valeurs médicinales des plantes ont été impliquées pour une transmission de ces connaissances médicinales aux jeunes filles. Les jeunes filles bénéficiaires de ces formations médicinales ont été impliquées pendant la phase de conception. L'analyse genre a permis de savoir les modes d'accès des femmes à la terre ; ce qui a permis aux leaders communautaires et chefs de familles de mettre des parcelles de terres à la disposition des groupements de femmes pour faire les AGR. L'application d'une optique de genre a permis de tenir compte et de comprendre les normes culturelles entre les sexes, et de saisir aussi les différentes façons dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles sont touchés et influencés par la situation de conflit liés à la profanation des forêts sacrées. Les femmes et les hommes ont bénéficié de manière égale des résultats, de sorte à contribuer à l'égalité entre les sexes dans le règlement des conflits.

89.Des indicateurs spécifiques au genre ont été élaborés lors de la conception du projet « ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts notamment la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO toutes situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont 80% de ses occupants sont des jeunes hommes et femmes » et même le montant du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes a été indiqué « Environ 40% des ressources du projet seront affectées aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes ;: 600 000,00» (Source, document de projet). Dans l'élaboration des rapports d'activités, les données sont désagrégées en genre. (RAPPORT Semestriel,2020)

- *Ainsi, l'équipe de mission a pu échanger avec 277 acteurs locaux dont 27% de femmes (corps préfectoral, leaders communautaires, ONG et Ministères techniques) dans les localités de Gbombelo, Biankouma, Dio, Gboné et Gandié.*
- *Egalement, un atelier de planification et lancement des activités opérationnelles du projet réunissant 120 participants dont 47 femmes composés des membres du corps préfectoral, des leaders communautaires, des membres des ONG et des représentants des bénéficiaires et des structures étatiques a permis de présenter les objectifs, activités et résultats attendus du projet.*

90.Des formations sur le genre ont impliqué les femmes « Ainsi, du 03 au 08 mars 2020, ce sont 355 jeunes et leaders communautaires dont 180 femmes qui ont eu leurs capacités techniques renforcées sur la culture de la paix. (RAPPORT Semestriel,2020)

91.Des activités spécifiques relatives au genre ont été développées pendant la phase de mise en œuvre du projet. En outre, les femmes ont été ciblées par les activités en lien avec l'amélioration des moyens de subsistance et la préservation du patrimoine culturel. En effet, les femmes (veuves, divorcées, handicapées), les jeunes, ont bénéficié des AGR (maraichers, vivriers).

92.Les forêts sacrées des femmes ont été prises en compte par le projet. Ces forêts sacrées ont fait l'objet de délimitation avec des haies-vives et le reboisement. Dans les villages cibles, les femmes du 3ème âge sont garants des forêts sacrées. Elles ont été associées au projet. Elles ont été chargées de véhiculer les valeurs culturelles et initier les jeunes filles à la conservation des forêts et à la restauration de leur identité culturelle à travers des rencontres de formation et de sensibilisation. A travers leurs actions de transmissions et de formations, elles ont également pris une part active aux initiatives de rapprochement communautaire et aux échanges culturels. Le projet a permis aux femmes de jouer un rôle central dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits à travers les comités de paix. Les comités de paix étaient composés de 30% de femmes ; ce qui fait environ 20 femmes dans les 5 comités de paix mis en place. Les comités de paix de Gboné et de Dio sont intervenus pour régler des conflits intercommunautaires liés à des cas d'adultère. Les femmes de ces comités de paix ont été mises en avant pour régler ces différends. De même, les femmes des comités de paix de Gandié et de Dio ont pris la parole en public dans la gestion des conflits intercommunautaires au niveau de la chefferie traditionnelle. Par ces actions, le projet a favorisé leur participation à la prise de décision.

Constat 7 : La stratégie de ciblage du projet PBF était appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires
--

93.La stratégie de ciblage du projet était appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires. Le processus de ciblage a été fait de façon participative et inclusive.

94.La stratégie de ciblage a été définie en étroite collaboration avec le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP), le Ministère de la culture, la SODEFOR, les autorités préfectorales et les ONGs présentes dans le département de Biankouma. La stratégie de ciblage géographique adoptée a permis de faire le choix pertinent du département de Biankouma pour la mise en œuvre le projet. En effet, selon le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté (MSCSLP) et les autorités préfectorales, 75% des conflits inter et intracommunautaires enregistrés au cours de ces deux dernières années dans le département de Biankouma sont liés à la profanation ou à l'occupation illégale des forêts sacrées. Ce pourcentage pourrait s'accroître inéluctablement avec le déguerpissement en 2019 des forêts classées du Haut Dodo, de Séguéla et de SCIO, toutes situées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, 500 000 personnes (dont 250 000 avec 40% de femmes, des communautés riveraines des forêts classées et 250 000 avec 35% de femmes, au sein des communautés occupant les forêts) sont concernées par ces opérations. En outre, les villages retenus sont ceux ayant enregistrés des conflits communautaires liés à l'infiltration ou à la gestion des forêts sacrées.

95. Depuis l'essor des cultures de rente (Café, Cacao, hévéa) occasionnant l'immigration des communautés allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés et malinkés) dans l'ouest ivoirien notamment dans le département de Biankouma, l'on assiste à une infiltration et profanation des forêts sacrées par ces communautés qui ignorent pour certaines, les us et coutumes des localités d'accueils. Pour la seule année 2018, ce sont plus de 5 conflits entre communautés burkinabés et autochtones (Yacouba/Toura) qui ont été enregistrés dans le département de Biankouma avec 05 morts, 03 disparus, d'importants dégâts matériels (champs, maisons, engins roulants).

96. Par ailleurs, du fait du départ au Libéria et en Guinée voisins des communautés autochtones yacouba, garants des valeurs culturelles et surtout des forêts sacrées, lors de la crise sociopolitique, certaines communautés Burkinabés, Baoulés et Malinkés ont profité de cette absence pour infiltrer et exploiter ces forêts sacrées particulièrement dans le département de Biankouma. Dans leur volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts.

97. Par ailleurs, le choix du département de Biankouma obéit à son attachement aux valeurs culturelles, à la recrudescence des conflits liés à l'occupation illicite des forêts et sites sacrés, sa proximité avec les forêts classées dont les occupants vont être déguerpis. Son choix a répondu aussi à un souci de cohérence dans l'approche de durabilité des actions antérieurement posées en faveur des priorités nationales dans une perspective de consolidation de la paix dans l'Ouest ivoirien.

98. Le ciblage des bénéficiaires (communautés autochtones, allochtones, allogènes) a aussi été pertinent. En effet, les entretiens réalisés avec les leaders communautaires, les autorités administratives et politiques, les ONG, les populations ont montré que les conflits communautaires liés à l'infiltration ou à la gestion des forêts sacrées impliquent les communautés autochtones (Yacouba/Toura), allogènes (burkinabés, maliens, Guinéens) et allochtones (baoulés, sénoufos et malinkés).

99. Les ONG partenaires de mise en œuvre sélectionnées avaient des expériences, des compétences et du personnel qualifié pour la mise en œuvre du projet en matière de cohésion sociale. L'ONG Verbatims a une solide expérience de manipulations de l'appartenance ethnique et de médiations ; l'ONG AGROMAP a des compétences en agriculture durable, digitalisation agricole, foresterie et environnement ; l'ONG Drao a mis en œuvre des projets de cohésion sociale tel que le projet de réintégration des ex réfugiés ivoiriens rapatriés ; l'ONG Sports Sans Frontières a une solide expérience dans le domaine de cohésion sociale en lien avec le football et a mené des projets de cohésion sociale à travers le sport moderne et traditionnel ; l'ONG KAGNINMIN a une expérience dans la valorisation du patrimoine culturelle. Elle promeut la diversité culturelle, le vivre ensemble et l'autonomisation des filles et des femmes.

100. Les Ministères techniques engagés ont des compétences dans la prévention et la résolution des conflits et les thématiques liées à la jeunesse et au foncier (Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, Ministère de la jeunesse et de l'emploi, Ministère de l'agriculture), et dans la préservation de l'environnement (Ministère de l'environnement, Ministère des Eaux et Forêts) ainsi que le Ministère de la culture pour les questions culturelles.

Constat 8 : Le projet a enregistré ses meilleures performances dans les domaines de la cohésion sociale et dans la protection des forêts sacrées

101. Au niveau du Résultat 1 « *La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma* », le projet a enregistré ses meilleures performances au niveau de la mise en place des comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées ; de la participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits, du reboisement des forêts sacrées.

Tableau 4: Domaines dans lesquels le projet a enregistré ses meilleures performances (résultat 1)

Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.				
Produits	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées	Indicateur 1.1.1 Nombre de comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels	au moins 5	5 comités de paix ont été mis en place (chiffre clé:5)	100%
	Indicateur 1.1.3 Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires	Au moins 30%	Le taux de participation est de 30% (chiffre clé:30)	100%
Produit 1.2. : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives.	Indicateur 1.2.2 Nombre d'hectares de forêts sacrées reboisées et/ou réhabilitées	Au moins 5 ha	Environ 14 hectares de forêts sacrées ont été reboisés par le PNUD	280%

102. Au niveau du résultat 2 : « *Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé* », le projet a enregistré ses meilleures performances au niveau : « *nombre de forêts et sites sacrés délimités et protégés* », « *nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées* », « *nombre d'échanges culturels autour des forêts sacrées organisés* ». Le projet a réalisé des résultats probants dans la mise en place des comités de paix fonctionnels. Sur les 5 comités de paix prévus, 5 ont été installés, soit un taux de réalisation de 100%. Tous les villages bénéficiaires disposent de leurs comités locaux de prévention et de gestion des conflits liés aux forêts sacrées dotés d'outils de gestion de conflits fonctionnels. De même, le projet a atteint des résultats significatifs en matière de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires. Au moins 30% des membres des comités sont composés de femmes. Dans le domaine du reboisement, 14 ha ont été réboisés sur une superficie de 5 ha, soit un taux de réalisation de 280%.

Graphique 1: Taux de réalisation

Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé				
Produits	Indicateurs	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Produit 2.1 La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels	Indicateur 2.1.1 Nombre de forêts et sites sacrés délimités et protégés	5	Environ 14 hectares clôturés et protégés	280%
	Indicateur 2.1.2 Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées	100	90 jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées (chiffre clé:90)	90%
Produit 2.2 La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes	Indicateur 2.2.2 Nombre d'échanges culturels autour des forêts sacrées organisés	Au moins 01 échange par localité	5 échanges culturels ont eu lieu à Gbombélo, Biankouman, Dio, Gboné et Gandié (chiffre clé:5)	100%

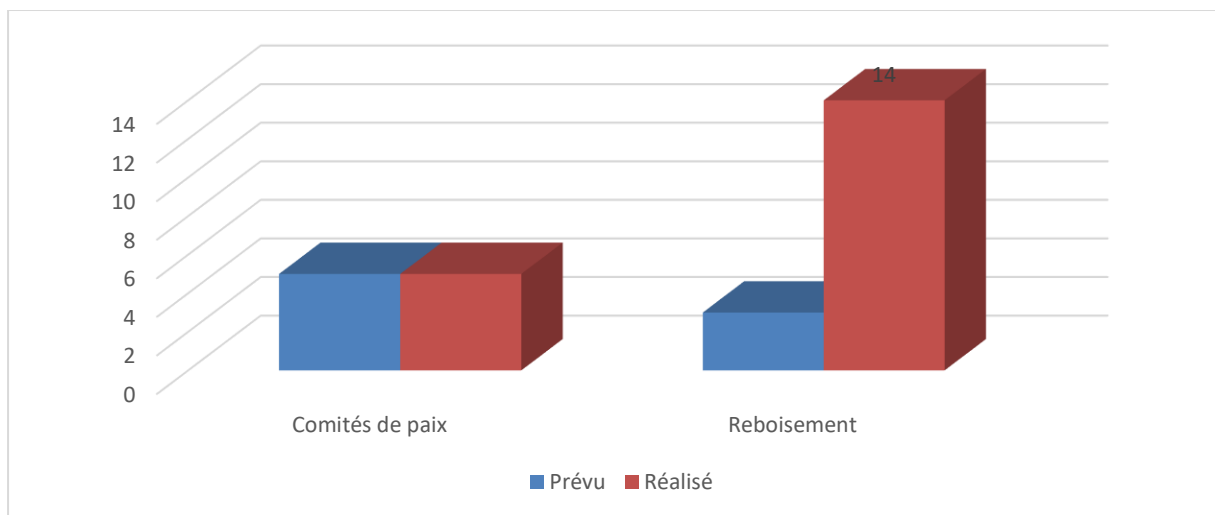
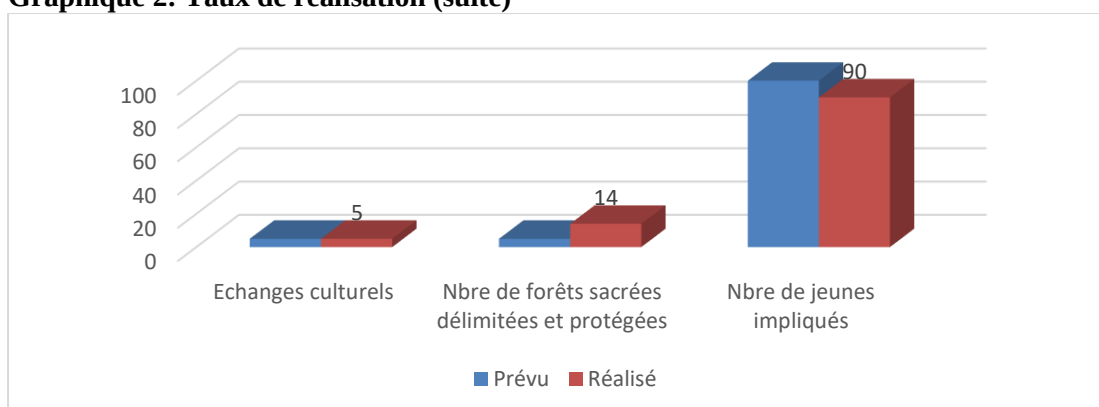


Tableau 5: Domaines dans lesquels le projet a enregistré ses meilleures performances (résultat 2)

103. Le projet a atteint des résultats hautement encourageants en matière de délimitation et de protection des forêts sacrées. En effet, sur 5 délimitations prévues, 14 ont été effectuées, soit un taux de réalisation de 280%. En outre, le projet a atteint de bons résultats en matière d'implication des jeunes dans la surveillance des forêts sacrées. Au total, 90 jeunes ont été impliqués dans la surveillance des forêts sacrées sur une cible de 100, soit un taux de réalisation de 90%. En matière d'échanges culturels, le projet a permis de réaliser 5 échanges culturels sur 5 prévus, soit un taux de réalisation de 100%.

Graphique 2: Taux de réalisation (suite)



104. A travers les activités de reboisement, le projet a contribué à la réduction du carbone (CO₂). En effet, les opérations d'exploitation forestière non réglementées provoquent des émissions accrues de CO₂ et d'autres GES et diminuent la capacité de la forêt résiduelle d'absorber du carbone (Pinard, 1994). Selon Grainger (1990), en plantant 2 millions d'ha, on aurait des forêts capables d'absorber 10% de l'accroissement annuel net de CO₂. Dans le cadre du projet, 3 ha de forêts sacrées ont été reboisées et réhabilitées (Source, Rapport d'avancement AGROMAP). Sur la base des calculs de Grainger, le projet contribuera ainsi à la réduction de 0,00000015 de carbone. (Source : <https://www.fao.org/3/v5240f/v5240f0c.htm>)

105. Les facteurs facilitants l'atteinte de ces résultats ont été entre autres : (i) la pertinence du projet qui répond aux besoins de la localité et des communautés ; (ii) l'approche participative et inclusive adoptée dans le cadre du projet ; (iii) la stratégie de ciblage géographique et des bénéficiaires ; (iv) la réalisation des missions sur le terrain pendant la phase de conception du projet ; (v) l'organisation d'une mission d'information et de mobilisation des acteurs locaux ; (vi) l'organisation des sessions de formation ; (vii) la sélection des ONGs compétentes pour la mise en œuvre des activités sur le terrain ; (ix) le suivi des activités sur le terrain.

106. Pendant la phase de conception du projet, des analyses de conflits ont été faites et ont impliqué un large éventail de parties prenantes en vue d'une compréhension commune des facteurs de conflit et des possibilités de paix. Le projet a impliqué les ministères techniques, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les ONG. Aussi,

pendant la phase d'élaboration du projet, des missions exploratoires ont été effectuées sur le terrain. Ces missions ont permis de comprendre le contexte local et collecter des informations pertinentes et définir des objectifs qui cadrent avec les besoins réels de la localité et des bénéficiaires. Cette approche a favorisé l'appropriation du projet par les acteurs locaux *« une mission conjointe PNUD, UNESCO et Ministères techniques a séjourné dans le département de Biankouma pour informer et sensibiliser les acteurs locaux afin d'obtenir d'eux, une meilleure adhésion et appropriation du projet dans sa zone de mise en oeuvre. Ainsi, l'équipe de mission a pu échanger avec 277 acteurs locaux dont 27% de femmes (corps préfectoral, leaders communautaires, ONG et Ministères techniques) dans les localités de Gbombelo, Biankouma, Dio, Gboné et Gandié. Ces acteurs locaux ont été sensibilisés sur le rôle qu'ils doivent jouer dans le cadre du projet. (Source, Rapport semestriel du projet, 2020)*

107. Pour une meilleure compréhension de la dynamique des conflits communautaires et identitaires liés à la profanation des forêts sacrées, l'équipe projet a procédé au renforcement des capacités techniques des leaders de jeunesse et de certains leaders communautaires influents en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées dans les localités de Gbombelo, Biankouma, Dio, Gboné et Gandié. Ces sessions de formation ont outillé ces acteurs et les ont permis de régler des conflits intercommunautaires. Tel est le cas du comité de paix de Gbombelo qui a participé à la gestion de conflits dans des villages environnants. De même, grâce à ces formations, les comités de paix ont mené des campagnes de sensibilisation. Chaque comité de paix a mené deux (2) séances de sensibilisation par mois sur la paix et à la cohésion sociale, soit un total de 10 séances de sensibilisation par mois sur l'ensemble des 5 villages du projet. Il s'agit des séances de sensibilisation de masse et de proximité, des causeries débats dans les communautés. Les rapports d'activités sont élaborés. Ces activités ont facilité la compréhension et l'engagement des acteurs locaux et surtout l'acceptation des garants des forêts sacrées sans lesquels aucune initiative en faveur de celles-ci n'est possible.

108. Les ONG partenaires ont été sélectionnées suite à un appel à proposition de projets lancé sur le site internet des Agences. Les ONG ont postulé librement. Des critères de sélection avaient été définis. Le profil des structures soumissionnaires : *Être officiellement reconnues ; Avoir des responsables et des équipes jouissant d'une bonne moralité ; Disposer d'une représentation dans les zones de mise en œuvre du projet et/ou y avoir déjà travaillé sera un important atout ; Justifier d'expériences réussies en matière de protection et gestion durable des ressources forestières ; Justifier d'expériences réussies dans les domaines de reboisement, de valorisation des emplois verts et d'accompagnement des communautés locales dans la préservation de la forêt ; Préciser les références de ces différentes expériences et les acteurs clés ; Avoir une bonne connaissance des zones d'intervention ; Disposer d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels dans les domaines ciblés ; Avoir et justifier d'une grande capacité.* (Source ; termes de référence). Un comité d'analyse et de sélection des ONG a été mis en place. Le processus transparent de sélection des partenaires de mise en œuvre a permis d'identifier des ONG compétentes dans les différents domaines d'activités du projet sur la base de critères objectifs.

109. Un autre facteur a été la flexibilité dans la gestion du projet (gestion adaptative du projet). A ce niveau, la délimitation de la forêt sacrée de Dio, initialement prévue, a été remplacée par une activité de reboisement communautaire. Dans cette même optique, le projet a permis le préfinancement des activités par les ONG partenaires lorsque la mise à disposition de la seconde tranche (20%) du financement a accusé du retard. Les moulins multifonctionnels ont été octroyés aux communautés qui ont choisi cette activité en lieu et place de l'organisation des journées de salubrité. Par ailleurs, la réalisation périodique des missions de suivi dans les 5 localités du projet par le PNUD, l'UNESCO, les Ministères techniques et les ONGs de mises en œuvre a permis de s'assurer que les activités du projet se déroulent conformément au plan de travail, aux résultats et objectifs à atteindre. Ces missions ont permis d'apporter les mesures correctives et de lever les contraintes de mise en œuvre des activités.

110. Bien que le projet ait enregistré des résultats probants en termes d'hectares clôturés et protégés, cependant, les résultats des entretiens ont fait ressortir qu'à Dio, la forêt sacrée, initialement prévue, n'a pas fait l'objet de délimitation ni de reboisement. En effet, pendant la mise en œuvre du projet, des mésententes internes sont apparues entre les garants de la forêt sacrée et les communautés. Cette situation a été aplaniée par la suite et les populations ont demandé que la forêt sacrée soit délimitée et protégée. Aussi, certaines AGR (moulins, élevage de moutons) ont démarré avec du retard (à la fin du projet) ; ce qui n'a pas permis aux bénéficiaires de produire et vendre pendant la durée du projet.

Constat 9 : Le système de suivi du projet a partiellement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des effets

111. Le projet est doté d'un cadre de résultats qui comprend des produits, des indicateurs de produits avec des cibles définies. Tous les indicateurs des résultats ont des bases de référence. Le projet était doté d'un cadre de suivi. Le suivi était assuré par l'Equipe Projet. Dans le cadre du suivi, l'Equipe Projet (EP) produisait et fournissait des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du PBF, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) a produit un rapport final narratif d'évaluation. Des outils de collecte et d'analyse des données ont été élaborés et ont permis de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Une revue finale a été organisée les 17 et 19 août 2021 pour faire le bilan global des résultats du projet afin de capitaliser les bonnes pratiques et consolider les acquis en matière de consolidation de la paix et de protection des forêts et sites sacrés. Cette revue a enregistré la participation des représentants ou les points focaux des agences participantes du SNU, les représentants des Ministères impliqués, les représentants des structures partenaires, des organisations de la société civile partenaire et les membres du secrétariat technique du PBF.

112. Cependant, pendant la période de l'évaluation, l'analyse du cadre de résultats du rapport narratif final du projet a montré que certaines données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des indicateurs n'ont pas été saisies. Cette situation ne permet pas d'apprécier objectivement la performance du projet dans ces domaines. Le processus de renseignement des indicateurs est en cours.

Par exemple :

Tableau 6 : Indicateurs

Indicateurs	Base de donnée	Cible de fin de projet	Etapes d'indicateur/ milestone	Progrès actuel de l'indicateur
Indicateur 1.1 Proportion de nouveaux conflits liés à la profanation ou délocalisation de communautés des forêts sacrées enregistrés	75% de conflits liés à la profanation	10%	- 2020: 50 - 2021: 10	Projet en cours (chiffre clé:0)
Indicateur 1.2 Pourcentage de jeunes impliqués dans la protection et la préservation des forêts et sites sacrés ;	0%	Au moins 75%	- 2020: 50 - 2021: 75	
Indicateur 1.3 Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires	0%			
Indicateur 1.2.1 Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communautés riveraines et délocalisées des forêts sacrées ayant initiés d'autres activités hors des forêts sacrées	0%	Au moins 80%	- 2020: 50 - 2021: 80	En cours (chiffre clé:0)
Indicateur 2.2 Proportion de jeunes des communautés autochtones, allochtones et allogènes affirmant avoir une meilleure connaissance des valeurs culturelles des forêts et sites sacrés	0%	Au moins 80% de jeunes des localités cibles	- 2020: 50 - 2021: 80	
Indicateur 2.3 Nombre de campagne de sensibilisation et de formation organisées	00	05	- 2020: 5 - 2021: 5	
Indicateur 2.2.3 Nombre d'inventaire de la fonctionnalité et de la typologie des essences des forêts sacrées	00	02	- 2020: 1 - 2021: 2	

Source : Rapport final du projet, juin 2021

Constat 10 : Le projet a bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires

113. Le peuple yacouba du département de Biankouma, comme la plupart des communautés autochtones de Côte d'Ivoire, reste profondément attaché à sa culture et à la préservation de celle-ci. Au vu de l'importance de ces forêts sacrées dans le renforcement de la cohésion sociale à travers le règlement pacifique des différends, la régulation de la vie sociale et dans la préservation de l'identité culturelle, les garants de la tradition interdisent toute action humaine (exploitation agricole, orpaillage etc.) au sein desdites forêts. La préservation des

forêts classées constituait donc une priorité pour ces communautés nationales. Cependant, du fait du départ au Libéria et en Guinée voisins des communautés autochtones yacouba, garants des valeurs culturelles et surtout des forêts sacrées, lors de la crise sociopolitique, certaines communautés Burkinabés, Baoulés et Malinkés ont profité de cette absence pour infiltrer et exploiter ces forêts sacrées particulièrement dans le département de Biankouma. Dans leur volonté de restaurer leur identité culturelle après leur retour d'exil, les jeunes yacouba des villages de Dio, Gboné Gandié se sont engagés dans un déguerpissement forcé de plus de 500 jeunes burkinabés installés dans leurs forêts sacrées. Depuis lors, l'on assiste donc à des conflits sanglants autour desdites forêts. La cohésion sociale constituait ainsi une priorité pour ces communautés autochtones.

114. Les Autorités administratives et politiques de Biankouma sont confrontées à des défis de règlement des conflits intercommunautaires. En effet, à Biankouma, face à la recrudescence des violences communautaires liées à la gestion des forêts sacrées et dans l'optique de faire baisser ces tensions, le Préfet du département a pris un arrêté préfectoral pour interdire tout accès aux forêts sacrées des villages de Dio, Gandié et Gboné. Cependant, l'insuffisance de ressources conséquentes limite les autorités dans leurs actions de protection et de préservation du climat social.

115. Pendant la phase de conception du projet, la localité de Biankouma était confrontée à des conflits (2017-2018), liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés. Ces conflits ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé). La cohésion sociale était donc mise à mal à Biankouma. Ces groupes nationaux ont des besoins de paix et de cohésion sociale. Par ailleurs, la lutte contre la déforestation constitue une priorité pour le Gouvernement ivoirien. Pour lutter contre la déforestation galopante, la Côte d'Ivoire a mis en place une stratégie nationale de préservation et de réhabilitation et d'extension des forêts. Le projet a tenu compte de ces besoins par la délimitation des forêts sacrées, le reboisement, la mise en place des comités de paix et de protection des forêts sacrées.

Constat 11 : Le projet a contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux
--

116. Le projet a contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux en renforçant les secteurs d'activités dans lesquels les femmes émergent. Le projet a contribué à lever les goulots d'étranglement relatifs aux difficultés des femmes à l'accès aux principaux facteurs de production, tels que la terre, les intrants agricoles.

117. Le projet a contribué au développement du leadership féminin par la présence des femmes au sein des comités de paix (30%) et au fait que les femmes sont membres des bureaux des comités de paix et occupent des postes de responsabilité (vice-présidence). Dans certains comités, des femmes sont présidentes. Les comités de paix travaillent en étroite collaboration avec la chefferie traditionnelle. En ce sens, les femmes sont impliquées dans les instances de prise de décision aux niveaux communautaire et villageois. Désormais, le jeune (homme/femme) peut prendre part aux discussions et décisions qui engagent la vie de la communauté et celle du village. Les propos d'un Chef de village viennent étayer l'implication des femmes dans la gouvernance du village à travers leur présence dans ces processus décisionnels *« la chefferie traditionnelle travaille avec le comité de paix ; quand il y a des problèmes dans le village, c'est le comité de paix qui va d'abord pour chercher à régler ; et quand l'affaire arrive chez le chef, les membres du comité ont droit à la parole pour donner leurs points de vue sur le problème ; les femmes qui sont dans les comités ont aussi droit à la parole ; elles parlent devant l'assemblée villageoise pour donner leurs avis sur la question ; avant, selon notre tradition, les femmes ne pouvaient pas la parole sur la place publique et elles ne participaient pas au règlement des conflits qui concernent le village ; mais avec le projet, nous les chefs, on a permis aux femmes de parler lors des jugements ; et leurs avis sont pris en compte » (membres de la chefferie traditionnelle)*

118. Par ailleurs, grâce au projet, les femmes, à travers leurs productions agricoles (manioc, maïs, tomates et végétaux), participent à l'autosuffisance alimentaire du ménage, du village et du département de Biankouma.

119. De même, le projet a contribué au développement de l'esprit d'entrepreneuriat et à la création d'entreprises au niveau des femmes. En effet, les femmes bénéficiaires des AGR réinvestissent leurs revenus dans d'autres activités économiques (vente de jus de fruits) et prennent une partie des revenus pour renforcer leur capital et acheter des intrants agricoles pour étendre leurs plantations de cultures vivrières. Les femmes ont des revenus et contribuent aux charges au niveau familial (alimentation, scolarisation des enfants, vêtement des enfants, santé). Comme le

souligne une enquêtrice « depuis que je suis dans le projet, je me sens bien ; quand on vend les tomates, aubergines ; je gagne un peu d'argent ; j'aide mon mari à la maison ; je me prends en charge aussi moi-même ; je dis merci au projet » (**Femme bénéficiaire d'AGR**). Des femmes sont impliquées dans l'élaboration du budget familial (budget participatif). Une femme souligne « avant, je ne faisais rien, je n'avais pas d'argent ; c'est mon mari seul qui faisait les dépenses de la maison ; il me donne ce qu'il a pour m'occuper de la maison ; mais depuis que je suis dans le projet, je gagne un peu d'argent ; mon mari envoie un peu, moi aussi j'envoie un peu » (**Femme bénéficiaire d'AGR de cultures vivrières**). Le projet a contribué au développement de l'esprit d'épargne au niveau des femmes. A ce niveau, les femmes bénéficiaires des AGR participent aux AVEC (Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit). Les femmes bénéficiaires des AGR ont ouvert des comptes d'épargne. Ce résultat est d'autant plus important que dans le cas spécifique des microfinances, le système bancaire le plus utilisé en milieu rural, en 2015, seulement 3 comptes bancaires sur 10 appartenaient aux femmes (27,9 % contre 72,1 % pour les hommes). Le projet a contribué au renforcement de la position sociale et économique des femmes dans le département de Biankouma bien que les pratiques discriminatoires et les résistances socioculturelles à l'égalité de genre demeurent encore importantes (les conditions de vie précaires de chefs de femmes chefs de ménage, les MGF, le nonaccès de la femme à la terre comme propriétaire foncière, etc.).



Photos de femme fabriquant des beignets



Photo : AGR élevage de volaille (Mission de terrain)

120.Par la création des AGR qui constituent des offres d'emploi pour les jeunes, les femmes et des groupes marginalisés, le projet a contribué à la réduction du chômage dans les villages. Cela évite que les jeunes s'adonnent à la violence. Comme le mentionne ce jeune « les jeunes du village sont occupés à suivre leurs activités pour gagner de l'argent ; on n' a plus le temps pour faire palabre ; c'est parce qu'on ne faisait rien qu'on faisait palabre », (**Jeune de Gandié**) .

121.Au niveau de la santé de la reproduction, le projet a contribué à la santé maternelle en favorisant l'accès des femmes aux CPN (Consultations prénatales). Selon le médecin de Gbombelo, en juillet 2021, il y a eu 10 CPN et en septembre 14 CPN (Source, Rapports d'activités du Centre de santé de Gbombelo). Le projet a favorisé l'accès aux soins prénatals et maternels et aux méthodes contraceptives. Il y a eu deux accouchements qui ont été effectués par les infirmiers. Le projet a augmenté les chances des femmes accouchant de recevoir une assistance par du personnel qualifié. Le projet a augmenté l'offre en matière de soins prénatals. Grâce au projet, les femmes effectuent au moins les quatre visites recommandées. Selon le médecin « avant, les femmes ne venaient pas à la maternité ; elles étaient obligées de parcourir des kilomètres pour se rendre à l'hôpital à MAN ; cela a entraîné des cas de décès maternels et infantiles. Il y a deux mois de cela une femme a perdu la vie en travail ; le temps de l'envoyer à MAN, elle est décédée ; c'était la veille de la remise des équipements de la maternité ; mais avec la réhabilitation de la maternité, les femmes viennent faire leur accouchements » (**Médecin Gbombelo**).

122.Cependant, la demande en matière de soins prénatals et maternels est entravée par l'absence de sage-femme dans la maternité. Les femmes sont encore réticentes à venir accoucher à la maternité réhabilitée car la sage-femme n'est pas sur-place. Ce sont les hommes (infirmiers) qui font les accouchements. Et comme, il s'agit du milieu rural, des pesanteurs socioculturelles font que les femmes ne veulent pas se faire accoucher par des hommes.



Photos : Maternité et centre de santé réhabilités et équipés à Gbombelo (Mission de terrain)

6.3. Efficience

Constat 12 : Le personnel du projet, la planification du projet ont été efficaces (y compris entre les bénéficiaires des fonds, les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes) ; cependant des insuffisances ont été relevées au niveau de la coordination entre le PNUD et l'UNESCO.

123. Le personnel du projet était adéquat en effectif et en compétences techniques pour la mise en œuvre. La mise en œuvre quotidienne des activités du projet a été confiée à une équipe restreinte composée d'un Coordonnateur national, d'Expert National, de Techniciens, de Consultants, d'Assistante et d'un Chauffeur qui a interagit avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'Equipe de gestion des projets PBF a été renforcée par des Consultants experts sur les questions de gestion durable des forêts classées et de renforcement de la cohésion sociale. Cette équipe s'assurait de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports au PBF.

124. Au niveau des partenaires de mises en œuvre, le projet a été mis en œuvre par des ONG qui ont des compétences et de solides expériences dans les domaines ciblés. Par exemple, Verbatims est une ONG qui vise la prévention et la gestion des conflits identitaires. En Côte d'Ivoire, depuis 2014, l'ONG a mis en œuvre des activités en appui au processus de Réconciliation Nationale en partenariat avec la Convention de la Société Civile Ivoirienne et ses membres. De même, l'ONG a mis en œuvre un projet d'appui aux initiatives en vue du renforcement du dialogue socio sécuritaire en Côte d'Ivoire, en partenariat avec la Direction Générale de la Police Nationale et un autre projet d'Appui à la consolidation de la paix et à la réorientation des jeunes vulnérables vers des solutions durables, par la prévention et la gestion des conflits identitaires. L'ONG Sports sans frontières a des capacités dans la prévention de gestion de conflits à travers les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution de conflits via l'activité sportive et culturelle. Elle a déjà mis en œuvre un projet similaire en 2018 dénommé « Un jeune un Avenir » en organisant les tournois de la consolidation de la paix dans le district d'Abidjan et dans le département de Biankouma.

125. La coordination du projet était assurée, à travers un Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF. Le Coordonnateur du projet assurait la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats. Il encadrait les autres membres de l'équipe technique constitués de Consultants, d'Expert National, d'Assistante au programme pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats. Le Comité de coordination du Projet (CCP), co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Ministre en charge de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, avait la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'Experts et au Comité de Pilotage du PBF. Le CCP comprenait les Experts en suivi et évaluation et les Experts et Points focaux des agences SNU et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) participants au projet. Le fonctionnement du CCP était régi par des termes de référence validés par ses membres. Le CCP était chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

126. L'agence lead assurait la coordination technique de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au Comité Technique d'Experts et au Comité de Pilotage Conjoint du PBF. La gestion au quotidien du projet conjoint était assurée par un Coordonnateur National du projet qui a été mis à la disposition du projet à temps plein par l'agence lead. Le Coordonnateur National du projet travaillait en étroite collaboration avec les points focaux du projet qui ont été désignés par chaque agence participante et les structures techniques des ministères impliquées dans ce projet. Il/elle reportait au Chef d'Unité Gouvernance et au Comité de coordination du projet.

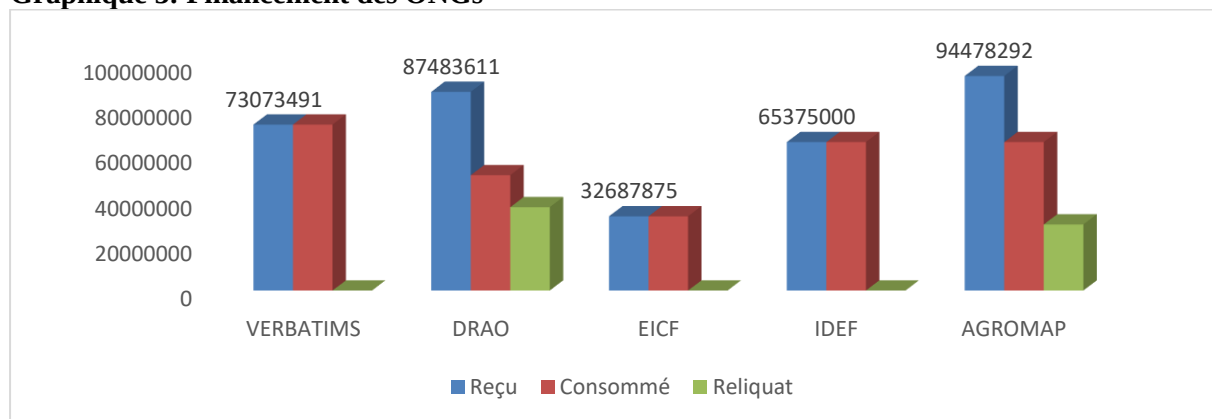
Les agences participantes à la réalisation du projet ont apporté leurs appuis techniques aux agences récipiendaires dans la mise en œuvre du projet conformément à leurs avantages comparatifs.

127. Dans la stratégie de mise en œuvre du projet, le PNUD et l'UNESCO ont tissé des partenariats avec des ONGs. C'est ainsi que le PNUD a collaboré avec les ONG VERBATIMS, DRAO, IDEF, EICEF, AGROMAP. L'UNESCO a établi des partenariats avec l'ONG Kagninmin et l'ONG Sports sans frontières. Des MoU annuels ont été signés avec ces ONGs. La collaboration entre les bénéficiaires des fonds et les partenaires de mises en œuvre a été globalement satisfaisante. Les fonds ont été utilisés de façon efficiente pour la mise en œuvre des activités et l'utilisation des financements a été justifiée. Des rapports narratifs et financiers étaient soumis. Cependant, la collaboration entre le PNUD et certaines ONG a été quelque effritée du fait du manque d'information sur leur non-reconduction dans la phase de prorogation du projet. Cette situation s'explique par l'absence de communication au niveau du PNUD. En effet, le PNUD n'a pas renouvelé le contrat arrivé à termes avec les ONGs VERBATIMS, EICF et IDEF. Mais dans le même temps, les contrats ont été renouvelés avec d'autres tels que DRAO et AGROMAP pour la poursuite des activités dans les mêmes villages. Le déficit de communication a entraîné des frustrations au niveau de ces ONGs « abandonnées ». Les responsables du PNUD interrogés à cet effet ont expliqué cette non-reconduction par la faiblesse du financement disponible pour les ONG pour l'année 2 estimé à 65 795 731 FCFA contre 287 302 538 FCFA pour l'année 1. Cette situation ne s'est pas posée au niveau du partenariat de l'UNESCO et ses ONG de mise en œuvre.

TABLEAU 7 : RECAPITULATIF DES MONTANTS ALLOUES AUX ONG DANS LE CADRE DU PROJET FORETS SACREES					
PROJET	STRUCTURE	MONTANT TOTAL EN FCFA	Année 1 (2020)	Année 2 (2021)	USD
CIV10 00116956 : Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire	VERBATIMS	73 073 491	73 073 491		143 372
	DRAO	87 483 611	50 790 420	36 693 191	171 645
	EICF	32 687 875	32 687 875		64 134
	IDEF	65 375 000	65 375 000		128 267
	AGRO MAP	94 478 292	65 375 752	29 102 540	185 368
Sous total		353 098 269	287 302 538	65 795 731	692 786

128. Aussi, les ONGs reconduites sont celles qui disposaient encore des ressources financières après la première année. Ce sont ces ressources qu'elles ont utilisées pour poursuivre les activités. Les autres ONGs avaient consommé tout leur financement au cours de la première année comme indiqué dans le graphique suivant :

Graphique 3: Financement des ONGs



129. La réalisation des activités s'est faite dans un cadre de planification participative avec toutes les parties prenantes. Des missions conjointes ont été effectuées sur le terrain. Une grande cérémonie de remise des infrastructures aux acteurs locaux a été organisée avec la participation des autorités locales et celle des deux Chefs d'Agences récipiendaires que sont le PNUD et l'UNESCO. De même, une mission conjointe PNUD, UNESCO et Ministères techniques a séjourné dans le département de Biankouma pour informer et sensibiliser les acteurs locaux afin d'obtenir d'eux, une meilleure adhésion et appropriation du projet dans sa zone de mise en œuvre. Une revue annuelle du projet a été organisée. Cette revue a regroupé tous les acteurs et parties prenantes au projet.

130. Cependant, les missions de terrain et les entretiens avec les acteurs ont montré certaines insuffisances dans la coordination des actions entre le PNUD et l'UNESCO. Certaines activités ont fait l'objet de doublons tel que l'organisation des activités socioculturelles. Par exemple, des activités socioculturelles (tournois de football) ont été organisées séparément par les ONG appuyées par le PNUD et l'UNESCO.

131. Aussi, l'activité de planting d'arbres par les ONG soutenues par le PNUD était tributaire de la réalisation d'un inventaire des espèces végétales de la région par l'UNESCO. Cependant, le PNUD a exécuté cette activité sans attendre les résultats de l'étude d'inventaire. Cette activité a mis en relief la faiblesse du volet conjoint du projet. Il n'y a pas eu de missions conjointes entre les Agences lorsqu'une agence allait faire le suivi de ses activités spécifiques. Cette activité allait permettre aux Agences de s'appuyer mutuellement et de renforcer la collaboration. Chaque agence faisait ses missions de suivi de ses activités sur le terrain. Le caractère conjoint du projet a été modérément mis en exergue sur le terrain. Seules les activités de lancement du projet, de formation et la revue annuelle ont été menées de façon conjointe. Dans le cadre de la visibilité du projet, les visites sur le terrain ont montré que sur les pancartes des forêts sacrées ne figurent pas le logo de l'UNESCO.



Pancartes désignant la délimitation de la forêt sacrée, sans le logo de l'UNESCO/ Source, Mission de terrain

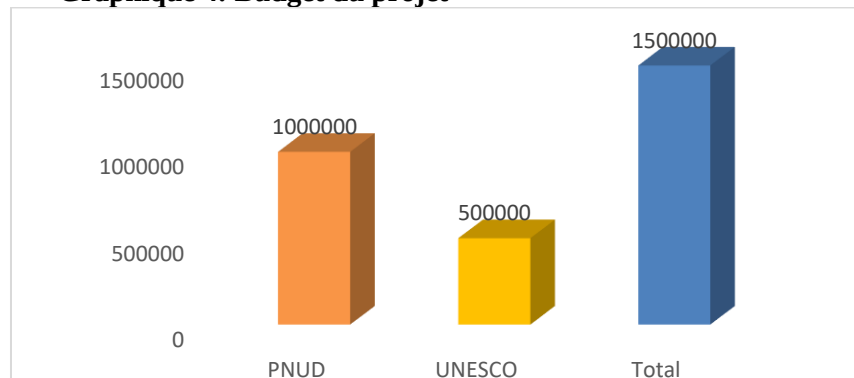
132. Les personnes interrogées au niveau des Agences ont fait ressortir les différences de procédures entre les agences pour expliquer certains manquements dans la mise en œuvre conjointe de certaines activités. Cela s'explique aussi par le fait que chaque Agence était focalisée sur ses activités. Il n'y avait pas une équipe type du projet. Comme le relève cet interlocuteur « *bien sûr qu'il s'agit d'un projet conjoint ; mais chaque Agence travaillait selon son rythme et les deux agences n'avaient pas le même rythme de travail ; au niveau du PNUD par exemple l'accent est sur le delivery rate (taux d'exécution budgétaire), c'est un critère de performance du projet ; chaque Agence a ses procédures, donc c'est compliqué que les activités soient mises en œuvre sur le terrain au même rythme* » (**Entretien avec un personnel des ASNU**).

133. De même, la planification des réunions de suivi sur le terrain a parfois connu des problèmes de coordination entre les bénéficiaires des fonds, et les populations. Comme le mentionne cet interlocuteur « *il y a eu trop de réunions pendant le projet ; parfois, on m'appelle et on dit Chef, on sera chez vous demain à 8h ; j'informe les populations et personne ne va au champ ; mais finalement, c'est à 18h ils vont venir ; ou bien, on m'appelle pour dire que la réunion est reportée ; il n'y avait pas de calendrier des visites de suivi du projet sur le terrain, la période de mise en œuvre du projet a coïncidé avec la période des travaux champêtres ; parfois, il fallait appeler les populations qui sont dans les champs pour qu'ils abandonnent leurs travaux pour venir assister aux réunions ; cela nous a fatigué* » (**Chef de village**) .

Constat 13 : Les fonds et les activités du projet ont été partiellement livrés à temps

134. Le budget du projet s'élevait à 1 500 000 USD. La répartition du budget par agence récipiendaires se présentait comme suit :

Graphique 4: Budget du projet



135. Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que c'est l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. Chaque agence récipiendaire des fonds assurait la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Chaque agence avait la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec l'autre agence impliquée (UNESCO) qui sont soumis pour consolidation à l'agence lead.

136. Un élément de l'efficacité est le délai dans lequel les financements sont mis à la disposition des partenaires de mises en œuvre. La mise à disposition des fonds aux PMO s'est faite en deux tranches (80% et 20%). La revue documentaire, les entretiens avec le PNUD, l'UNESCO, les entretiens avec les personnels des ONGs récipiendaires ont montré que la première tranche a été globalement mise à temps à la disposition des ONGs. Mais cela n'a pas été le cas pour la seconde tranche au niveau du PNUD. A ce niveau, le financement a été mis à disposition avec du retard. La seconde tranche a été transférée aux ONG en juillet 2021. Cette situation s'explique par le changement des procédures financières au niveau du PNUD. Les validations des paiements ne se font plus à Abidjan mais à Kouala Lampour. Cette situation a conduit les ONG à préfinancer des activités afin de respecter le plan de travail. Comme le souligne ce chef de projet « *S'agissant des compléments de salaire des staffs supportés par DRAO, cela concerne 03 mois. Initialement, le projet prévoyait le paiement d'indemnités de 02 Assistants communautaires sur 02 mois (Avril et Mai). Mais, à la pratique, ce sont 05 mois d'indemnités (Avril - Août) qui ont été supportés par DRAO à raison de 220 000 F / mois. J'ai joint pour preuve le courrier du PNUD relatif à la prolongation sans coût accordée par le PNUD. Prolongation du projet du fait du PNUD car, bien qu'ayant signé pour Avril et Mai, nous n'avions pas reçu de paiement sur la période. La seule option était de demander un No cost extension* ». L'ONG verbatims a également préfinancé des activités telles que l'ouverture d'un bureau local qui comprend la location d'un bâtiment et les équipements. Au niveau de l'UNESCO, les entretiens avec les responsables et les partenaires de mises en œuvre ont montré que la seconde tranche a été transférée dans les délais contractuels.

137. En outre, certaines activités du projet n'ont pas été livrées à temps. C'est le cas des moulins, des kits de sensibilisation aux jeunes filles, les AGR d'élevage de moutons. Ces activités ont été rendues disponibles à la fin du projet (septembre 2021). De sorte que les bénéficiaires n'ont pas pu produire et vendre leur production pour avoir des revenus. Cette situation ne permet pas d'analyser les effets du projet sur les bénéficiaires. En ce qui concerne le retard de livraison des moulins, la raison avancée par les informateurs repose sur la réorientation de l'activité comme le note cette enquêtée « *au départ du projet, il était prévu l'organisation de journées de salubrité et des lopins de terre pour des semences de riz ; mais cette activité a été réorientée après les consultations avec les populations et ce sont les moulins multifonctions qui ont été identifiés par les communautés. La fabrication des machines s'est faite au niveau local et artisanal pour faciliter la maintenance ; cette réorientation nécessite aussi l'accord du bailleur. Cela prend du temps, d'où le retard dans la livraison des moulins* » (Source ; personnel UNESCO, atelier de revue finale du projet).



Photos : Moulins non opérationnels, emballés dans des sachets plastiques (mission de terrain)

138. Au niveau de certaines AGR (apiculture), les enfumoirs n'ont pas été mis à la disposition des apiculteurs ; cela a entraîné des retards dans la production du miel. Cette situation a eu des conséquences négatives sur l'atteinte des résultats et le suivi efficient du plan de travail. Les entretiens avec l'ONG AGROMAP ont permis de savoir que le retard dans la fourniture des enfumoirs s'explique par le fait que ces matériels ne sont pas disponibles sur le marché national et que des commandes doivent être faites depuis l'extérieur du pays. Ces retards dans la mise en oeuvre de certaines activités s'expliquent aussi par la pandémie du COVID 19 et la crise liée aux élections de 2020.

Constat 14 : Les ressources utilisées pour la promotion du genre ne sont pas retracées dans le rapport financier du projet. Elles ne sont pas identifiées afin de s'assurer si elles correspondent aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet

139. Dans la formulation du projet, les ressources ont été planifiées pour la promotion du genre. Dans le document du projet, il est clairement indiqué que « Environ 40% des ressources du projet seront affectées aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes » (Source, document projet) et dans le rapport semestriel, il est indiqué « le montant (\$) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes : 600 000,00 (Source, rapport semestriel, Janvier-Juin 2021. Cependant, l'élaboration du budget du projet n'a pas explicitement identifié les ressources qui seront utilisées pour la promotion du genre. En clair, le montage du budget n'a pas été sensible au genre comme l'indique le tableau ci-dessous. En effet, la budgétisation sensible au genre devrait permettre de contrôler la façon dont le budget du projet répond aux priorités des femmes et la façon dont les partenaires de mise en oeuvre et les agences récipiendaires ont utilisé les fonds publics pour accompagner les femmes, les jeunes pour la mise en oeuvre des AGR, pour la formation des femmes sur les VBG.

Tableau 7 : Budget du projet

Résultats	Budget proposé (USD)	
Résultat 1 : Les conflits entre les communautés autour des forêts sacrées sont réduits à travers le renforcement du dialogue inclusif les rencontres et forums communautaires	974 051,65	Des activités de sensibilisation sur l'importance des forêts sacrées et leur impact sur l'identité culturelle seront organisées pour une gestion inclusive. Des comités de gestion des forêts sacrées seront mis en place ou redynamisés. Des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et résolution de conflit impliquant les jeunes filles et garçons seront instaurés. Les acteurs locaux seront formés sur les techniques de reboisement et de réhabilitation des forêts
Résultat 2 : Le patrimoine culturel et les forêts sacrées sont préservés en vue de prévenir les conflits identitaires et générationnels pour une meilleure revalorisation de l'identité culturelle	525 948,34	Des activités de valorisation du patrimoine culturel et des foires culturelles seront organisées. Les forêts sacrées seront délimitées, restaurées et protégées. Des activités artisanales autour des forêts sacrées seront promues. Les moyens de subsistance des communautés riveraines seront renforcés afin de les détourner de l'exploitation des sites et forêts sacrés
Budget Total du projet (USD)	1,500,000	

Source : Prodoc

140. De même, le rapport financier du projet ne fait pas ressortir les ressources utilisées pour la promotion du genre. Il n'y a pas de lignes dédiées dans le budget à la promotion du genre. De ce fait, l'évaluation n'a pas pu s'assurer si les ressources utilisées correspondent aux ressources planifiées lors de la formulation du projet.

Tableau 8- Budget de projet PBF par catégorie de cout

CATEGORIES	Agence Réciendaire PNUD		Agence Réciendaire UNESCO		Total tranche 1	Total tranche 2	TOTAL PROJET
	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)	Tranche 1 (70%)	Tranche 2 (30%)			
1. Personnel et autres employés	110 197,01	47 227,29	55098,50472	23613,64488	165 295,51	70 840,93	236 136,45
2. Fournitures, produits de base, matériels	30 610,28	13 118,69	15305,1402	6559,3458	45 915,42	19 678,04	65 593,46
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	36 732,34	15 742,43	18366,16824	7871,21496	55 098,50	23 613,64	78 712,15
4. Services contractuels	102 330,84	43 856,07	64720,5608	27737,3832	167 051,40	71 593,46	238 644,86
5. Frais de déplacement	68 232,34	29 242,43	35866,16824	15371,21496	104 098,50	44 613,64	148 712,15
6. Transferts et subventions aux homologues	275 492,52	118 068,22	122441,1216	52474,7664	397 933,65	170 542,99	568 476,64
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	30 610,28	13 118,69	15305,1402	6559,3458	45 915,42	19 678,04	65 593,46
Sous-total	654 205,61	280 373,83	327102,804	140186,916	981 308,41	420 560,75	1 401 869,16
8. Coûts indirects*	45 794,39	19 626,17	22897,19628	9813,08412	68 691,59	29 439,25	98 130,84
TOTAL	700 000,00	300 000,00	350 000,00	150 000,00	1 050 000,00	450 000,00	1 500 000,00

Source, rapport financier du projet

Constat 14 : Les systèmes de S&E utilisés par le PNUD et l'UNESCO ont permis d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet

141. Le projet a accordé une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. La bonne performance du projet a été assurée à travers un suivi régulier de l'atteinte des résultats. L'Equipe Projet (EP) produisait et fournissait des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du PBF, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en oeuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) a préparé le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé par le CCP puis validé par le Comité de Pilotage du PBF.

142. Le système de suivi-évaluation comprenait des outils de collecte et d'analyse qui permettaient de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Le CCP et le Comité de Pilotage du PBF veillaient à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à: i) l'efficience dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, l'actualisation des données, des missions de terrain, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet ainsi que la prise en compte des questions d'équité et d'égalité de genre.

143. Des missions régulières de suivi du PNUD avec l'équipe projet et le sous bureau de Guiglo et une évaluation finale indépendante ont été réalisées. Il y avait un plan de travail conjoint pluriannuel que chaque Agence exécute. Chacune des agences a effectué ses missions de suivi sur le terrain. Le PNUD et l'UNESCO n'ont pas travaillé ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun.

144. Avec la COVID 19, le projet a adapté son système de suivi des activités sur le terrain. Ainsi, le suivi c'est fait à partir des points focaux des Ministères techniques, des consultants (UNESCO) et du personnel du sous bureau de Guiglo (PNUD) puis au téléphone du fait des mesures barrières imposées par la COVID 19.

6.4. Cohérence

Constat 15: Le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général. Des synergies ont été développées avec ces programmes.

145. Le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du PBF dans le pays, du PACoP et dans le cadre national. Ce projet vient en complément des initiatives de rapprochement communautaire financées suivantes:

- Le Projet « *Appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire* », qui a mis l'accent sur l'accompagnement du dialogue politique pour un climat apaisé avant, pendant et après les élections en contribuant à l'émergence d'acteurs capables de faire des propositions pouvant faciliter la consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et la prévention des conflits.
- Le Projet « *Mobilisation des jeunes pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire (CARE)* » visait à augmenter la participation civique des jeunes dans le processus démocratique et de consolidation de la paix grâce à un engagement civique actif dans la préparation d'une transition politique inclusive pacifique à l'horizon des élections de 2020.
- Le projet « *Appui à la participation des jeunes à la prévention de la répétition des atrocités de masse en Côte d'Ivoire* » (ICTJ). Ce projet avait pour objectif global de contribuer à renforcer la participation de la jeunesse ivoirienne à la définition de stratégies pour surmonter les séquelles du conflit et contribuer à une paix durable.
- Le Projet « *Promouvoir l'État de droit et les droits humains pour consolider la paix* » (PEEDDH) est piloté par le PNUD. Le PEDDH avait pour objectif de renforcer les capacités de l'État de Côte d'Ivoire à assurer de manière efficace, effective et inclusive les processus de vérité, justice, réconciliation et réparation communautaire en faveur des victimes de la crise y compris les victimes de VBG, à prévenir et résoudre les conflits fonciers, sources importantes des tensions communautaires ainsi qu'à promouvoir et protéger les droits humains pour une paix durable.
- Le Projet « *les jeunes comme moteurs de prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires* » visait à contribuer à réduire les risques de violences liées aux discours d'incitation à la haine et à la diffusion de fausses informations à travers une implication active des jeunes (hommes, femmes) dans la formulation des propos et discours alternatifs, ainsi que le renforcement de leurs capacités en gestion des conflits socio-politiques et communautaires.
- Le projet conjoint OIM-PNUD, financé par le Peace Building Fund (PBF) des Nations Unies, intitulé « *Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire* » visait au renforcement de la cohésion sociale entre les occupants ou ex-occupants des Forêts classées de la Haute Dodo, du Scio, de Séguéla et les populations riveraines.

146. Des synergies ont été développées entre ces projets dans le cadre de la coordination des projets qui est assurée, à travers un Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF. Le Comité de coordination du Projet (CCP), co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Ministre en charge de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, avait la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendait régulièrement compte au Comité technique d'Experts et au Comité de Pilotage du PBF. Le CCP comprend les Experts en suivi et évaluation et les Experts et Points focaux des agences SNU et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) participants au projet. Le Comité de Pilotage Conjoint assure le partage d'information et permet de renforcer l'ancrage institutionnel des projets. Le projet n'a pas établi de véritables synergies et de complémentarités avec les autres projets similaires dans la phase de mise en œuvre sur le terrain dont certains sont clôturés.

Constat 16 : D'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention existent, cependant ses interventions sont achevées

147. Le projet est complémentaire avec ceux mis en œuvre par d'autres partenaires au développement. Parmi ces interventions, on peut citer entre autres :

- Le programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociale financé par la BAD qui intervient dans la réintégration socio-économique des ex-combattants, l'appui à la résolution des conflits intercommunautaires et à la prise en charge des victimes, la délimitation des terroirs fonciers et l'appui à la prise en charge des victimes de VBG ;
- Dans le domaine du secteur de la sécurité, l'Union Européenne, le Japon et la CEDEAO apportent leur soutien aux interventions d'appui aux processus en cours de la réforme du secteur, notamment celles visant le contrôle démocratique, la participation de la société civile, le désarmement communautaire, le renforcement du dialogue socio-sécuritaire et le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité.
- Le projet de renforcement des communes pour la promotion de la cohésion sociale du grand Abidjan financé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) dont l'objectif principal est « la cohésion sociale dans les communes cibles affectées par le conflit est promue et renforcée ».

Constat 17 : Le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes

148. La revue documentaire et les entretiens avec les acteurs ont montré des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée par le projet. Ainsi, il existe :

- le projet « *Participation des jeunes à la gestion durable des ressources forestières pour le renforcement de la cohésion sociale dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire* ». La différence réside dans le fait que le projet a pour cible les forêts classées pendant que le projet évalué cible les forêts sacrées dans la résolution pacifique des conflits avec une dimension culturelle. Le projet vient consolider les acquis du précédent en évitant que les conflits liés aux déguerpissements des forêts classées ne se déportent dans les forêts sacrées qui jusque-là souffraient d'une insuffisance de protection de la part des différents acteurs.
- le projet *Renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud, le Centre et le Centre Ouest de la Côte d'Ivoire* » qui visait la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris les plus vulnérables, leur participation comme relais communautaires aux mécanismes de prévention et résolution des conflits. Le projet forêts sacrées est venu consolider les acquis.

149. La valeur ajoutée du projet tient du fait qu'il met au cœur de la réflexion et de l'engagement pour la consolidation de la paix, l'importance de la gestion des valeurs culturelles à travers les forêts sacrées pour relever le défi de la cohésion sociale. L'approche novatrice de ce projet réside dans la valorisation des particularités culturelles pour prévenir et gérer les conflits identitaires. Le projet a utilisé la culture pour réconcilier les populations et promouvoir le « vivre ensemble ». Cette approche unique en son genre dans le contexte national actuel tient sa source de l'usage qui est fait des valeurs culturelles pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir le respect de la diversité culturelle et la préservation de la biodiversité dans un espace (les forêts sacrées) qui jusque-là n'avait d'importance que pour les seuls initiés. La problématique des forêts sacrées quand bien même objet de conflit communautaire, n'a jamais été adressée spécifiquement tel que le projet le propose.

150. Au cours du processus de formulation du projet, des consultations participatives et inclusives ont été menées avec les acteurs pertinents. Cette approche participative et inclusive a permis d'éviter le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes.

6-5. Durabilité

Constat 18 : Le projet PBF a contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, programmes législatifs et politiques nationaux

151. Le projet contribue à l'atteinte de l'ambition des Ivoiriens déclinée dans l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 » « *la Côte d'Ivoire, une nation unie dans sa diversité culturelle*. Par ailleurs, le projet contribue à l'atteinte de l'objectif général de la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS) qui est de « *bâtir durablement la cohésion sociale en Côte d'Ivoire* ». Le projet contribue à la réalisation des extrants suivants du PND 2016-2020 : *les populations sont sensibilisées en matière de protection de l'environnement et des eaux et forêts ; le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert stabilisé à la norme internationale, la conservation de la biodiversité est renforcée* ».

152. Le projet contribue à l'atteinte des résultats 2 « *le renforcement de la protection des massifs forestiers résiduels, leur extension et leur gestion durable* » ; et 3 « *la reconstitution des zones forestières dégradées et l'adaptation aux changements climatiques* » de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts dont l'objectif principal est de « *reboiser 300 000 ha par an pour relever le taux de couverture forestière à 20 % en 2030* ».

153. En termes de programmes législatifs, le projet contribue à l'atteinte du taux de 20% de couverture forestier souhaité pour le pays décliné dans la Déclaration de Politique de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF). Le projet contribue à la mise en œuvre des Contributions prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire (CDN) qui visent une réduction de 28,25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030. Le projet contribue à l'atteinte de l'ambition de réduire de 80% la déforestation et la dégradation des forêts classées et de reconquérir des zones protégées et de reconstituer le couvert forestier en introduisant l'arbre sur 5 000 000 ha dans les paysages agricoles et ruraux, déclinée dans la Stratégie Nationale de Réduction des émissions liée à la déforestation et à la dégradation des forêts y compris la gestion durable et la conservation (SN-REDD+)

154. Au niveau du tourisme, par l'élaboration de la stratégie touristique, le projet contribue aux résultats de la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire » que les autorités ivoiriennes entendent mettre en place pour promouvoir davantage le tourisme ivoirien. Cette stratégie vise à faire du pays la 5ème puissance touristique du continent à partir de 2025.

155. Le projet contribue à l'atteinte du résultat stratégique du programme d'investissement forestier de la CEDEAO qui est : *préservation et réhabilitation des forêts du domaine pesamment de l'état (forêts classées, parcs nationaux et réserves*.

Le projet contribue à l'atteinte des résultats stratégiques de la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Femmes en termes d'entrepreneuriat féminin.

Consta 19 : La conception du projet comprenait une stratégie de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet.

156. La conception du projet comprenait une stratégie de sortie appropriée. Dans le PRODOC, un chapitre a été consacré à la Stratégie de fin de projet / durabilité. Le caractère participatif et inclusif du processus de conception du projet a favorisé l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales que sont notamment le Ministère en charge de la Solidarité, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de la culture, Ministère de l'agriculture, Ministère de la jeunesse. En impliquant ces différents acteurs à toutes les étapes du projet depuis la définition des axes et des résultats jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet, le PNUD et UNESCO ont responsabilisé ces acteurs dans le suivi et la poursuite de ces initiatives afin de prévenir et de gérer durablement les tensions et conflits liés à la gestion des forêts sacrées. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs dans l'animation et la gestion des mécanismes locaux de dialogue inclusif sont des gages de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Le renforcement des capacités des acteurs favorise une bonne appropriation du processus par ces derniers et cela leur permettra d'assurer en liaison avec les autorités administratives et coutumières, la durabilité des acquis du projet.

157. D'autre part, les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux (ONGs nationales), qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement et de fortes capacités techniques et financières. Ces ONGs ont la capacité d'intégrer les acquis du projet dans leurs activités « traditionnelles ». Aussi, ces ONGs ont la capacité de mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers pour poursuivre les activités du projet. Par exemple, en 2009 et 2010, Verbatims a obtenu un financement du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique et la Mission des Nations Unies en RDC-MONUSCO –pour la mise en œuvre (i) d'un projet de formation de 300 managers en gestion de risques de conflits identitaires et appui à la propagation large – 5 villes / régions de l'Est de la RDC : Bunia, Butembo, Goma, Bukavu et Uvira –et (ii) d'appui à la gestion des risques d'instrumentalisation, et de l'ethnicité en période électorale durant les années 2011 et 2012. (Source ; Presentation de VERBATIMS en Côte d'Ivoire, Septembre 2020). AGROMAP a des partenaires techniques et financiers comme le Conseil du Café-Cacao, SODEFOR, CARGILL, OLAM, ECOTIERRA... L'ONG DRAO avait reçu un financement du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) à hauteur 77 millions F CFA pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration durable des rapatriés ivoiriens à l'ouest de la côte d'ivoire.

158. La mise en place des mécanismes communautaires, notamment des comités de paix et des comités de préservation et de protection des forêts animés par des hommes et des femmes issus des différentes communautés autochtones, allochtones et allogènes, permet l'appropriation communautaire des actions de cohésion sociale et de préservation de l'environnement développées dans le cadre du projet et constitue un gage de pérennisation. Ces mécanismes communautaires ont vu leurs capacités techniques et matérielles renforcées. Ils ont reçu des formations en gestion et prévention des conflits, ils ont reçu des matériels (bâches, chaises, matériels de sonorisation, motos...). La formation reçue, les équipements seront utilisés au-delà du projet. Aussi, l'évaluation note que les mécanismes communautaires ont de bonnes perspectives de durabilité institutionnelle, grâce à leur collaboration avec les Autorités administratives et politiques et les ministères techniques déconcentrés et au niveau régional.

159. Cependant, le fonctionnement de ces mécanismes communautaires est entravé par le principe du bénévolat qui entraîne parfois la démotivation des membres, les difficultés financières pour la conduite des activités de sensibilisation dans les villages environnants. A ce niveau, les membres des comités de paix se plaignent parfois des chevauchements entre leurs activités agricoles et les activités des comités de paix. Cette situation est expliquée par cet interlocuteur « *j'avais décidé de faire un jardin de cultures vivrières dans le village, j'ai programmé mes activités, mais on m'informe après qu'il y avait des réunions du comité de paix ; cela m'a empêché d'aller au champ ; cela a retardé mon projet, et la période de vente n'a pas été respectée* » (**Membre comité de paix, Gbombelo**). Pour faire face à cette situation, les comités de paix ont élaboré des plans de travail flexibles qui permettent aux membres de participer aux activités selon leur disponibilité.

160. La mise en œuvre des AGR est un facteur de durabilité des acquis du projet. Le projet a permis aux jeunes d'avoir des métiers (guides touristiques ; apiculteurs ; pépiniéristes). Ils pourraient exercer ces métiers durant toute leur vie pour se prendre en charge et prendre en charge leurs familles. De même, ils constituent des acteurs du développement car ils pourront mettre leurs compétences à la disposition de la société. Cependant, la durabilité des AGR, notamment les pépiniéristes est entravé par le fait que le projet n'a pas développé *l'approche de chaînes de valeurs centrée sur les acheteurs*. En effet, les pépiniéristes n'ont pas de débouchés pour la commercialisation de leurs plants. Par manque de débouchés, les plants ont grandi.



Photos : Des pépiniéristes montrant les plants qui attendent la clientèle

161. Des contacts ont été établis avec la SODEFOR, les Eaux et Forêts, cependant, aucun partenariat n'a été signé entre les pépiniéristes et ces structures. Aussi, la commercialisation des plants est entravée par le projet du CCC (Conseil Café Cacao) qui met gratuitement des plants à la disposition des producteurs dans le cadre de la politique

de reboisement. Les espèces végétales plantées par les pépiniéristes (Framiré, Frake ; Acacia mangium, Cedrela) ne sont pas celles appropriées pour les plantations de cacao, ce qui ne permet pas au projet CCC de s'approvisionner en plants auprès des pépiniéristes. L'ONG AGROMAP a acheté 4500 plants d'un montant de 450 000 CFA auprès des pépiniéristes. La délimitation des forêts classées, la cartographie des forêts classées, la mise en place d'un système de suivi des forêts sacrées est un gage de pérennisation des acquis du projet. Un autre facteur de durabilité des acquis du projet est la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, à travers les entreprises nationales, pour la fabrication des machines (moulins) et la réhabilitation des centres de santé, des écoles, la construction des pompes villageoises.

Constat 20 : Il existe des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP, du programme de pays.

162. Les risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP sont :

163. Les opérations de déguerpissement des forêts classées : Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, de la stratégie de lutte contre les changements climatiques (2015-2020), la Côte d'Ivoire a entrepris des opérations de déguerpissement des occupants illégaux des forêts classées à partir de 2018 dans les forêts classées du mont Péko (Duékoué) et du Goin Dédé (Guiglo) dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts. Dans cette même dynamique, la Côte d'Ivoire et la Guinée ont lancé une opération conjointe de déguerpissement des forêts classées et collaborent ensemble pour préserver leurs aires protégées infiltrées par de nombreux clandestins. De même, dans le cadre du plan de sécurisation des Forêts Classées, une opération de déguerpissement des paysans infiltrés dans la Forêt classée de RAPIDESGRAH, située à cheval sur les départements de MÉAGUI et de SAN-PEDRO, est conduite depuis le 15 janvier 2020 par la Société de Développement des Forêts (SODEFOR).

164. Ces opérations de déguerpissement ont parfois entraîné des débordements du fait des défis de réinstallation des populations exfiltrées. Cela crée des conflits entre les populations riveraines des forêts classées et les populations déguerpies. Cette situation est de nature à fragiliser la cohésion sociale comme le souligne ce communiqué du MINISTRE DES EAUX ET FORETS pour le cas de l'OPÉRATION DE DÉGUERPISSEMENT DANS LA FORÊT CLASSÉE DE RAPIDES- GRAH (Abidjan, le 16 janvier 2020) « *vu certains débordements constatés, qui risquent de porter atteinte à la paix sociale dans la Région, le Ministre des Eaux et Forêts décide de la suspension immédiate de l'opération* ».

165. L'existence de forêts sacrées infiltrées dans la région : la mission de terrain et les entretiens avec les leaders communautaires dans certains villages du département de Biankouma (qui ne sont pas bénéficiaires du présent projet) et le ministère des eaux et forêts ont montré qu'il existe encore plusieurs villages (Gouessesso, Kabakouma, Ouréné) qui ont des forêts sacrées qui sont infiltrées par les populations étrangères. Cette situation entraîne des conflits intercommunautaires entre les autochtones et les allogènes. Ainsi, la problématique que le projet a tenté de résoudre est toujours d'actualité dans la zone d'intervention.

Constat 21 : Le niveau d'appropriation des parties prenantes représente un atout pour la pérennité des bénéfices du projet

166. L'appropriation de la vision, des approches soutenues et menées par le Projet repose essentiellement sur son ancrage institutionnel par l'implication des ministères techniques compétents. L'implication des Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, en charge de la coordination des actions des acteurs étatiques et non étatiques en matière de cohésion sociale, Ministère de la culture et celui des eaux et forêts, responsables des forêts sacrées en Côte d'Ivoire, qui sont la cheville ouvrière de la mise en œuvre du plan de sécurisation de ces forêts, constitue un atout pour la pérennité des bénéfices du projet. Les actions du projet sont inscrites dans le cadre programmatique de ces ministères. Cela constitue un facteur d'appropriation.

167. Au niveau communautaire, l'appropriation de la vision, des approches soutenues et menées par le Projet repose essentiellement sur l'engagement des communautés. La mise à disposition des forêts sacrées atteste de l'appropriation du projet par les garants des forêts classées. Comme le souligne cet enquête « *avant, le problème des forêts sacrées était tabou, délicat en à parler ; mais le projet a développé une approche qui a favorisé l'adhésion des chefs de villages et les garants des us et coutumes ; cette mise à disposition des forêts sacrées*

montre l'adhésion des populations et leur appropriation du projet » (Source, entretien avec un représentant des jeunes, mission de terrain). Le reboisement dans les forêts classées a été fait par les communautés autochtones elles-mêmes. Par ailleurs, la mobilisation des communautés autochtones, allogènes et allochtones, des hommes, des femmes, des jeunes pour la construction des infrastructures sociocommunautaires (construction des préaux, des foyers des jeunes) démontre le niveau d'appropriation du projet par les populations. La mise à disposition des parcelles de terre aux groupements de maraichers et de vivriers pour pratiquer les AGR agricoles par les leaders communautaires et chefs de villages atteste du niveau élevé d'appropriation du projet par les communautés.

169. Les comités de paix sont sollicités par les villages voisins. Ainsi, ces comités mènent des activités de sensibilisation et de règlement des conflits dans les villages environnants. Tel est le cas du comité de paix de Biankouma village qui s'est rendu dans les villages de Doué et Zouzouso pour régler un conflit foncier entre les premiers occupants et les propriétaires terriens. Les affrontements avaient occasionné des blessés.



Photos :Mobilisation communautaire pour la construction d'infrastructures sociocommunautaires/Source : Mission terrain

Constat 22 : Le projet est parvenu à des changements sur les rapports de Genre qui sont susceptibles de s'inscrire dans la durée

170. Le projet a entraîné des changements sur les rapports de genre dans les villages bénéficiaires. La situation de la femme en pays dan et toura est caractérisée par des inégalités entre les genres fondés essentiellement sur le système de patriarcat. Ceci a pour conséquence que la femme, traditionnellement, n'a ni droit de succession, ni droit de propriété, ni droit de contrôle des ressources. Le partage du pouvoir et des responsabilités dans la gestion des affaires publiques du village entre l'homme et la femme est presque absent si non inégal. Relativement à ces constats, le projet a créé un changement dans la gouvernance locale et dans la gouvernance foncière. Grâce au projet, les femmes et jeunes ont eu accès à la terre. Les leaders communautaires ont mis à disposition des parcelles de terres pour les femmes. Au niveau de la gouvernance locale, la mise en place des comités de paix constitue un maillon dans la prévention et le règlement des conflits communautaires. Les comités de paix sont intégrés dans la gestion des villages. Les femmes et les jeunes sont membres des comités de paix. Ainsi, à travers les comités de paix, les femmes sont consultées pour le règlement des conflits. Elles sont ainsi impliquées dans la prise de décisions qui concernent toute la communauté. En outre, elles peuvent prendre la parole en public. Les femmes bénéficiaires des AGR participent à l'élaboration des budgets familiaux. Elles contribuent aux charges familiales. Elles participent à la scolarisation des enfants, à leur santé, rôles antérieurement dédiés aux hommes. La formalisation administrative des comités de paix permet d'inscrire dans la durée les changements opérés au niveau de la place des femmes et des jeunes dans la prise de décision et dans la gouvernance locale des villages cibles du projet.

Constat 23 : Les enseignements tirés sont en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet.

171. Les enseignements tirés ont été documentés par l'équipe du projet à travers l'élaboration des rapports de suivi, les rapports mensuels et trimestriels. Ces rapports sont partagés à toutes les parties prenantes. Ces rapports sont disponibles sur le site internet du PBF et peuvent être consultés. De même, les rapports d'activités des ONG partenaires sont partagés sur les sites internet. Les activités du projet ont été couvertes par les médias (radios communautaires, télévisions). Un rapport de fin de projet a été élaboré. De même, une revue annuelle du projet a été organisée avec toutes les parties prenantes. Cette revue annuelle a permis de partager les résultats du projet avec les différents acteurs.

PNUD

172. Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. La contribution du PNUD dans le processus global de la consolidation de la Paix s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de l'accompagnement des différents processus de gestion pacifique et inclusive des conflits. En effet, le PNUD a été pleinement engagé dans le processus de cohésion sociale et de réconciliation nationale en accompagnant le gouvernement dans l'élaboration de sa stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale et celle de son plan de réparation communautaire. Lors des récents conflits intercommunautaires autour de la forêt classée du Goin Débé, le PNUD a contribué au renforcement de la cohésion sociale à travers l'organisation de dialogues intercommunautaires. En outre, le PNUD assure un appui substantiel à la définition de la stratégie nationale REDD+ et la politique de déclaration sur la restauration, la réhabilitation des forêts et l'extension des forêts en Côte d'Ivoire. Le PNUD a apporté une contribution substantielle à travers des appuis techniques et matériels au programme national de cohésion sociale, aux médias, aux mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, aux Organisations de la Société Civile, aux membres du corps préfectoral, aux Rois et religieux ainsi qu'aux jeunes (hommes et femmes) qui ont été formés et équipés afin de faire baisser les tensions communautaires pour une cohabitation pacifique gage de la consolidation de la paix.

UNESCO

173. L'UNESCO a un avantage comparatif pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'Education, des Sciences, de la Culture, de la Communication et de l'Information en mettant l'accent sur la prévention et la gestion pacifique des conflits, l'éducation à la paix et la tolérance, la compréhension culturelle et le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que la réconciliation entre les peuples. L'UNESCO a un mandat dans le domaine de la culture et apportera une expertise technique adéquate pour l'intégration de la dimension culturelle dans la prévention et gestion des conflits et l'implication des jeunes comme vecteurs des valeurs de l'UNESCO à travers la Coordination nationale jeunesse et sport de l'UNESCO, le Réseau d'écoles associées de l'UNESCO. Le Bureau UNESCO dispose par ailleurs d'une expérience solide en matière de sauvegarde, de valorisation, de promotion de la Culture, de communication et de sensibilisation des communautés à la non-violence par le biais d'outils innovants, attractifs et adaptés aux besoins des populations locales. L'un de ses atouts majeurs est sa capacité à aborder les défis de façon holistique en embrassant de façon synergique les principales dimensions de l'action humaine.

174. Les partenaires de mise en œuvre avaient des expériences, des compétences et du personnel qualifié pour la mise en œuvre du projet en matière de cohésion sociale. Par exemple :

- L'ONG Verbatims a une solide expérience de manipulations de l'appartenance ethnique et de médiations dans d'autres pays : en RDC, au Burundi, en République Centrafricaine, au sud Soudan ... (Source ; Présentation de VERBATIMS en Côte d'Ivoire, Septembre 2020).
- L'ONG AGROMAP a des compétences en agriculture durable, digitalisation agricole, foresterie et environnement.
- L'ONG Drao a mis en œuvre des projets de cohésion sociale tel que le projet de réintégration des ex réfugiés ivoiriens rapatriés, dénommé "Autorisation et Autosuffisance communautaires".
- L'ONG Sports Sans Frontières a une solide expérience dans le domaine de cohésion sociale en lien avec le football et a mené des projets de cohésion sociale à travers le sport moderne et traditionnel. Elle a également une expérience en renforçant les capacités des jeunes aux métiers des arts et sports et lutte contre l'immigration clandestine par le sport. Elle a mis en œuvre un projet de cohésion sociale et d'employabilité des jeunes à travers le projet un jeune un avenir ; L'ONG KAGNINMIN a une expérience dans la valorisation du patrimoine culturelle. Elle promeut la diversité culturelle, le vivre ensemble et l'autonomisation des filles et des femmes. Elle a appuyé les femmes potières Mangoro à la technique du moulage pour accroître leur production ; créer une association des promoteurs des gouters de mon enfance et former des femmes sur les règles de savoir-faire /savoir-être et en matière de pratiques d'hygiène alimentaire. Elle organise enfin chaque année un festival national pour la promotion des goûters traditionnels.

Constat 28 : Le projet a été responsable d'effets négatifs non souhaités

175. Au niveau de DIO, la mise en œuvre du projet a fait ressortir des conflits intracommunautaires latents au sein de la communauté toura entre les garants de la forêt sacrée et les communautés. En effet, la forêt sacrée dédiée au projet était la propriété d'une famille. La volonté du chef de village de mettre la forêt sacrée à la disposition du projet a entraîné des malentendus et des différends communautaires. Ces différends ont été dissipés par la suite et le village était enclin à mettre la forêt classée à la disposition du projet.

6-6. Questions transversales

6.6.1. Droits fondamentaux

Constat 29 : Les pauvres, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO

176. Les pauvres, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO. Les populations autochtones, allochtones et allogènes, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont participé aux activités socioculturelles organisées dans le cadre du projet. La réhabilitation et l'équipement des centres de santé, des écoles primaires, la construction des préaux, foyers des jeunes et des préaux bénéficient à toutes les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés. Les communautés allochtones, allogènes de même que les femmes, les jeunes utilisent les préaux et foyers des jeunes pour l'organisation des rencontres communautaires. Les femmes des communautés allogènes et allochtones fréquentent les centres de santé réhabilités et équipés. Les enfants des communautés allogènes et allochtones fréquentent les écoles réhabilitées et équipées. Les cantines scolaires bénéficieront aux enfants des différentes communautés.

177. En outre, ce projet consacre l'implication des jeunes dans la gestion des forêts sacrées puisqu'au-delà de leur initiation, seules les personnes (homme et femme) âgées se préoccupaient de la préservation et la gestion desdites forêts. Les mutilations génitales féminines sont pratiquées sur des filles âgées de 4 à 14 ans dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire. Les capacités des jeunes filles ont été renforcées pour sensibiliser les communautés sur les conséquences néfastes des VBG. L'une des régions les plus concernées par l'analphabétisme est l'Ouest. Le projet a favorisé la participation des femmes, jeunes et hommes analphabètes.

178. Le projet a bénéficié aux groupes sociaux défavorisés (femmes, jeunes) en favorisant l'accès à la terre. Au niveau des instances de prise de décision, les femmes sont marginalisées. Selon l'organisation sociale dans, elles n'ont pas droit à la parole en public. La prise de décision et des initiatives relèvent des compétences des hommes. Le projet a contribué à la participation des femmes aux instances de prise de décision dans les villages à travers les comités de paix. Les femmes pauvres ont bénéficié des moulins multifonctions dans les villages. Les missions sur le terrain et les entretiens avec les communautés ont montré que les femmes représentent 95% des bénéficiaires des AGR dans les domaines des cultures vivrières et des cultures maraichères. Parmi les femmes bénéficiaires des AGR (cultures vivrières), la mission de terrain, les focus groups avec les femmes ont montré qu'il existe des femmes veuves et divorcées qui ont bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO.

6.6.2. Égalité des sexes

Constat 30 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet

179. Pendant la phase de conception du projet, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été prises en compte à travers les rapports des autorités préfectorales « *Ces opérations vont se poursuivre et s'étendre à d'autres forêts notamment la Haute Dodo, de Séguéla et du SCIO toutes situées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire dont 80% de ses occupants sont des jeunes hommes et femmes* ». C'est ainsi que le projet a favorisé la forte implication des jeunes de toutes les communautés. Les informations collectées lors de la phase de conception du projet ont montré que « *seules les personnes (homme et femme) âgées se préoccupaient de la préservation et la gestion desdites forêts* ».

180. Dans cette même optique, la conception du projet a fait une analyse genre de la société dans le domaine de la participation aux rites initiatiques dans les forêts sacrées. Ainsi, dans l'analyse du contexte, il est mentionné la place des femmes et des jeunes dans les rites « *Au cours de ces rites, les connaissances traditionnelles et culturelles sont enseignées aux jeunes générations qui seront chargées à leur tour de les transmettre aux futures générations. Cette initiation confère ainsi au jeune homme ou femme sa maturité et sa reconnaissance sociale par la communauté. Désormais, le jeune (homme/femme) initié peut prendre part aux discussions et décisions qui engagent la vie de la communauté et celle du village.* ». De même « *En effet, 500 000 personnes (dont 250 000 avec 40% de femmes, des communautés riveraines des forêts classées et 250 000 avec 35% de femmes, au sein des communautés occupant les forêts) sont concernées par ces opérations.*

181. Dans le PRODOC, la question du genre a été prise en compte dans l'objectif général du projet « *L'objectif général du projet est de prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits* ».

182. L'égalité des sexes est prise en compte dans les produits :

Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées ;

- *Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ;*

Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels

- *Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge*

183. Bien que la question du genre soit prise en compte pendant la phase de conception du projet, néanmoins, l'analyse du contexte pendant la phase de conception du projet pourrait être renforcée, en faisant le profil genre de la région dans les différents pris en compte dans le projet. Par exemple, le projet a mené des interventions dans les domaines de la lutte contre la pauvreté (AGR pour les femmes et les jeunes), de la santé par la réhabilitation et l'équipement des maternités et centres de santé, la connaissance des plantes médicinales, la lutte contre les VBG et à l'éducation à la santé et à la vie saine ; cependant une analyse genre n'a pas été effectuée dans ces domaines pour renforcer la justification de ces interventions.

Constat 31 : Le marqueur de genre affecté au projet reflète la réalité

184. Selon le marqueur genre (Gender Marker), chaque projet de développement doit être codé au niveau de produit selon l'échelle de : **Gen 0 ; Gen 1 ; Gen 2 ; Gen 3**. Les entretiens avec l'unité de gestion du projet ont fait ressortir que le Projet est situé au niveau **Gen 2** qui est synonyme de « **Egalité de genre est un objectif significatif** ». La revue documentaire, les entretiens avec les acteurs et les visites de terrain ont permis de confirmer cette note. En effet, la question de l'égalité de genre est clairement affichée dans la conception du projet. En outre, les questions de genre sont prises en compte dans la mise en œuvre. Les données dans le PRODOC et dans les rapports d'activités sont désagrégées par sexe. Environ 40% des ressources du projet ont été affectées aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes. Les jeunes femmes ont été pleinement associées à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Elles participeront activement, au même titre que les jeunes hommes, aux rencontres communautaires pour la prévention et la résolution des conflits. Elles ont été également ciblées par les activités en lien avec l'amélioration des moyens de subsistance et la préservation du patrimoine culturel. Dans les villages cibles, les femmes du 3ème âge sont garants des forêts sacrées. Elles ont été donc chargées de véhiculer les valeurs culturelles et initier les jeunes filles à la conservation des forêts et à la restauration de leur identité culturelle à travers des rencontres de formation et de sensibilisation. Elles ont pris également une part active aux initiatives de rapprochement communautaire et aux échanges culturels. Les femmes sont membres des comités de paix. Les forêts classées des femmes ont bénéficié des interventions du projet (délimitation, reboisement).

Constat 32 : Le projet a encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en favorisant la mise en place des comités de paix et des AGR à forte obédience féminine (cultures vivrières et des maraichers).

185. La majorité des champs collectifs des cultures vivrières et des maraichers sont dirigés par les femmes. Le projet a renforcé leur statut dans la communauté et développé leur acceptation et intégration sociales. Selon l'organisation sociale de la société Dan, les femmes n'ont pas droit à la parole dans les assises publiques. La présence des femmes dans les comités de paix leur a permis d'être dans les instances de prise de décision au niveau communautaire dans la mesure où les comités de paix travaillent étroitement avec la chefferie traditionnelle. Dans leurs communautés, tout comme au sein de la cellule familiale, ces femmes et jeunes ont désormais droit à la parole, sont « considérées » et leurs opinions et avis sont désormais pris en compte.

186. Par ailleurs, la commercialisation de la production a contribué à l'amélioration des revenus des femmes. Ces revenus ont permis aux femmes de contribuer aux charges du ménage (scolarisation des enfants, achat d'habits des enfants, etc.) La création des AGR au profit des femmes a permis d'améliorer leur statut social. Ainsi, les femmes soutiennent qu'elles ont gagné en estime de soi, et ont acquis aussi l'estime de leurs époux et de la communauté. Elles participent aux réunions et prennent la parole avec plus d'assurance. Aussi, le projet a permis une plus grande participation des femmes à la prise de décisions au sein du ménage, le développement de leur leadership ainsi que l'augmentation des dépenses en matière de nutrition, d'éducation, de santé...

7. Conclusion

187. Conclusion/Pertinence : La pertinence de l'intervention et approches du projet est incontestable face au contexte et dans sa logique d'intervention, qui vise primordialement à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. Le projet s'inscrit dans les priorités nationales en matière de développement et répond aux défis identifiés dans le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD en matière de paix et de cohésion sociale. Le projet est bien ancré dans la connaissance du contexte et cible le département de Biankouma où les conflits enregistrés et qui ont occasionné de nombreux morts tant du côté des communautés autochtones (Yacouba et Toura), allochtones (Baoulé, Malinké sénoufo) et allogènes (Burkinabé), sont liés à la profanation et à l'occupation illégale des forêts et sites sacrés.

188. Conclusion/Efficacité : Le projet a atteint des résultats probants en matière de renforcement de la cohésion sociale. Cela a été possible grâce aux actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées mises en œuvre par les ONG partenaires de mises en œuvre. Ces actions ont permis de mettre en place et de former 5 comités de paix composés de 10 membres par comité issus des différentes communautés avec un taux de représentativité de 30% de femmes. Ce sont également, des leaders communautaires qui ont eu leurs capacités techniques renforcées en gestion des conflits, gestion des rumeurs, gestion des conflits identitaires, gestion des conflits générationnels et rôle et responsabilité des jeunes et leaders communautaires dans la préservation du patrimoine culturel. Également, ce sont 17 infrastructures communautaires au profit de toute la population des 5 localités qui ont été réalisées et qui concernent l'hydraulique, les moulins multifonctions, les écoles primaires, les foyers de jeunes et préaux de prévention et résolution des conflits. Aussi, pour détourner les communautés de l'infiltration et de l'exploitation des forêts sacrées puis leur orientation vers des activités alternatives, ce sont 27 initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraichage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, de commercialisation de mets culinaires, de festival et du tourisme qui sont réalisées. C'est enfin un inventaire et un mapping culturel des fonctionnalités et des essences végétales des forêts sacrées en vue d'une restauration/dynamisation des valeurs patrimoniales et des essences végétales desdites forêts.

189. Ces initiatives dont l'intérêt profite à toutes les communautés permettent à celles-ci de travailler ensemble, de dissiper les préjugés et de renforcer la cohabitation pacifique.

190. Au niveau de la protection des forêts et sites sacrés, ce sont 11 forêts sacrées d'une superficie de 13, 83 ha et 3 lieux sacrés d'une superficie totale de 0,19 ha qui ont été délimités, géolocalisés et matérialisés avec des haies vives par les communautés. Ces actions de délimitation et de matérialisation des limites permettent d'éviter les infiltrations de ces lieux sacrés et de réduire ainsi les conflits liés à leur profanation. Ces activités communautaires

d'agroforesterie permettent de dissiper les préjugés communautaires, de restaurer les forêts sacrées et le patrimoine culturel des communautés.

191.Conclusion/Efficience : Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que c'est l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. Chaque agence récipiendaire des fonds assurait la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Chaque agence avait la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec l'autre agence impliquée (UNESCO) qui sont soumis pour consolidation à l'agence lead. La mise à disposition des fonds aux PMO s'est faite en deux tranches (80% et 20%). La première tranche a été globalement mise à temps à la disposition des ONGs. Mais cela n'a pas été le cas pour la seconde tranche qui a connu du retard. Cette situation s'explique par le changement des procédures financières au niveau du PNUD. Cette situation a conduit les ONG à préfinancer des activités afin de respecter le plan de travail. En outre, certaines activités du projet n'ont pas été livrées à temps. Cette situation ne permet pas d'analyser les effets du projet sur les bénéficiaires. Les ressources utilisées pour la promotion du genre ne sont pas retracées dans le rapport financier du projet. Elles ne sont pas identifiées afin de s'assurer si elles correspondent aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet.

192.Conclusion/Cohérence : Le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général. Des synergies ont été développées entre ces projets dans le cadre de la coordination des projets qui est assurée, à travers un Comité Technique d'Expert et le Comité de Pilotage du PBF

193.Conclusion/Durabilité : Les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux (ONGs nationales), qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement et de fortes capacités techniques et financières. Ces ONGs ont la capacité d'intégrer les acquis du projet dans leurs activités « traditionnelles ». Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs dans l'animation et la gestion des mécanismes locaux de dialogue inclusif sont des gages de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Le renforcement des capacités des acteurs favorise une bonne appropriation du processus par ces derniers et cela leur permettra d'assurer en liaison avec les autorités administratives et coutumières, la durabilité des acquis du projet.

194.La mise en place des mécanismes communautaires formalisés par les Autorités administratives et politiques du département de Biankouma, notamment des comités de paix et des comités de préservation et de protection des forêts animés par des hommes et des femmes issus des différentes communautés autochtones, allochtones et allogènes, permet l'appropriation communautaire des actions de cohésion sociale et constitue un gage de pérennisation. La mise en œuvre des AGR est un facteur de durabilité des acquis du projet. Le projet a permis aux jeunes d'avoir des métiers (guides touristiques ; apiculteurs ; pépiniéristes). La délimitation des forêts classées, la cartographie des forêts classées, la mise en place d'un système de suivi des forêts sacrées est un gage de pérennisation des acquis du projet.

195.Il existe des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP, du programme de pays. Les opérations de déguerpissement des forêts classées L'existence de forêts sacrées infiltrées dans la région

196.Conclusion/Genre, Equité et Droits Humains : Les pauvres, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO. Le projet a contribué à la participation des femmes aux instances de prise de décision dans les villages à travers les comités de paix. Les femmes sont représentées dans les cadres de dialogue locaux. La réhabilitation des centres de santé, des maternités, des cantines scolaires, des écoles bénéficie aux femmes, aux filles et aux jeunes.

8.Recommandations

Recommandation 1 :

Urgence : Elevée	Impact : Élevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Organiser une formation du personnel en charge des projets des Agences du Système des Nations sur la budgétisation sensible au genre		
Entité responsable de la mise en œuvre : PBF		

Recommandation 2 :

Urgence : Modérée	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Mettre en place un mécanisme de suivi évaluation des activités des partenaires de mises en œuvre pour une meilleure coordination des actions en vue du respect des délais de livraison des services.		
Entité responsable de la mise en œuvre : UNESCO		

Recommandation 3 :

Urgence : Modérée	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Renforcer le caractère conjoint du projet en mettant en place une Unité de Gestion Unique des projets conjoints afin de favoriser une mise en œuvre et un suivi conjoints des projets..		
Entité responsable de la mise en œuvre : Coordination SNU		

Recommandation 4 :

Urgence : Modérée	Impact : Elevé	Difficulté : Faible
Description de la recommandation Chaque Agence (PNUD, UNESCO) mettait les financements à la disposition de ses ONG partenaires. Chaque Agence avait un accord de partenariat avec ses ONG. Ainsi, le transfert des fonds à chaque ONG incombe à chaque Agence et cela selon ses procédures internes. Au niveau du PNUD, des changements en internes ont occasionné des retards dans la mise à disposition de la seconde tranche aux ONG partenaires. Mettre les financements à temps à la disposition des partenaires de mises en œuvre afin d'éviter les préfinancements et s'assurer que les services sont livrés dans les délais.		
Entité responsable de la mise en œuvre : PNUD		

Recommandation 5 :

Urgence : Modérée	Impact : Élevé	Difficulté : Modérée
Description de la recommandation Répliquer le projet dans les autres villages du département de Biankouma en particulier et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire en général qui sont confrontés à la même problématique des conflits intercommunautaires liés à l'agression des forêts sacrées par des communautés allogènes et autochtones.		
Entité responsable de la mise en œuvre : GOUVERNEMENT		

Recommandation 6 :

Urgence :	Impact :	Difficulté :
Modérée	Modérée	Modérée
Description de la recommandation Des partenariats doivent être tissés avec les structures d'agro-business afin de faciliter la commercialisation des plants produits par les pépiniéristes.		
Entité responsable : Pépiniéristes/ ONG de mises en oeuvre		

Leçons apprises

Leçon apprise 1: Dans la formulation du projet, les ressources ont été planifiées pour la promotion du genre. Cependant, l'élaboration du budget du projet n'a pas explicitement identifié les ressources qui seront utilisées pour la promotion du genre. En claire, le montage du budget n'a pas été sensible au genre. Ainsi, les ressources utilisées pour la promotion du genre ne peuvent pas être retracées dans le rapport financier du projet afin de s'assurer si elles correspondent aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet. Il aurait fallu faire une budgétisation sensible au genre qui devrait permettre de retracer et de contrôler la façon dont le budget du projet répond aux priorités des femmes.

Leçon apprise 2: Dans la phase d'élaboration du projet, des consultations ont été entreprises avec toutes les parties prenantes y compris les communautés et d'autres acteurs institutionnels (Ministères). Cette démarche a permis une appropriation du projet par les communautés et l'identification des forêts sacrées à délimiter. Cependant, la forêt sacrée de Dio n'a pas bénéficié des interventions du projet pour des incompréhensions entre la famille détentrice de la forêt et la chefferie traditionnelle. Cela a entraîné une réorientation de l'activité. Il aurait fallu faire une analyse des rapports sociaux autour de la forêt sacrée de DIO pour identifier cet obstacle afin de surmonter certaines normes et influences culturelles, sociales et religieuses dans le village.

Leçon apprise 3: Le projet est conjoint. Le PNUD et l'UNESCO ont travaillé ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail pluriannuel commun. Des activités et des missions ont été réalisées de façon conjointe. Cependant, il y a eu une faiblesse au niveau de l'organisation des missions conjointes. Chaque agence faisait le suivi de ces activités sur le terrain. Certaines activités n'ont pas été mises en œuvre de façon conjointe et cela a créé une insuffiance dans la coordination du projet.

Il aurait fallu, pour un projet conjoint, mettre en place une équipe de projet unique composée du personnel de chaque agence avec une procédure unique. Aussi, il aurait fallu mettre le logo de l'UNESCO sur les pancartes des forêts classées pour montrer le caractère conjoint du projet.

Leçon apprise 4 : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'UNESCO ont tissé des partenariats avec les ONGs pour la mise en œuvre des activités. Certaines ONG ont livré des activités (AGR) à la fin du projet. Cela n'a pas permis aux bénéficiaires de mettre en œuvre les activités et d'avoir des revenus. Il aurait fallu mettre en place un mécanisme de suivi évaluation des contrats signés avec ces ONG pour s'assurer du respect des délais et engagements contractuels.

Leçon apprise 5: Des pépiniéristes ont été formés. Cependant, ils ne parviennent pas à écouler leur production ; ce qui fait que les plants ont grandi et sont difficilement vendables Il aurait fallu trouver des espèces végétales demandées par les structures telles que la SODEFOR et le Conseil Café-cacao

Annexes



EVALUATION FINALE DU PROJET PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACCRES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

Le PNUD et l'UNESCO, ont mis en œuvre le projet de participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire. Cette initiative conjointe visait à prévenir les conflits identitaires et générationnels et à renforcer la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel dans le département de Biankouma, à travers un renforcement de l'implication des jeunes (hommes et femmes) de toutes les communautés dans la protection des forêts sacrées et dans la gestion pacifique des conflits. De façon spécifique, il s'agit de contribuer à : i) réduire les conflits nés de la profanation ou de l'exploitation des forêts sacrées ii) préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les mécanismes traditionnels de prévention des conflits identitaires et générationnels pour restaurer l'identité.

Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de 1 500 000 USD, cette initiative du PNUD et de l'UNESCO d'une durée initiale de 18 mois, a débuté le 01^{er} janvier 2020 et s'est achevée le 27 août 2021 à la suite d'une extension sans coûts de trois mois. Le projet couvre le département de Biankouma situé à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbombelo et Biankouma.

C'est le lieu de rappeler que le Fonds de Consolidation de la Paix dans le cadre du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) et le plan prioritaire II, a apporté une contribution significative à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers le financement de plusieurs initiatives de prévention et de gestion des conflits. Au titre de ces interventions, le PBF met un accent particulier sur les initiatives des jeunes et des femmes dans la consolidation de la paix dans le cadre des projets GYPI et YPI qui sont des fenêtres compétitives de financement. Le projet de prévention des conflits autour des forêts sacrées est justement une initiative de promotion des jeunes dans la consolidation

de la paix.

En collaboration avec les ONGs partenaires, des actions de prévention des conflits liés à la profanation et l'occupation illégale des forêts sacrées ont été initiées. Ainsi, ces actions ont permis entre autres de mettre en place et de former 5 comités de paix composés de 10 membres par comité issus des différentes communautés avec un taux de représentativité de 30% de femmes. Ce sont également, des leaders communautaires qui ont eu leurs capacités techniques renforcées en gestion des conflits, gestion des rumeurs, gestion des conflits identitaires, gestion des conflits générationnels et rôle et responsabilité des jeunes et leaders communautaires dans la préservation du patrimoine culturel. Également, ce sont 17 infrastructures communautaires au profit de toute la population des 5 localités qui ont été réalisées et qui concernent l'hydraulique, les moulins, les écoles primaires, les foyers de jeunes et préaux de prévention et résolution des conflits. Aussi, pour détourner les communautés de l'infiltration et de l'exploitation des forêts sacrées puis leur orientation vers des activités alternatives, ce sont 27 initiatives socioéconomiques de rapprochement communautaire dans les domaines de l'élevage de porcs, poulet de chairs, moutons, l'apiculture et le maraichage, de l'artisanat, de la médecine traditionnelle, de commercialisation de mets culinaires, de festival et du tourisme qui sont réalisées. C'est enfin un inventaire des fonctionnalités et des essences végétales des forêts sacrées en vue d'une restauration/dynamisation des valeurs patrimoniales et des essences végétales desdites forêts.

Ces initiatives dont l'intérêt profite à toutes les communautés permettent à celles-ci de travailler ensemble, de dissiper les préjugés et de renforcer la cohabitation pacifique. Le partenariat avec l'Union des radios de proximité de Côte d'Ivoire, des crieurs publics a permis de sensibiliser les communautés des 5 localités du projet sur l'utilité de la protection et de la préservation des forêts sacrées à travers des spots et des émissions radiophoniques. Également des activités de sensibilisation radiophoniques à travers les radios communautaires locales, les crieurs publics et des spots diffusés à la télévision (RTI, première chaîne ivoirienne ont permis aux communautés de lutter efficacement contre la COVID-19. Au niveau local, les ONG partenaires ont procédé à la réalisation d'activités socioculturelles qui mobilisent les communautés afin de toucher davantage de personnes lors des sensibilisations. La fête d'igname, le festival des masques et les activités sportives et également un tournoi de football dénommé « Tournoi de la Consolidation de la Paix » regroupant les cinq localités et l'appui au Festival FECADAN ont contribué à sensibiliser les communautés à prévenir les conflits autour des forêts sacrées sur la préservation des forêts sacrées sont les événements identifiés pour ces sensibilisations car elles ont un lien direct avec la forêt sacrée.

Au niveau de la protection des forêts et sites sacrés, ce sont 11 forêts sacrées d'une superficie de 13, 83 ha et 3 lieux sacrés d'une superficie totale de 0,19 ha qui ont été délimités, géolocalisés et matérialisés avec des haies vives par les communautés. Ces actions de délimitation et de matérialisation des limites permettent d'éviter les infiltrations de ces lieux sacrés et de réduire ainsi les conflits liés à leur profanation. 40 jeunes ont également été formés au métier de pépiniéristes et contribuent à la production de plants. Ces activités communautaires d'agroforesterie permettent de dissiper les préjugés communautaires, de restaurer les forêts sacrées et le patrimoine culturel des communautés. 50 jeunes (hommes et femmes) des communautés ont eu leurs moyens de subsistances renforcés à travers la production artisanale et touristique.

Au terme du projet, il convient par conséquent d'analyser les expériences afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats.

Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix et à la lutte contre les discours de haine.

Informations sur le projet	
Titre du projet	Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire
Numéro Atlas	CIV10-00116956
Produit et résultat institutionnel	Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma. <i>Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées</i> <i>Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives</i> Résultat 2 : Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé. <i>Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels</i> <i>Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées</i>

	<i>renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes</i>	
Pays	Côte d'Ivoire	
Région	Département de Biankouma, plus précisément dans les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma.	
Date de signature du document de projet	Septembre 2019	
Dates du projet	Démarrage : Janvier 2020	Fin prévue : 27 août 2021
Budget du projet	1,500,000 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	1,237,235.76 USD	
Source de financement	Fonds de consolidation de la Paix	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	PNUD-UNESCO	
Partenaires d'exécution	- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté, Ministère de la Culture et de la Francophonie ; Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC), Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) - Direction du patrimoine culturel - Direction régionale de la Culture ONG VERBATIMS ; ONG DRAO ; ONG IDEF ; ONG EICF ; ONG AGROMAP, Sports sans frontières ; ONG Kagninmin, ONG GA-TIC ; Fondation Soundélé Konan	

1. Objectif, Objet, champs et objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet « Participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées dans le département de Biankouma en Côte d'Ivoire » à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience, à la cohérence et à la durabilité des actions menées par rapport aux objectifs visés.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Les objectifs spécifiques de cette évaluation apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des bénéficiaires ciblés ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, à l'UNESCO et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine ;
- Déterminer, au vu du marqueur genre attribué, si le projet a effectivement encouragé l'égalité entre les sexes de façon considérable et cohérente, en veillant à ce que les femmes bénéficient du projet et reflétant leurs préoccupations et intérêts.
- Identifier les facteurs de succès et défis du projet (programmation et gestion du projet) ; sur cette base, formuler des recommandations sur les procédures de planification et mise en œuvre des projets potentiels futurs qui vont financer ce type d'intervention.

2. Critères d'évaluation et questions clés

2.1. Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD ?
- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?
- Le projet était-il stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet ?
- Le projet était-il pertinent tout au long de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

2.2. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du Fonds ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il véritablement intégré le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet PBF était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des effets ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

2.3. Efficience

- Dans quelle mesure le personnel du projet, la planification et la coordination au sein du projet ont-elles été efficaces (y compris entre les bénéficiaires des fonds, les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes) ?
- Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés à temps ?
- Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD et l'UNESCO permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?

2.4. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général ? Quelles ont été les synergies développées ?
- Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

2.5. Durabilité

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, programmes législatifs et politiques nationaux ?
- La conception du projet comprenait-elle une stratégie de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été financièrement catalytique ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP, du programme de pays ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
 - Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes du PNUD, de l'UNESCO et des partenaires étaient-elles adéquates pour garantir la continuité d'une approche sensible aux conflits ?
- Le projet a-t-il été responsable d'effets négatifs non souhaités ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant le suivi des changements imprévus ont-ils été mis en place ?

2.6. Questions transversales Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, allochtones et allogènes, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des interventions du PNUD et de l'UNESCO ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

3. Méthodologie de l'évaluation

Cet exercice devra permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalités des sexes selon les critères d'évaluation de l'OCDE-CAD.

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative. La méthodologie du/de la consultant-e, la collecte de données et leur analyse refléteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Le Consultant développera des échantillons et questionnaires pour la collecte de données auprès des bénéficiaires.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- La théorie du changement et le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les notes conceptuelles des activités ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier
- Les rapports d'études (enquêtes de perception 2019 et 2020, autres études) ;
- <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00118902>.

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ;

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD, de l'UNESCO et la/le consultant-e.

4. Livrables

Il est attendu du/de la consultant-e :

- Un rapport de démarrage (10-15 pages)

Le rapport doit être préparé selon le contenu requis par la/le consultant-e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire (40-60 pages):

La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final en français (40-60 pages au plus hors annexes) . Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

5. Profil du/de la consultant-e national-e

La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, sciences juridiques ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement et de genre ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des conflits et consolidation de la Paix ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédaction solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;

6. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

7. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera dans le mois d'août 2021 et s'étendra sur 25 jours ouvrés.

8. Modalités d'exécution

i. Le responsable de l'évaluation

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

ii. Le responsable du Programme

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Gouvernance et Etat de Droit) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

iii. Le Groupe de Référence

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé de :

- Le ministère du Plan et du Développement ;
- Cellule de Coordination et de suivi du CPD ;
- Le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale,
- Ministère en charge de la culture ;
- Ministère des Eaux et Forêts ;
- Le PNUD ;
- L'UNESCO ;
- Le Secrétariat technique du PBF ;
- PBSO.

9. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD et l'UNESCO (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant·e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant·e en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD et l'UNESCO avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD, l'UNESCO et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant·e en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant·e en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD, l'UNESCO et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD/ UNESCO	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD et l'UNESCO	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD/UNESCO	PNUD, UNESCO, groupe de référence, consultant·e en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD et de l'UNESCO	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD et de l'UNESCO(50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation

10. Paie ment

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

11. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. **Une offre technique incluant :**

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae du/de la consultant-e ;

ii. **Une offre financière incluant :**

- Les honoraires du/ de la consultant-e
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées

12. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

Rubriques d'évaluation		Note maximum
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50
2.	Plan de travail	20
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	30
Total		100

b) La note technique minimale requise est de 70 points.

Tout soumissionnaire dont l'offre technique n'aurait pas atteint au moins 70 points, sera éliminé et sa proposition financière ne sera pas analysée.

a) Evaluation financière

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :

$SF = 100 \times F_m / F$, où SF est le score financier, F_m est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

b) Evaluation finale

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;

Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :

T= 0,70 et F=0,30. Attribution du contrat à la proposition qui obtient la note globale la plus élevée.

c) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention :

CONSULTANT(E) NATIONAL (E) EVALUATION FINALE DU PROJET DE PARTICIPATION DES JEUNES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS IDENTITAIRES LIES A LA PROFANATION ET A L'EXPLOITATION DES FORETS SACREES DANS LE DEPARTEMENT DE BIANKOUMA EN COTE D'IVOIRE

Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle
Avenue Marchand,**

Rue Gourgas Plateau en face de la radio 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE,

d) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Assurance vie			
Assurance maladie			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

13. Annexes des TDR

1. Cadre de résultats et théorie du changement de l'intervention ;
2. Une liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées ;
3. Listes des sites à visiter ;
4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter ;
5. Matrice d'évaluation ;
6. Format du rapport d'évaluation ;
7. Code de conduite

1. Théorie de changement et cadre de résultats

Théorie du changement du projet

Dans un contexte de consolidation de la paix marqué par la nécessité d'améliorer la cohésion sociale dans le département de Biankouma d'une part et d'autre part de la préservation du patrimoine culturel pour une gestion culturelle et générationnelle des conflits et une protection accrue de l'environnement face au changement climatique aux conséquences néfastes dans la vie de l'être humain,

Si les jeunes autochtones (Yacouba, Toura), allogènes (Burkinabés) et allochtones (malinké, baoulé ...) riverains des forêts sacrées sont des acteurs de paix à travers un dialogue inclusif,

Et **Si** les forêts sacrées sont protégées, et que le patrimoine culturel est promu à travers des initiatives de rapprochement communautaire et que les jeunes allochtones et allogènes respectent les valeurs culturelles des autochtones.

Alors les conflits liés à l'exploitation ou à la profanation des forêts sacrées seront prévenus et résolus pacifiquement et la cohésion sociale sera renforcée, l'identité culturelle des communautés riveraines des forêts sacrées sera restaurée et l'environnement sera protégé dans les régions de l'ouest en général et en particulier dans le département de Biankouma

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La résilience des communautés aux discours de haines et d'incitation à la violence à base identitaire est renforcée à travers une meilleure gestion des conflits autour des forêts sacrées dans le département de Biankouma.		Indicateur 1 a : <i>Proportion de nouveaux conflits liés à la profanation ou délocalisation de communautés des forêts sacrées enregistrés ;</i> Données de référence : 75% de conflits liés à la profanation Cible : 10% Indicateur 1 b : <i>Pourcentage de jeunes impliqués dans la protection et la préservation des forêts et sites sacrés ;</i> Données de référence : 0% Cible : Au moins 75% Indicateur 1 c : Données de référence : Cible :	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 10% Année 1 : 50% Année 2 : 75%
		Produit 1.1 : 300 jeunes sont transformés en des acteurs/actrices de paix grâce aux dialogues inclusifs et forums communautaire autour de la gestion et de la préservation des forêts sacrées Liste des activités relevant du produit : - Renforcer les capacités de 300 jeunes dont 100 filles en prévention et gestion des conflits liés aux forêts sacrées ; - Développer 10 activités de rapprochement communautaire au profit des jeunes autour de la recherche des solutions collectives sur la question des forêts sacrées ; - Organiser 20 activités de sensibilisation à l'endroit des communautés par les jeunes sur la protection et la gestion durable des forêts sacrées ; - Sensibiliser 10 000 acteurs locaux sur	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 5 Année 2 : 0
		Indicateurs 1.1.2 : Nombre d'initiatives communautaires autour de la gestion et la préservation des forêts sacrées par les jeunes formés Données de référence : 00 Cible : 10	Enquête/Rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 6 Année 2 : 4
		Indicateurs 1.1.3 : Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires et identitaires Données de référence : 0% Cible : Au moins 30%	Enquête/rapport Compte rendu de réunion	Année 1 : 20% Année 2 : 10%

	la préservation des forêts sacrées, la lutte contre les VBG, les droits humains (particulièrement les agents de l'Administration forestière) et les former sur la résolution pacifique des conflits.	Indicateur 1.1.4 : Donnée de Référence : Cible :		
		Indicateur 1.1.6 : Données de référence : Cible :		
	Produit 1.2 : 1000 jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes sont plus résilients suite à l'exploitation des forêts sacrées à travers des initiatives communautaires et de productions alternatives. Liste des activités relevant du produit : - Renforcer les moyens de subsistances de 1000 jeunes et de leurs communautés à travers le renforcement de la production artisanale, touristique ; - Former 50 jeunes au métier de pépiniéristes et à l'agroforesterie ; - Réaliser des activités de reboisement et de réhabilitation communautaires des forêts sacrées dégradées par les jeunes.	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de jeunes (Filles et garçons) issues des communautés riveraines et délocalisées des forêts sacrées ayant initiés d'autres activités hors des forêts sacrées Base de données : 0% Cible : Au moins 80%	Enquête/rapport	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
		Indicateur 1.2 : Nombre d'hectares de forêts sacrées reboisées et/ou réhabilitées. Données de référence : 00 Cible : Au moins 5 ha	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2
		Indicateur 1.2.3 Base de données : Cible :	Rapports d'activités	
Résultat 2 : <i>Le rôle des forêts sacrées comme espace de dialogue et de résolution des conflits intergénérationnels et intercommunautaires est renforcé et pérennisé.</i>		Indicateur 2 a : Nombre d'initiatives culturelles organisées autour des forêts et sites sacrés Données de référence : 0 Cible : Au moins 10	Rapports d'activités	Année 1 : 6 Année 2 : 4
		Indicateur 2 b : Proportion de jeunes des communautés autochtones, allochtones et allogènes affirmant avoir une meilleure connaissance des valeurs culturelles des forêts et sites sacrés Base de données : 0% Cible : Au moins 80% de jeunes des localités cibles	Enquête de perception	Année 1 : 50% Année 2 : 30%
		Indicateur 2 c : Base de données : Cible :		
	Produit 2.1 : La protection inclusive et la gestion participative des forêts sacrées renforcent les capacités des jeunes en	Indicateur 2.1.1 : Nombre de forêts et sites sacrés délimités et protégés Données de référence : 0	Rapports d'activités	Année 1 : 3 Année 2 : 2

	matière de gestion des conflits culturels	Cible : 5		
	Liste des activités relevant du produit : - Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation à l'endroit de la jeunesse sur le rôle et l'importance des forêts sacrées dans la gestion culturelle et générationnelle des conflits ; - Réaliser 05 activités de délimitation des forêts sacrées ; - Organiser des sessions d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes du 3ème âge	Indicateur 2.1.2 : Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées Données de référence : 00 Cible : 100	Rapport	Année 1 : 80 Année 2 : 20
		Indicateur 2.1.3 :	Rapport	
	Produit 2.2 : La promotion et la préservation des forêts sacrées renforcent la compréhension mutuelle des us et coutumes, la cohabitation culturelle et pacifique entre des jeunes des communautés autochtones, allochtones, et allogènes	Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes sensibilisées sur la valorisation du patrimoine culturel Base de données : 00 Cible : 10 000 Indicateur 2.2.2 : Nombre d'échanges culturels autour des forêts sacrées organisés Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 01 échange par localité	Nombre de jeunes impliqués dans la surveillance des forêts sacrées Données de référence : 00 Cible : 100 Rapports d'activités	Année 1 : 7000 Année 2 : 3000 Année 1 : 3 Année 2 : 2
	Liste des activités relevant du produit : - Organiser 05 activités de valorisation du patrimoine culturel ; - Organiser des activités d'échanges culturels et tournois sportifs ; - Former les jeunes et les communautés riveraines des forêts sacrées sur la culture de la paix basée sur les valeurs endogènes	Indicateur 2.2.3 : Base de données : Cible :	Enquête/rapport	
		Indicateur 2.2.4 : Données de référence : Cible :	Rapport	

2. Liste des principales parties prenantes et des autres personnes à consulter, avec des informations concernant l'organisation dont elles dépendent et leur importance pour l'évaluation, ainsi que leurs coordonnées

N°	NOM ET PRENOMS	TITRE	STRUCTURE	Activités conduites	CONTACTS
01	Giscard KOUASSI	Spécialiste Programme Gouvernance	PNUD	Coordination générale du projet	(225) 87 25 18 59 Giscard.kouassi@undp.org
02	Arsène ASSANDE	Programme Manager	PNUD	Gestionnaire du projet	(225) 07 01 47 39 Arsene.assande@undp.org
03	Maïmouna CAMARA	Spécialiste Programme Culture	UNESCO	Gestionnaire du projet	m.camara@unesco.org
04	Michel SEKA	Directeur de la Cohésion Sociale	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté	Dialogues intercommunautaires, rapprochement communautaire à travers les projets à impact rapide	(225) 47 36 19 11 Michelseka@gmail.com
05	SEKONGO Y. Fernand	Conseillé technique du Ministre de la Culture en charge du Patrimoine Culturel	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Inventaire des fonctionnalités et essences végétales des forêts sacrées	(225)0505418951 fsekongo60@gmail.com
	Docteur ALIMAN Fabrice	S/Directeur chargé de la conservation, de la restauration et de l'aménagement du patrimoine culturel à l'OIPC	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels et coordination des forums communautaires	(225)0749953338/0101009015 f.aliman@yahoo.fr
	GOORE BI Glan Mathias	Directeur Régional de la Culture du Tonkpi	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Cordonner les activités de formation, de sensibilisation et de mission des personnes ressources et des ONG sur le terrain	
	Col ZANNOU Moise Gb	Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts Directeur de Zone Ouest, OIPR	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Suivi de la préservation des forêts sacrées à travers la plateforme de gestion durable des conflits autour des forêts sacrées	(225) 05 55 78 78 80 / 0707 62 62 21/ 01 03 88 88 22 moise.zannou@oipr.ci
	SOUMAHORO Félicité	Directrice régionale du Tourisme	Ministère du Tourisme	Coordonner la stratégie touristique	(225)0757010140 soumahoro.felicite@yahoo.fr
	BAHOUELI Casimir	Enseignant	Chaire UNESCO pour la Culture de la paix	Renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion des conflits culturels sur la base de la culture de la paix	(225) 0575630174
05	Marie STENBOCK	Responsable des activités	ONG VERBATIMS	Activités de formation et de sensibilisation communautaire	m.stenbock@verbatim.org
06	Bakary TRAORE	Directeur Exécutif	ONG IDEF	Activités de protection des forêts sacrées	49102193 ongidef@gmail.com

07	Franck SOHOU	Chargé de programme	ONG DRAO	Activités de renforcement de la cohésion sociale	57824460 draolcf.ci@gmail.com
08	Adayé KISSI	Directeur exécutif	ONG AGROMAP	Activités de protection des forêts sacrées	09295060 k.adaye@agro-map.com
	Wilson Brou	Directeur exécutif	ONG EICF	Activités de protection des forêts sacrées	07 66 91 76 ongeicf@gmail.com
09	YACOUBA Diaby	Président	ONG SPORTS SANS FRONTIERES (SSF)	Activités d'échanges culturels et tournois sportifs	(225)0747127074 ssansf2017@gmail.com
	BOMBO K. Tatiana	Présidente	ONG Kagninmin	Activité d'initiation des jeunes filles à la conservation des forêts sacrées, de leurs richesses culturelles et médicinales par les femmes	(225)0505878467 bombo.tatiana@yahoo.fr
	Adrienne SOUNDELE	Présidente-Directrice	Fondation Soundélé Konan	Activités de reboisement et de réhabilitation des forêts sacrées dégradées	(225) 0707 35 55 12 sounankan@gmail.com fondationsoundelekonanpierre1@yahoo.com

3. Liste des sites à visiter

Les localités de Gandié, Gbonné, Dio, Gbonbello et Biankouma.

4. Listes des documents à consulter ainsi que des sites internet à visiter

- Le document projet (prodoc)
- Les plans de travail annuels
- Les rapports trimestriels et semestriels
- Les rapports de mission de suivi
- Les rapports financiers
- <http://mptf.undp.org/factsheet/project/00118902>
- <https://www.un.org/peacebuilding>

5. Modèle de Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données

6. Modèle de rapport d'évaluation

1. **Titre et pages de garde** : doivent indiquer les informations de base suivantes :
 - Nom de l'intervention évaluée ;
 - Dates de l'évaluation et du rapport ;
 - Pays de l'intervention évaluée ;
 - Noms des évaluateurs et organisations auxquelles ils sont affiliés ;
 - Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation ;
 - Remerciements.
2. **Informations relatives à l'évaluation et au projet** : à inclure dans toutes les versions finales des rapports d'évaluation, sur la deuxième page (et sur une seule page) :

Informations sur le projet		
Titre du projet		
Numéro Atlas		
Produit et résultat institutionnel		
Pays		
Région		
Date de signature du document de projet		
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
Budget du projet		
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement		
Gender Marker		
Agence d'exécution		

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)		
Finale/mi-parcours/autre		
Période évaluée	Début	Fin
Évaluateurs		
Adresse email de l'évaluateur		
Dates de l'évaluation	Début	Fin

3. **Table des matières**, y compris pour les encadrés, les figures, les tableaux et les annexes, avec les numéros de page.
4. **Liste des sigles et abréviations**.
5. **Résumé analytique** (quatre pages maximum) : Une section indépendante de deux ou trois pages :
 - Décrivant brièvement le sujet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués).
 - Expliquant l'objet et les objectifs de l'évaluation, y compris son public et ses utilisations attendues.
 - Décrivant les principaux aspects de l'approche et des méthodes d'évaluation.
 - Résumant les principales constatations, conclusions et recommandations.
 - Indiquant les normes de qualité et la note de qualité des évaluateurs.
6. **Introduction**
 - Expliquer pourquoi l'évaluation a été effectuée (l'objet), pourquoi l'intervention est évaluée à ce moment précis, et les raisons justifiant le choix des questions.
 - Identifier le principal public cible ou les utilisateurs de l'évaluation, ce qu'ils souhaitent en apprendre et pourquoi, et la manière dont il est attendu qu'ils utilisent les résultats de l'évaluation.
 - Identifier l'intervention objet de l'évaluation (le(s) projet(s), programme(s), politiques ou autre intervention évalués - cf. section suivante portant sur l'intervention).
 - Familiariser le lecteur avec la structure et le contenu du rapport et la manière dont les informations qu'il contient répondent aux objectifs de l'évaluation et satisfont aux besoins en information des utilisateurs attendus de l'évaluation.
7. **Description de l'intervention** : permet aux utilisateurs du rapport de comprendre la logique, d'apprécier les mérites de la méthodologie d'évaluation et de comprendre l'applicabilité des résultats de l'évaluation. La description doit être suffisamment précise pour rendre le rapport intelligible pour ses utilisateurs. La description doit :
 - Décrire ce qui est évalué, qui entend en tirer parti, et la problématique ou la question à traiter.
 - Expliquer le modèle ou le cadre des résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et les principales hypothèses sous-tendant la stratégie.
 - Établir les liens avec les priorités nationales, les priorités du PNUAD et de l'UNESCO, les cadres financiers pluriannuels de l'organisation ou les objectifs du Plan stratégique, ou d'autres plans ou objectifs propres au pays ou au programme.
 - Identifier la phase de mise en œuvre de l'intervention et les modifications majeures éventuelles (par ex. plans, stratégies, cadres logiques) au fil du temps, et expliquer les implications de ces changements pour l'évaluation.
 - Identifier et décrire les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs.
 - Identifier les questions transversales pertinentes traitées par l'évaluation, telles que l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les groupes marginalisés ou l'engagement à ne laisser personne de côté.
 - Décrire la portée de l'intervention, notamment le nombre de volets (ou phases d'un projet) et la taille de la population cible pour chaque volet.
 - Indiquer le montant total des ressources, y compris les ressources humaines, et les budgets.
 - Décrire le contexte entourant les facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, ainsi que le paysage géographique dans lequel opère l'intervention et expliquer les effets (défis et opportunités) que présentent ces facteurs pour la mise en œuvre et les résultats.
 - Signaler les faiblesses dans la conception (par ex. dans la logique d'intervention) ou d'autres contraintes dans la mise en œuvre (par ex. ressources limitées).
8. **Champ et objectifs de l'évaluation** : le rapport doit présenter un argumentaire clair du champ, des objectifs principaux et des grandes questions de l'évaluation.
 - **Champ de l'évaluation** : le rapport doit définir les paramètres de l'évaluation, par exemple la période examinée, les segments de la population cible considérés, la zone géographique couverte et les volets, produits ou résultats qui ont été (ou non) évalués.
 - **Objectifs de l'évaluation** : le rapport doit expressément identifier les types de décisions que les utilisateurs de l'évaluation seront amenés à prendre, les questions qu'ils devront se poser pour prendre ces décisions, et les résultats que devra obtenir l'évaluation pour contribuer à ces décisions.

- **Critères d'évaluation** : le rapport doit définir les critères d'évaluation ou les normes de performance utilisés¹. Le rapport doit justifier le choix des critères spécifiques utilisés pour l'évaluation.
- **Questions d'évaluation** : elles définissent les informations que l'évaluation va générer. Le rapport doit lister les principales questions d'évaluation qui seront traitées et expliquer dans quelle mesure les réponses à ces questions correspondent aux informations dont ont besoin les utilisateurs.

9. **Approche et méthodes d'évaluation** ²: Le rapport d'évaluation doit décrire en détail les approches méthodologiques, les méthodes et les analyses choisies, les raisons de ces choix, et dans quelle mesure, tenant compte des contraintes de temps et d'argent, les approches et méthodes employées ont généré des données permettant de répondre aux questions d'évaluation et de remplir les objectifs de l'évaluation. Le rapport doit préciser de quelle manière l'égalité des sexes, la vulnérabilité et l'inclusion sociale ont été prises en compte dans la méthodologie, notamment de quelle manière les méthodes de collecte et d'analyse des données ont tenu compte du genre, utilisé des données ventilées et ont consulté différents groupes de parties prenantes. La description doit permettre aux utilisateurs de l'évaluation d'apprécier les mérites des méthodes employées par l'évaluation et la crédibilité des constatations, des conclusions et des recommandations. La description de la méthodologie doit aborder chacun des éléments suivants :

- **Approche de l'évaluation**
- **Sources de données** : les sources d'information (documents et parties prenantes consultés) ainsi que les raisons justifiant ces choix et la manière dont les informations obtenues ont permis de répondre aux questions d'évaluation.
- **Échantillon et cadre d'échantillonnage** : si un échantillon a été utilisé : décrire sa taille et ses caractéristiques, les critères de sélection (par ex. femmes célibataires de moins de 45 ans), le processus de sélection de l'échantillon (par ex. au hasard, dirigé), le cas échéant, la manière dont ont été assignés les groupes de contrôle et de traitement, et dans quelle mesure l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population cible, en signalant notamment les limites de l'échantillon en termes de généralisation des résultats.
- **Instruments et procédures de collecte des données** : les méthodes ou procédures utilisées pour recueillir les données, ainsi que les instruments de collecte (par ex. protocoles d'entretien), leur adéquation par rapport à la source de données, et les preuves de leur fiabilité et de leur validité, et la manière dont ils tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- **Normes de performance** ³: la norme ou la mesure de référence qui sera utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation (par ex. indicateurs nationaux ou régionaux, échelle de notation).
- **Participation des parties prenantes** à l'évaluation et dans quelle mesure le degré de participation des hommes et des femmes a contribué à la crédibilité de l'évaluation et de ses résultats.
- **Considérations éthiques** : les mesures adoptées pour protéger les droits et la confidentialité des informateurs (se référer au guide du GNUE « Directives éthiques pour les évaluateurs » pour plus d'informations⁴).
- **Informations relatives aux évaluateurs** : La composition de l'équipe d'évaluation, le profil et les compétences des membres de l'équipe, la pertinence des compétences de l'équipe dans son ensemble, la parité et la représentation géographique au regard de l'évaluation.
- **Principales limites de la méthodologie** à identifier et à mentionner ouvertement au regard de leurs implications pour l'évaluation, ainsi que les mesures prises pour atténuer ces contraintes.

10. **Analyse des données** : le rapport doit décrire les procédures utilisées pour analyser les données recueillies afin de répondre aux questions d'évaluation. Il doit détailler les différentes étapes et phases de l'analyse qui a été effectuée, notamment les étapes visant à confirmer la fiabilité des données et les résultats pour différents groupes de parties prenantes (hommes et femmes, différents groupes sociaux, etc.). Le rapport doit également justifier l'adéquation des analyses au regard des questions d'évaluation. Les éventuelles faiblesses de l'analyse des

¹ Les critères les plus communément appliqués dans le cadre d'évaluations au PNUD sont les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficacie et durabilité auquel s'ajoute la cohérence.

² Tous les aspects de la méthodologie décrite doivent être intégralement traités dans le rapport. Certaines informations techniques peuvent être détaillées dans les annexes au rapport

³ Une matrice résumant les sources de données, les outils ou méthodes de collecte pour chaque source, et la norme ou la mesure de référence pour chaque question d'évaluation est un bon outil de visualisation pour simplifier la logique de la méthodologie au lecteur

⁴ GNUE, « Ethical Guidelines for Evaluation », juin 2008. Disponible ici : <http://www.uneval.org/document/detail/102>

données ou les lacunes ou limites relatives aux données doivent être évoquées, y compris leur influence possible sur l'interprétation des données ou les conclusions tirées.

11. **Les constatations** doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données. Elles doivent être structurées autour des questions d'évaluation de manière à ce que les utilisateurs du rapport puissent rapidement faire le lien entre les questions posées et les constats réalisés. Les différences entre les résultats anticipés et les résultats réels doivent être expliquées, ainsi que les facteurs affectant la réalisation des résultats attendus. Les hypothèses ou les risques relatifs à la conception du projet ou du programme et qui ont ensuite affecté la mise en œuvre doivent être mentionnés. Les constatations doivent tenir compte d'une analyse de la problématique hommes-femmes et des questions transversales.
12. **Les conclusions** doivent être exhaustives et équilibrées, en mettant en avant les forces, les faiblesses et les résultats de l'intervention. Elles doivent être largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'évaluation. Elles doivent répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification ou la résolution des problèmes ou des questions importantes pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs attendus, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
13. **Recommandations** : le rapport doit présenter des recommandations pratiques, applicables, à l'attention des utilisateurs cibles du rapport concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Leur nombre doit être raisonnable. Les recommandations doivent être directement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation. Elles doivent mentionner la durabilité de l'initiative et évaluer le cas échéant la pertinence de la stratégie de désengagement. Les recommandations doivent également donner des conseils précis quant à d'éventuels projets ou programmes futurs ou similaires. Elles doivent par ailleurs tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des actions prioritaires pour améliorer ces aspects.
14. **Enseignements tirés** : Si cela semble nécessaire ou si les TdR le demandent, le rapport doit faire mention des enseignements tirés de l'évaluation, à savoir les nouvelles connaissances acquises dans ce contexte précis (intervention, résultats, voire méthodes d'évaluation) et qui sont applicables à des situations similaires. Les enseignements doivent être concis et se fonder sur des preuves spécifiques présentées dans le rapport.
15. **Annexes au rapport** : Les annexes proposées doivent comprendre les éléments suivants afin de donner à l'utilisateur du rapport plus de détails concernant le contexte et la méthodologie, de manière à renforcer la crédibilité du rapport :
 - TdR de l'évaluation
 - Autres documents relatifs à la méthodologie, tels que la matrice d'évaluation et les instruments de collecte des données (questionnaires, guides d'entretien, protocoles d'observation etc.), le cas échéant
 - Liste des individus ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités. Cette liste peut être omise à des fins de confidentialité avec l'accord de l'équipe d'évaluation du PNUD et de l'UNESCO
 - Liste des documents consultés
 - Cadre ou modèle de résultats du projet ou programme
 - Tableaux résumant les constatations, par exemple des tableaux montrant les progrès dans la réalisation des produits, des cibles, et des objectifs par rapport aux indicateurs définis.
 - Code de conduite signé par les évaluateurs.

7. Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de

remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à le

Signature : _____

MATRICE

Critères d'évaluation appropriés	Questions évaluatives	Sous questions	Indicateurs	Source des données	Méthodes de collecte des données	Méthode d'analyse des données
Pertinence	Le projet correspond-il aux besoins des populations et des bénéficiaires attendus ainsi que des différents partenaires ?	Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), le Plan stratégique du PNUD, le cadre programmatique de l'UNESCO et les ODD ? - Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les moteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ? - Le projet était-il stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet ? - Le projet était-il pertinent tout au long de la mise en oeuvre ? - Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?	Degré d'adéquation les interventions identifiées dans le projet avec : - o Les besoins des populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes - o Les priorités nationales	Documents projets Documents de stratégies et politiques sectorielles	Revue documentaire Entretiens avec les groupes cibles Entretiens avec les parties prenantes	Analyse de la cohérence des effets, des besoins des détenteurs de droits et les priorités nationales
			Degré de compatibilité des activités avec la finalité du projet et la concrétisation des effets escomptés	Cadre de résultats Cadre logique Plans de travail annuels Documents de projet	Revue documentaire Entretiens avec des informateurs clés	Analyse de la cohérence des activités avec les effets escomptés du projet
Cohérence	Les problèmes sur lesquels l'intervention a porté correspondent-ils à ceux identifiés dans les documents de projet et autres documents pertinents sur le processus démocratique	Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, dans le cadre du PACoP et dans le cadre national en général ? Quelles ont été les synergies développées ? - Y-a-t-il d'autres interventions de d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ? - Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?	Degré de compatibilité des activités avec la finalité du projet et la concrétisation des effets escomptés	Cadre de résultats Cadre logique Plans de travail annuels Documents de projet	Revue documentaire Entretiens avec des informateurs clés	Analyse de la chaîne Produit-Effets-Impact et leur adéquation avec les stratégies identifiées
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?	Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs et contribué à la vision stratégique du Fonds? - Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il véritablement intégré le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre ? - Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet PBF était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et des bénéficiaires ? - Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi les données sur les résultats de la consolidation de la paix aux niveaux des effets ? - Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?	Niveau d'atteinte des résultats (produits) escomptés Importance de l'écart entre les résultats obtenus et escomptés Importance des résultats indirects obtenus	Rapports de suivi Rapports d'évaluation	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation	Analyse comparatives des résultats escomptés aux résultats atteints Analyse des résultats indirects obtenus
			Prise en compte des lacunes et faiblesses du système national	Plan de travail annuel ; Matrice des résultats Documents de projet	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation des parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Examen de la prise en compte des principes programmatiques dans les plans de travail

		- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?	Prise en compte des groupes ciblées par les interventions dans la mise en oeuvre du projet	Plans de travail annuel de mise en oeuvre Rapports annuels de mise en oeuvre Discussion avec les acteurs	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse des risques liés à la mise en œuvre
Efficience	Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles : • suffisantes (quantité) ? • adéquates (qualité) ? • distribué/déployé en temps opportun ?	Dans quelle mesure le personnel du projet, la planification et la coordination au sein du projet ont-elles été efficaces (y compris entre les bénéficiaires des fonds, les partenaires de mise en oeuvre et les parties prenantes) ? - Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés à temps ? - Les ressources utilisées pour la promotion du genre correspondent-elles aux ressources planifiées à cet effet lors de la formulation du projet ? - Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par le PNUD et l'UNESCO permettent-ils d'assurer une gestion efficace et efficace du projet ?	Comparaison entre les coûts des investissements et les coûts administratifs des activités réalisées Adéquation des budgets prévus aux dépenses engagées	Rapports financiers Discussion avec les parties prenantes et les responsables financiers	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Ressources dépensées rapportées au % de réalisation des résultats escomptés
			Importance des retards dans la mise en œuvre du projet	Plans de travail Rapports annuels de mise en œuvre	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mise en œuvre du projet
Durabilité	Dans quelle mesure les mécanismes en place au sein des structures partenaires ciblées permettent-ils de pérenniser les acquis du projet ? quel est le niveau d'engagement des acteurs locaux ?	Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, programmes législatifs et politiques nationaux ? - La conception du projet comprenait-elle une stratégie de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ? - Dans quelle mesure le projet a-t-il été financièrement catalytique ? - Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du PACoP, du programme de pays ? - Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ? - Le projet a-t-il pu parvenir à des changements sur les rapports de Genre ; si oui, sont-ils susceptibles de s'inscrire dans la durée ? - Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ? - Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?	Importance des facteurs influençant la viabilité ou non des résultats	Documents de projets Rapports annuels de mise en œuvre du projet Discussion avec les acteurs	Revue documentaire Entretiens avec les acteurs Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse des facteurs de viabilité ou non des résultats et leur prise en compte
			Capacités des populations, des parties prenantes à assurer la continuité des bénéfices Mécanismes financiers, institutionnels et organisationnels pour soutenir la continuité des bénéfices	Rapports annuels de mise en œuvre Discussion avec les parties prenantes et acteurs clés	Entretiens avec les populations et les parties prenantes Visite des réalisations Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse de l'appropriation par les populations bénéficiaires des réalisations Examen des mécanismes institutionnels, financiers et organisationnels de pérennisation des acquis des interventions

		- Les capacités internes du PNUD, de l'UNESCO et des partenaires étaient-elles adéquates pour garantir la continuité d'une approche sensible aux conflits ? - Le projet a-t-il été responsable d'effets négatifs non souhaités ? - Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant le suivi des changements imprévus ont-ils été mis en place ?				
--	--	---	--	--	--	--

OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

Annexe 2 : Guide d'entretien adressé aux Ministères techniques

Pertinence stratégique et cohérence du projet

- En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont en cohérence avec les priorités du Gouvernement ivoirien?
- En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont alignés au PND, aux ODDs,
- Les objectifs et les résultats attendus du projet s'inscrivent-ils dans d'autres cadres de développement des régions de mise en œuvre du projet ?
- Si, oui, lesquels ?
- Les objectifs et les résultats attendus du projet s'inscrivent dans les stratégies des institutions partenaires ?
- Si, oui, lesquelles ?
- En quoi les objectifs, produits et activités du projet sont complémentaires avec d'autres projets des institutions régionales ou d'autres programmes ou projets?
- En quoi les objectifs et les résultats prévus du projet sont-ils en adéquation avec les besoins et les attentes des bénéficiaires (groupes cibles) ?
- Les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

- Les institutions nationales ont-elles été impliquées dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

- Les populations et les groupes cibles ont-ils été associés à la conception, à la mise en œuvre, et au suivi et l'évaluation du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

- Les parties prenantes nationales ont-elles été impliquées ou consultées pendant la conception et la mise en œuvre du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Pensez-vous que le projet a suffisamment pris en compte les thématiques transversales et notamment le genre, dans sa conception que dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Validité de la conception

Pensez-vous que le projet répond aux besoins réels des jeunes hommes et femmes de la région ciblée en matière de cohésion sociale ?

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Pensez-vous que les objectifs et les résultats du projet étaient-ils pertinents et réalistes par rapport à la situation sur le terrain?

A) Oui (B) Non

Si oui, Comment ?.....

- Selon vous, les indicateurs de performance ont-ils été clairement avec des niveaux de référence et cibles ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Au vu des résultats atteints, les indicateurs de performance et les cibles fixés étaient-ils réalistes et atteignables ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

Performances et efficacité du projet

- Selon vous, les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

1. Le projet respecte-t-il le chronogramme initial des activités ?

(A) Oui (B) Non

Si non, y a-t-il des activités qui n'ont pas pu être réalisées et pourquoi ?

.....
.....

Si non, y a-t-il des activités qui ont été réalisées en retard et pourquoi ?

.....
.....

2. Quels sont les produits qui ont été réalisés avec plus de satisfaction ?

Expliquer.....

.....

3. Quels sont les produits qui ont été réalisés avec moins de satisfaction ?

Expliquer.....
.....

4. Plus généralement, êtes-vous :

A. Très satisfait des résultats atteints par le projet

B. Moyennement satisfait des résultats du projet

C. Pas du tout satisfait des résultats du projet

Si très satisfait, expliquer

.....

.....Si pas du
tout satisfait, expliquer

.....

• Les bénéfices ont-ils profité équitablement aux jeunes hommes et femmes ciblés par le projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

.....

• Selon vous, y a-t-il des facteurs qui ont contribué au succès du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

.....

• Selon vous, y a-t-il des facteurs qui ont constitué des contraintes au succès du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et expliquer

.....

.....

Si non, expliquer

.....

.....

Selon vous, le projet a-t-il connu des adaptations pendant la mise en œuvre ?

A) Oui (B) Non

• Si oui, expliquer, quelles ont été les adaptations nécessaires faites afin d'assurer l'atteinte des résultats?.....

.....

• Selon vous, le projet a-t-il connu des obstacles pendant la mise en œuvre ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et comment le projet les a surmontés ?

.....

.....

Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

Selon vous, la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer comment le projet a abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?

- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

Efficiencia en el uso de los recursos

- Les ressources financières étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les ressources humaines étaient-elles suffisantes et ont-elles été réparties de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Le temps imparti était-il suffisant pour atteindre les résultats fixés ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les ressources techniques et matérielles étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les ressources ont-elles été utilisées d'une manière efficace et optimisée?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les activités qui soutiennent la stratégie ont-elles été rentables?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- D'une manière générale, les résultats obtenus justifient-ils les coûts?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les mêmes résultats auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

Orientation vers l'Impact et durabilité du projet

- Selon vous, le projet a-t-il entraîné un changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu?

A) Oui (B) Non

Si oui, quel changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu le projet a-t-il induit ?

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Quel est le potentiel de durabilité des acquis du projet ?

5. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Selon vous, les institutions bénéficiant de la mise en œuvre du projet sont-elles susceptibles d'assurer la continuité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, expliquer

.....
.....

- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des réalisations au-delà de la période de mise en œuvre du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- L'approche du projet peut-elle être répliquée ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

Genre et non-discrimination

- Le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- Quel est le niveau d'implication des femmes et des autres groupes vulnérables dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
- Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

Annexe 3 : Guide d'entretien adressé aux partenaires de mise en œuvre du projet

Validité de la conception

- La conception générale du projet incluant les objectifs répond-elle aux besoins réels des jeunes hommes et femmes de la région ciblée en matière de cohésion sociale?
- Les objectifs et les résultats du projet étaient-ils pertinents et réalistes par rapport à la situation sur le terrain?
- Y a-t-il réellement une relation causale entre les produits/outputs et les résultats escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement escompté par le projet ?
- A-t-on clairement défini des indicateurs de performance avec des niveaux de référence et cibles ?
- Au vu des résultats atteints, la conception du projet était-elle réaliste ?

Performances et efficacité du projet

- Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ?
- La quantité et la qualité des produits réalisés ont-ils été satisfaisants ? Les bénéficiaires ont-ils profité équitablement aux jeunes hommes et femmes ciblés par le projet ?
- Quels appuis avez-vous reçu du projet ?
- Quel appui (matériels, semences, machines, intrants) le projet vous a apporté dans le cadre de la production agricole ?
- Qu'est-ce que cet appui vous a permis de faire ?
- Quel est l'impact de ces appuis sur vos activités
- Quels sont les obstacles que le projet a rencontrés durant la mise en œuvre?
- Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?
- Le projet a-t-il prévu un mécanisme pour anticiper les obstacles et faire les corrections/ ajustements nécessaires suivant ses priorités ?
- Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

Efficacité dans l'utilisation des ressources

- Les ressources (financières, humaines, temporelles, techniques, matérielles, etc.) étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus ?
- Les ressources sont-elles été utilisées d'une manière efficace et optimisée? Les activités qui soutiennent la stratégie ont-elles été rentables? D'une manière générale, les résultats obtenus justifient-ils les coûts? Les mêmes résultats auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources?
- Les ressources financières étaient mises à votre disposition dans les délais ?
- Oui
- Non
- Si, non pourquoi et quel impact sur la mise en œuvre des activités ?
- Parvenez-vous à justifier correctement les ressources utilisées ?
- Comment avez-vous été choisi pour bénéficier du Projet ?
- Quelles sont les activités que vous menez ?
- Êtes-vous légalement constitué ? Si oui, avez-vous un document des autorités ?
- Avez-vous participé au processus du diagnostic de la situation et à l'identification des besoins en matière de cohésion sociale?
- Dans quelle mesure les besoins exprimés par les femmes, les jeunes ont-ils été pris en compte dans la formulation du projet
- Dans quelle mesure les conditions d'une bonne exécution du projet sont réunies dans la localité ciblée par le projet?

- **EFFICACITE**

Quels sont les atouts qui ont favorisé la mise en œuvre du projet

Quels sont les freins, les obstacles, les contraintes, qui ont empêché la bonne exécution des activités du projet ?

Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en œuvre du projet dans les communautés bénéficiaires?

Orientation vers l'Impact et durabilité du projet

- Selon vous, le projet a-t-il entraîné un changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu?

A) Oui (B) Non

Si oui, quel changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu le projet a-t-il induit ?

.....

Si non, expliquer

.....

- Quel est le potentiel de durabilité des acquis du projet ?

6. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- Selon vous, les institutions bénéficiant de la mise en œuvre du projet sont-elles susceptibles d'assurer la continuité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des réalisations au-delà de la période de mise en œuvre du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- L'approche du projet peut-elle être répliquée ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

Genre et non-discrimination

- Le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....

Si non, expliquer

.....

- Quel est le niveau d'implication des femmes et des autres groupes vulnérables dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
- Les bénéfices du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

Annexe 4 : FOCUS GROUPS AVEC LES BENEFICIAIRES

1. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins du pays.

.....
.....
.....

2. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins et attentes des bénéficiaires. La qualité de l'offre.

.....
.....
.....

3. L'impact des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages

.....
.....
.....

4. La durabilité des résultats du projet

.....
.....
.....

5. Implication dans la conception et la mise en œuvre du projet

.....
.....
.....

6. La qualité des rapports avec les partenaires de mise en œuvre

.....
.....
.....

7. Le feedback et plaintes adressés au projet et aux partenaires d'exécution et traités ou non traités.

.....
.....
.....

8. Les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux leurs besoins et attentes

.....
.....
.....

9. Propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration

Annexe 5 : FOCUS GROUPS AUX COMITES DE PAIX

1. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins de la région.
2. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins et attentes des bénéficiaires. La qualité de l'offre.
3. Comment les comités ont-ils été créés ?
4. Quelle est la composition des comités (hommes, femmes)
5. Quels appuis avez-vous reçu pour votre fonctionnement ?
6. Quelles activités mène le comité ?
7. Le comité était légalement constitué ?
8. Existe-t-il d'autres comités dans le village ?
9. Le comité tient-il des réunions
10. Existe-t-il des PV de réunions ?
11. Les membres sont-ils réguliers aux réunions ?
12. Quelles difficultés de fonctionnement rencontre le comité ?
13. L'impact des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages
14. La durabilité des résultats du projet
15. La qualité des rapports avec les partenaires de mise en œuvre
16. Le feedback et plaintes adressés au projet et aux partenaires d'exécution et traités ou non traités.
17. Les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux leurs besoins et attentes
18. Propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

Merci pour votre collaboration

LISTE DES ACTEURS INTERROGES

STRUCTURE	Lieu	Techniques de collecte des données	CONTACTS
PNUD (responsable du projet évalué)	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
PNUD (responsable financier)	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
UNESCO	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la lutte contre la Pauvreté	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225) 47 36 19 11 Michelseka@gmail.com
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225)0505418951 fsekongo60@gmail.com
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225) 0749953338/01010 88815
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225) 05 55 78 78 80 / 0707 62 62 21/ 01 03 88 88 22
Ministère du Tourisme	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225)0757010140 soumahoro.felicite
Chaire UNESCO pour la Culture de la paix	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	(225) 0575630174
ONG IDEF	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	49102193 ongidef@gmail.co
ONG VERBATIMS	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
ONG DRAO	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
ONG EICF	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
ONG AGROMAP	Abidjan	Entretiens individuels semi-directifs	
ONG SPORTS SANS FRONTIERE		Entretiens individuels semi-directifs	
ONG KAGNINMIN		Entretiens individuels semi-directifs	
		Biankouma	
Visites aux Autorités administrative et politiques du département de Biankouma	Biankouma	Entretiens individuels semi-directifs	
Direction régionale du Ministère en charge de la culture	Biankouma	Entretiens individuels semi-directifs	
		Biankouma village	
Leaders communautaires	Biankouma	Entretiens individuels semi-	
Leaders religieux	Biankouma	Entretiens individuels semi-	
Membre du comité de paix	Biankouma	Focus groups dirigés	
Membres du Comité de sauvegarde des forêts classées	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Hommes	Biankouma	Focus groups dirigés	
Femmes	Biankouma	Focus groups dirigés	
Jeunes	Biankouma	Focus groups dirigés	

Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'élevage de porcs	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques poulet de chairs	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques moutons	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'apiculture et le maraichage	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de l'artisanat	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de la médecine traditionnelle	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de commercialisation de mets culinaires	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de festival et du tourisme	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Jeunes formés au métier de pépiniéristes	Biankouma village	Focus groups dirigés	
Femmes bénéficiaires des moulins	Biankouma village	Focus groups dirigés	
		Village de Gandié	
Leaders communautaires	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Leaders religieux	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Membres du comité de paix	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Comités de sauvegarde des forêts classées	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Hommes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Femmes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Jeunes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'élevage de porcs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques poulet de chairs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques moutons	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'apiculture et le maraichage	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de l'artisanat	Village de Gandié	Focus groups dirigés	

Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de la médecine traditionnelle	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de commercialisation de mets culinaires	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de festival et du tourisme	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
les jeunes formés au métier de pépiniéristes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Femmes bénéficiaires des moulins	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
		Village de Gbonné	
Leaders communautaires	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Leaders religieux	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Membre du comité de paix	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Comités de sauvegarde des forêts classées	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Hommes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Femmes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Jeunes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'élevage de porcs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques poulet de chairs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques moutons	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'apiculture et le maraichage	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de l'artisanat	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de la médecine traditionnelle	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de commercialisation de mets culinaires	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de festival et du tourisme	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
les jeunes formés au métier de pépiniéristes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	

Femmes bénéficiaires des moulins	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
		Village de Gbonbello	
Leaders communautaires	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Leaders religieux	Village de Gandié	Entretiens individuels semi-directifs	
Membre du comité de paix	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Comités de sauvegarde des forêts classées	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Hommes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Femmes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Jeunes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'élevage de porcs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques poulet de chairs	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques moutons	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'apiculture et le maraichage	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de l'artisanat	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de la médecine traditionnelle	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de commercialisation de mets culinaires	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de festival et du tourisme	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
les jeunes formés au métier de pépiniéristes	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
Femmes bénéficiaires des moulins	Village de Gandié	Focus groups dirigés	
		Village de Dio	
Leaders communataires	Village de Dio	Entretiens individuels semi-directifs	
Leaders religieux	Village de Dio	Entretiens individuels semi-directifs	
Membre du comité de paix	Village de Dio	Focus groups dirigés	

Comités de sauvegarde des forêts classées	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Hommes	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Femmes	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Jeunes	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'élevage de porcs	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques poulet de chairs	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques moutons	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques l'apiculture et le maraichage	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de l'artisanat	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de la médecine traditionnelle	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de commercialisation de mets culinaires	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Bénéficiaires des initiatives socioéconomiques de festival et du tourisme	Village de Dio	Focus groups dirigés	
les jeunes formés au métier de pépiniéristes	Village de Dio	Focus groups dirigés	
Femmes bénéficiaires des moulins	Village de Dio	Focus groups dirigés	
		Village témoin	
Leaders communautaires		Entretiens individuels semi-directifs	
Leaders religieux		Entretiens individuels semi-directifs	
Gardien des forêts sacrées		Entretiens individuels semi-directifs	

Code de conduite

Formulaire d'acceptation du code de conduite du/ de la consultante (e) en évaluation

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : __KAM Oleh_____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à ...Abidjan..... le ...10 septembre 2021.....

Signature : _____